

ROGER LAFONTANT AU DEVOIR

« Je nie tout »

■ Des informateurs oeuvraient chez les Haïtiens de Montréal

MICHEL ARSENEAULT

Le Dr Roger Lafontant, ancien homme-clef de Jean-Claude Duvalier, a rejeté hier les accusations « extrêmement ténébreuses, extrêmement outrageantes » lancées par ceux qui soutiennent qu'il a déjà torturé des dissidents haïtiens.

Une des principales figures de l'opposition haïtienne, le pasteur Antoine Leroy, avait affirmé, la semaine dernière, à Montréal, avoir été « personnellement torturé » par le Dr Lafontant.

« Fondamentalement et formellement, je nie tout ce que M. Leroy a dit », a déclaré le Dr Lafontant dans un long entretien au DEVOIR. « Je mets tout le monde au défi de prouver que je suis un criminel. »

Ex-ministre de l'Intérieur, le Dr Lafontant a concédé que le pasteur protestant ait pu subir des sévices aux Casernes Dessalines, la prison de Port-au-Prince où M. Leroy a été incarcéré au lendemain de son arrestation pour « complot d'obédience marxiste-léniniste », le 7 novembre 1984.

« Il y a des gens qui peuvent avoir été maltraités », a admis le Dr Lafontant.

Mais le Dr Lafontant a maintenu qu'il n'avait commis aucune exaction contre le pasteur Leroy. « Il n'a jamais été question d'enlever de veste, de retrousser des manches », a affirmé le Dr Lafontant qui faisait allusion aux accusations de M. Leroy.

« Je vois difficilement un ministre de l'Intérieur (...) qui va, sur la personne d'un détenu, exercer des voies de fait. Je vois difficilement un ministre de l'Intérieur qui est un docteur en médecine, un intellectuel et un humaniste, accepter de faire manger des excréments à un prisonnier (...) Il oublie que je suis docteur en médecine (...) Je connais très bien ce que c'est que la coprologie. Vous savez très bien le risque qu'il y a de développer une typhoïde si vous ingérez des excréments. »

Le Dr Lafontant a également démenti avoir eu un bureau aux

Casernes Dessalines, comme l'affirmait M. Leroy. Le Dr Lafontant a admis toutefois qu'il y travaillait « à l'occasion ».

Les prisonniers aux Casernes Dessalines relevaient de la police politique, a insisté le Dr Lafontant, précisant cependant qu'il consultait parfois le responsable de cette force, le colonel Albert Pierre (aujourd'hui au Brésil). Le dossier de M. Leroy a fait l'objet d'une telle consultation, a précisé le Dr Lafontant.

Sans le dire explicitement, le Dr Lafontant a laissé entendre que le pasteur Leroy avait profité d'un traitement de faveur à sa sortie de prison : « Je ne dirai même pas à qui nous avons donné de l'argent. »

Qui plus est, le Dr Lafontant a affirmé que M. Leroy était un délateur à la solde du régime de Jean-Claude Duvalier. « Il (Leroy) était un grand duvalériste qui renseignait. La gauche haïtienne doit être intéressée de savoir qui a vendu (Lionel) Lainé. »

Selon la version officielle, M. Lainé, ex-secrétaire général du Parti national démocratique progressiste, a été tué le 8 octobre dans un affrontement avec les forces de l'ordre. M. Lainé était soupçonné de trahison dans un complot visant à renverser Duvalier.

Prié d'expliquer pourquoi il n'était pas intervenu pour faire cesser les mauvais traitements qu'on faisait subir à M. Leroy, le Dr Lafontant a répondu : « Les décisions venaient d'en haut (...) Le président pouvait me donner des ordres (...) Si je n'étais pas autorisé d'intervenir dans un dossier, je n'intervenais pas (...) J'obéissais aux instructions du président. »

Quant à savoir si, à titre de membre du gouvernement Duvalier, il n'était pas complice des exactions du régime duvalériste, le Dr Lafontant a soutenu : « Tous les duvaléristes sont complices (...) Le fait d'appartenir au régime ne veut pas dire pour autant que, sciemment, vous êtes fait complice (...) Je ne nierai jamais que j'ai été duvalé- »

Voir page 8: Lafontant

Le Canada ne participera pas aux grandes décisions économiques

■ MULRONEY SE CONTENTE D'UN COMPROMIS À TOKYO

DENIS LESSARD

TOKYO (PC) — Sans obtenir tout ce qu'il voulait, le Canada est parvenu à obtenir la garantie que les pays aux monnaies fortes le consuleraient avant de poser des gestes qui ont un impact sur l'économie canadienne.

Les membres du Groupe des cinq (G-5), le club sélect de pays qui décident des questions monétaires internationales, les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, ont en effet accepté que le Canada et l'Italie participent à leurs réunions secrètes « quand leurs intérêts seront en jeu ».

« C'est un important pas en avant », a soutenu hier soir, en conférence de presse, le ministre des Finances, M. Michael Wilson.

Mais l'accord, qui devrait être formalisé aujourd'hui, ne représente qu'une victoire partielle pour

le premier ministre, M. Mulroney, qui s'était engagé à entrer de plein pied dans ce groupe sélect après que des décisions inattendues des cinq l'aient politiquement plongé dans l'eau bouillante.

Le G-5 continuera d'exister quand cinq pays dont les devises donnent le ton au marché monétaire international voudront discuter entre eux de surveillance des échanges, a admis le ministre Wilson.

Toutefois, dès que leurs décisions risquent de toucher l'économie de leurs partenaires, le groupe des cinq deviendra le groupe des sept, a-t-il insisté.

Pendant toute la soirée, la confusion régnait sur le statut réel du Canada au sein du groupe. En dépit des assurances fournies par le ministre Wilson, il n'est pas encore sûr que le Canada pourra décider d'assister à une réunion où s'il devra attendre d'y être invité.

À un certain moment, la rumeur voulait même que l'Italie, tout comme le Canada, ait menacé de

ne pas participer aux discussions économiques du Sommet, aujourd'hui, si on n'accédait pas à sa requête. L'Allemagne se refusait à voir l'Italie participer aux discussions monétaires.

Quant à la France, son président, M. François Mitterrand, était réticent à souscrire à une entente qui n'assurerait pas, du même souffle, la participation de la Communauté économique européenne à ces pourparlers.

À un tel point que la délégation française refusait de confirmer hier soir son accord à la position de compromis. M. Mitterrand avait plutôt insisté précédemment pour dire que « je veux qu'il soit connu que je ne suis pas d'accord », a affirmé M. Mitterrand.

La Communauté européenne, représentée aux Sommets des pays industrialisés depuis 1977, serait écartée de cet élargissement. C'est ce que les re-

Voir page 8: Canada



Le premier ministre canadien s'est entretenu quelques instants avec le premier ministre Margaret Thatcher, avant l'ouverture de la séance d'hier au Sommet de Tokyo.

VICTOIRE POUR REAGAN

La Libye pointée du doigt

TOKYO (AFP) — L'Amérique et l'Europe sont parvenues hier au Sommet de Tokyo à donner une image de cohésion, en affirmant leur détermination commune à combattre le terrorisme, concrétisée par l'adoption d'une déclaration que chaque participant peut présenter comme satisfaisante.

En effet, et même si la déclaration commune des Sept sur le terrorisme ne fait aucune référence à des sanctions économiques contre la Libye, elle est assez explicite pour constituer une solide mise en garde contre le général Mouammar Kadhafi.

« Nous avons décidé d'appliquer des mesures dans le cadre du Droit International et dans le cadre de chaque juridiction nationale, à tout État clairement impliqué dans le soutien ou le parrainage du terrorisme international et en particulier à la Libye, aussi longtemps que l'État concerné n'abandonne pas sa complicité ou son soutien à ce terrorisme », prévoit le texte commun.

Autre signe de leur volonté d'entente, les Sept se sont accordés sans difficulté sur un texte prévoyant le renforcement de la sécurité nucléaire civile et qui déplore, sans la stigmatiser, l'attitude peu coopérative de l'Union soviétique après l'accident de Tchernobyl.

Voir page 8: Libye

LA LOI 101 DEPUIS 1977 (I)

Pourquoi payer pour acheter en français ?

JOCELIN DUMAS

APRÈS une présumée période de laxisme abondamment relevé par les médias d'information, le Conseil de la langue française reprend sa chasse aux personnes et entreprises qui affichent dans une autre langue que le français. Une analyse purement économique de l'utilisation de la langue dans le commerce tendrait cependant à démontrer que ce n'est pas tant du côté de l'affichage qu'il faille analyser le problème, mais bien plutôt du côté de la langue utilisée entre commerçants et consommateurs.

Ainsi, M. François Vaillancourt, professeur agrégé au Département de sciences économiques de l'Université de Montréal et directeur adjoint du Centre de recherche en développement économique de la même institution, établit un parallèle entre le problème de la pollution et l'utilisation du français dans le commerce. Selon lui, et aussi ironique que cela puisse paraître, les mêmes principes économiques s'appliquent à l'analyse des deux cas.

« Pour régler le problème de la pollution, il n'y a qu'une alternative économique, expliquait-il en entrevue. Ou bien le pollueur remédie au problème à la source et supporte le coût des infrastructures nécessaires, ou bien la population accepte les inconvénients de la pollution, mais reçoit du pollueur une compensation monétaire égale au montant qu'il devrait dépenser pour l'enrayer. »

« Les deux solutions sont tout aussi équitables et comportent le même coût du strict point de vue économique, indiquait-il, mais pour ce qui est de la



Si un consommateur francophone désire se faire servir en français, il doit trouver un endroit où cela est possible, car il n'existe aucune disposition de la loi obligeant le commerçant à offrir un service en français.

détermination de celui qui devra supporter le coût, cela relève du domaine politique. »

M. Vaillancourt, qui a contribué à une bonne vingtaine de publications sur différents aspects économiques de la langue au Québec, ne voit aucun coût particulier à ce que l'affichage commercial puisse se faire au moins en français et dans une autre langue au choix du commerçant.

« Les véritables coûts apparaissent dans la langue parlée et non dans l'affichage, dit-il. Ainsi, comme dans le cas du pollueur, ou bien le commerçant anglophone s'assure que son personnel est en mesure d'offrir un service en français, ou alors c'est le consommateur qui se déplace, entraînant alors une perte pour le commerçant anglophone ou allophone au profit du francophone. »

Encore une fois, le choix de celui qui devra supporter le coût relève du domaine politique. Mais, dans l'état actuel des choses, c'est l'acheteur francophone qui en porte le fardeau. S'il désire être servi en français, (il y a droit comme le spécifie l'article 5 de la charte de la langue française), il doit trouver un endroit où cela est possible car il n'existe aucune disposition de la loi permettant en pratique l'obligation d'offrir un service en français.

En obligeant le commerçant à offrir un service en français, on pourrait toutefois transférer le fardeau des démarches du consommateur francophone au commerçant allophone. En échange, il serait toujours possible de lui permettre d'afficher son commerce dans la langue de son choix, dans la mesure où le français y apparaît aussi.

Sur cette éventualité, un porte-parole d'Alliance-Québec, l'organisme de défense des intérêts de la

Voir page 8: Loi 101

ÉCONOMIE

QUÉBEC-AFRIQUE

Le moment est venu de se mettre sérieusement à la tâche afin d'établir des liens concrets et durables entre entrepreneurs privés du Québec et d'Afrique. La Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval à Québec organise à cet effet un colloque qui aura lieu les 11, 12 et 13 mai prochain. **Page 9**

LE SOMMET DE TOKYO

Le Japon réoriente sa production vers l'intérieur du pays et exporte des capitaux en Amérique du Nord. Tels sont les principaux acquis du sommet économique de Tokyo, affirme M. Pierre Laurin, vice-président d'Alcan. **Page 9**

Le silencieux

SI VOUS retranchez les trois mois d'été, il en reste neuf, de ce nombre, il y en a cinq où l'hiver est parmi nous, et quatre où il rôde.

Le plus grand bien comme le plus grand mal, on le dit de vous quand vous n'êtes pas témoin; ou vous êtes absent, ou vous êtes mort.

Il vaut mieux renvoyer à demain ce qu'on vous demande de faire aujourd'hui, si vous le faites pour vous débarrasser.

— ALBERT BRIE

Les possibilités réelles de l'économie québécoise d'ici l'an 2001

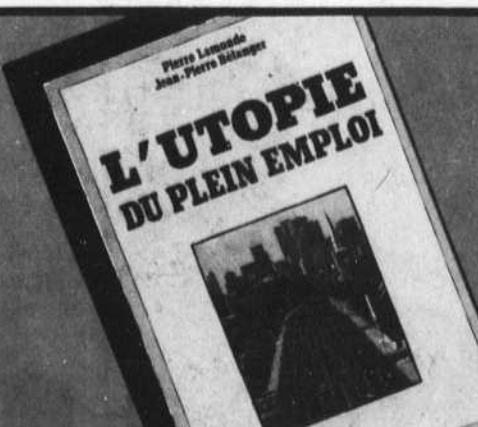
Pierre Lamonde et Jean-Pierre Bélanger

L'UTOPIE DU PLEIN EMPLOI

Un livre d'une grande lucidité, écrit dans une langue claire et accessible, qui montre que malgré les tendances observées au cours des dernières années, le Québec dispose d'atouts importants qu'il faut savoir exploiter.

Vol. de 178p., 13,95\$

BORÉAL/Société



Bombardier confirme qu'elle étudie un projet de fabrication de véhicules

(PC) — La société Bombardier a confirmé hier qu'elle étudie un projet de fabrication de véhicules qui comporterait notamment une éventuelle entente avec la fabricant japonais Daihatsu.

L'entreprise s'est toutefois refusée à tout autre commentaire sur ce projet.

« La compagnie juge qu'il serait prématuré de faire tout commentaire tant qu'il n'aurait pas été franchies certaines étapes nécessaires à la poursuite du projet », précise un communiqué publié par le service des relations publiques de Bombardier.

Dans son édition de samedi, le quotidien montréalais Le DEVOIR a fait état d'un projet de construction d'une usine où l'on assemblerait jusqu'à 200.000 véhicules par année dès 1991, soit deux fois la production prévue à l'usine Hyundai.

Interrogé à ce sujet lors de sa visite au Saguenay, le premier ministre Robert Bourassa s'est pour sa part dit convaincu du sérieux du projet de la firme Bombardier.

Il a révélé avoir déjà communiqué avec le premier ministre fédéral, Brian Mulroney, pour attirer son attention sur ce dossier.

M. Bourassa a raconté avoir rencontré M. Laurent Beaudoin et ses collègues de Bombardier à la mi-mars.

Le ministre admet qu'il sera impossible d'effacer le déficit du Québec d'ici 5 ans

Gobeil proposera au cabinet de nouvelles coupures

MAURICE GIRARD

(PC) — Le président du Conseil du Trésor croit qu'il est encore possible de réduire la taille de l'État québécois. D'ici un mois, le cabinet se verra proposer des avenues concrètes dans le rapport du Comité de révision des structures gouvernementales, présidé par M. Michel Bélanger, pdg de la Banque nationale.

La cure d'amaigrissement imposée depuis quelques années à l'appareil gouvernemental n'est pas encore terminée. Pour répéter le mot de l'ex-ministre des Finances Jacques Parizeau, il reste encore du gras à couper. « Je ne pense pas qu'on soit rendu à l'os, pour reprendre l'expression populaire. Je pense qu'il y a encore une possibilité de compresser, mais de façon intelligente », a insisté hier Paul Gobeil dans une interview à la Presse Canadienne.

Responsable du comité, M. Gobeil indique que les travaux du comité consultatif sont terminés. Au cours des prochains jours, il peaufinera le texte avant sa présentation au cabinet, qui en a d'ailleurs reçu une version préliminaire. On décidera ultérieurement s'il est pertinent de le rendre public.

Pour le prochain exercice financier (1987-1988), c'est \$400 millions de restrictions qui ont déjà été annoncées jeudi dernier par le ministre des Finances. Des programmes seront abolis. D'autres réduits ou remplacés par des équivalents « moins onéreux, qui donnent les mêmes résultats ». Le gouvernement fera aussi son effort. Dans cette deuxième phase de restric-



Paul Gobeil affirme qu'il se contentera d'un déficit annuel de \$2 milliards.

tions à la sauce libérale, Québec tentera « une réduction de l'accélération des dépenses, si possible une réduction en chiffres absolus de façon à diminuer notre déficit. »

Le président du Conseil du Trésor est convaincu qu'il est possible

de modifier la structure de l'État, « sans affecter la qualité des services, mais à un coût moindre ». Par exemple, le gouvernement peut éliminer le personnel de la haute fonction publique dont le travail de planification régionale

pourrait être effectué au niveau local en fonction de paramètres définis dans la capitale. Après tout, dira-t-il, « un propriétaire qui administre lui-même sa propre entreprise, c'est plus rentable que s'il la confiait à un gérant ».

Québec pourrait confier au niveau municipal davantage de responsabilités. Aussi, les administrateurs de cégeps pourraient s'occuper de la gestion de leur propre budget. A titre « personnel », M. Gobeil avance que les institutions régionales de santé comme les hôpitaux, les CLSC, CSS, centres d'accueil et foyers pour personnes âgées pourraient assurer le même type de gestion, « mais à des coûts moindres ».

Tout cela devra se faire lentement, progressivement. « On ne peut pas arriver avec des actions radicales qui vont heurter l'opinion. Si on demande à un citoyen de payer comptant un article dispendieux, ça fait mal. Si on lui demande de payer graduellement, d'accepter graduellement certaines réductions de services — pas nécessairement en terme de qualité mais en terme de quantité — ça s'accepte, compte tenu du contexte. » Certes, certains groupes protesteront. Mais c'est le jeu normal de la démocratie, souligne le député de Verdun.

Il y a moins de six mois, M. Gobeil était un néophyte de la politique. Cinq mois d'expérience plus tard, il a appris les subtilités et les contraintes de la vie publique. Ainsi en est-il de son projet d'éliminer le déficit en cinq ans.

Cet hiver, dans une interview, il avait « lancé le ballon de réduire le déficit à zéro en cinq ans ». Aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor est plus réaliste. « En pratique, c'est impossible. En théorie, ça l'est encore. Sauf qu'il faudrait que la population soit prête à faire des efforts majeurs. » Ce qui n'est pas encore le cas.

Il se contentera d'un déficit annuel de \$2 milliards d'ici la fin du mandat de l'actuel gouvernement. « C'est un rythme qui me satisfait, compte tenu des contraintes qu'on a. » Le pouvoir a ses raisons qu'un ex-gestionnaire doit apprendre à connaître.

Ce qui n'empêche pas la fermeté. M. Gobeil ne modifie pas d'un iota sa position dans l'actuelle négociation avec les employés de l'État. C'est 3,5 % d'augmentation. Un point, c'est tout. Il accepte de parler de réaménagement, mais pas de hausse. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, « comment peut-on penser augmenter les offres qu'on a sur la table des employés syndiqués du public et para-public? »

M. Gobeil a répété hier le même message de saine gestion financière devant une cinquantaine d'hommes d'affaires de sa circonscription électorale. Son auditoire avait d'autres préoccupations: la construction d'un échangeur de l'autoroute 20 dans Ville La Salle. Pour bien se faire comprendre, ils ont remis à leur député des bretelles rouges et une paire de ciseaux avec une seule lame, collés sur une plaque. M. Gobeil a promis de faire les efforts nécessaires. Mais c'est le principal bailleur de fonds, Otawa (qui fournit \$6 millions des \$11 millions) qui a le dernier mot, a-t-il prévenu.

Coupures à Radio-Québec

Bourassa promet que les régions périphériques ne seront pas pénalisées

ROBERT LEFEBVRE

CHICOUTIMI (PC) — Les régions périphériques ne seront pas pénalisées par les mesures budgétaires qui affecteront Radio-Québec, a promis hier le premier ministre Robert Bourassa à la population du Saguenay-Lac Saint-Jean.

Les décisions dans ce dossier seront annoncées d'ici une semaine, a encore précisé le chef du gouvernement québécois en réponse aux inquiétudes que lui ont exprimées les militants libéraux et les gens d'affaires de la région au cours d'une tournée de deux jours qu'il a effectuée dans cette enclave péquiste.

M. Bourassa n'a pas voulu dévoiler quoi que ce soit pour l'instant, se contentant d'affirmer que les régions périphériques seront épargnées et que le gouvernement, comme unique actionnaire dans cette société, n'est pas obligé d'accepter toutes les recommandations qui lui sont faites par les administrateurs.

Un autre sujet qui inquiète particulièrement les contribuables du Saguenay-Lac Saint-Jean est la privatisation de Quebecair.

Là-dessus, répond M. Bourassa, le gouvernement exigera que l'acquéreur éventuel fournisse un service adéquat aux populations éloignées.

« Pour nous, a-t-il dit, c'est un élément irréductible. »

Le premier ministre Bourassa a choisi cette région pour inaugurer une tournée des régions du Québec qu'il compte effectuer d'ici à l'automne.

journement d'état de l'Assemblée nationale.

Cette première sortie en région lui a permis de faire surtout la promotion de son budget.

Dimanche soir, à Jonquière, il a rencontré quelque 75 militants et organisateurs politiques. Lundi matin, il a rencontré une vingtaine de journalistes au Cercle de presse du Saguenay, à Chicoutimi, puis il s'est adressé le midi à quelque 250 membres du Rendez-vous des gens d'affaires du Saguenay.

M. Bourassa a complété sa tournée en participant, à Jonquière, à une émission radiophonique au cours de laquelle il devait répondre aux questions de trois journalistes de la région.

M. Bourassa a aussi rencontré privément le maire de Chicoutimi, M. Ulric Blackburn, ainsi que les responsables d'un projet visant à créer des laboratoires d'entreprises pour venir en aide aux petites et moyennes sociétés en formation.

En plus des problèmes régionaux tels que la construction de routes et le programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean, M. Bourassa a traité de l'avenir de l'hydroélectricité au Québec et possiblement dans cette région qui offre, reconnaît-il, un certain potentiel.

Selon lui, la tragédie de Tchernobyl, ainsi que la croissance économique et la baisse des prix des sources énergétiques sont de nature à mettre en relief certains avantages de l'énergie hydroélectrique.

Sur la question de la Loi 101 et principalement de l'affichage, M. Bourassa affirme que son gouvernement suit la même politique que l'administration précédente. Il accorde des délais et attend le jugement de la Cour d'appel du Québec.

A propos des relations avec le gouvernement d'Ottawa et plus spécifiquement de la péréquation, M. Bourassa trouve inacceptable que le fédéral verse \$825 millions à ceux qui ont perdu de l'argent dans certaines banques albertaines alors qu'il refuse de respecter un engagement moral de verser \$66 millions au Québec.

Le débat s'anime autour des retombées de l'usine Hyundai à Bromont

Sinclair Stevens affirme que « l'entente libérale » ne contenait aucune garantie de création d'emplois

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — L'établissement d'une usine de montage de Hyundai à Bromont aura des retombées plus intéressantes qu'une ancienne entente entre le gouvernement libéral et la firme sud-coréenne prévoyant l'achat de biens canadiens pour une valeur de \$300 millions.

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre de l'Expansion industrielle régionale Sinclair Stevens, défendant la décision du cabinet conservateur de ne pas donner suite à l'entente libérale. Hyundai, qui exporte pour \$600 millions au Canada, s'était engagé auprès de l'Agence de contrôle des investissements étrangers à acheter pour \$300 millions de biens au Canada.

Le vice-président de Hyundai Auto Canada, M. Norman Gibbons, a indiqué en fin de semaine que l'entente avait été laissée de côté au cours des négociations menant à l'annonce de la construction d'une usine de \$300 millions à Bromont et d'une usine de fabrication de \$25 millions à Newmarket, en Ontario.

La firme soutient qu'elle n'avait pas les moyens de construire ces usines tout en maintenant cette politique d'achat.

Les membres de l'opposition ont accusé hier le ministre Stevens, responsable d'Investissement Canada (qui remplace l'agence de contrôle), d'avoir laissé tomber inutilement les 10.000 emplois qu'aurait entraînés, selon eux, l'entente libérale.

« Nous pensons qu'il s'agit d'une bien meilleure affaire que ce qu'a obtenu le gouvernement précédent, a soutenu M. Stevens. Non seulement nous avons eu l'assurance d'un investissement de \$300 millions au Québec, mais nous avons eu l'assurance qu'il y aurait un approvisionnement semblable à celui indiqué dans l'entente précédente. »

Le ministre a rappelé que l'usine de montage de Bromont devrait créer 1.200 emplois directs et autant d'emplois indirects.

« Nous pensons qu'il est plus important de prendre en considération le nombre d'emplois qui seront créés », a-t-il déclaré.

M. Stevens a ajouté qu'il s'agissait d'une entente conjointe avec le gouvernement du Québec, qui considérerait lui aussi qu'il s'agissait d'une bonne affaire.

Les députés libéraux Lloyd Axworthy et Bob Kaplan se sont interrogés au sujet du silence du ministre sur l'abandon de l'entente libérale, lors de l'annonce de la construction d'une usine à Bromont.

« Qu'aviez-vous à cacher? », a demandé M. Axworthy.

Le ministre a réitéré que l'entente précédente n'avait pas vraiment de garanties en matière de création d'emplois.

« Nous n'avons rien à cacher, parce que c'est une bonne affaire », a-t-il répliqué.

Pour sa part, le chef néo-démocrate Ed Broadbent a demandé au gouvernement d'exiger de Hyundai l'assurance d'acheter pour

\$300 millions de biens canadiens, tandis que le député du NPD Howard McCurdy et le leader de l'opposition officielle en Chambre Herb Gray ont réclamé le dépôt de tous les documents relatifs à l'entente.

Dans un autre ordre d'idée, soulignons que le ministre Stevens a approuvé, hier, la mainmise de la maison d'édition torontoise Copp Clark Pitman par la firme britannique Longman Holdings.

La société Copp Clark Pitman était déjà contrôlée par des intérêts britanniques.

M. Stevens a signalé que la transaction n'était pas sujette aux nouvelles directives sur la

propriété des maisons d'édition, ayant été conclue avant leur promulgation.

Copp Clark a réalisé des ventes de \$9,8 millions en 1985. Son actif est de \$6,6 millions. Le personnel se compose de 89 salariés.

Environ 70 % des revenus de Copp Clark proviennent de livres écrits par des Canadiens. La société Longman s'est engagée à tripler les dépenses de

Copp Clark pour le développement de nouveaux ouvrages canadiens.

Par ailleurs, l'Opposition aux Communes a été incapable, hier, de forcer le ministre de l'Expansion industrielle et régionale à répondre aux questions touchant sa conduite personnelle et les lignes directrices sur les conflits d'intérêt édictées par le premier ministre Brian Mulroney.



La formation professionnelle à l'Université de Montréal: Un atout dans votre carrière!

Vous voulez faire face aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et technologiques du marché du travail?

Vous souhaitez accéder à un poste supérieur dans votre entreprise?

Vous voulez compléter ou enrichir votre formation professionnelle?

Vous trouverez sûrement parmi les programmes offerts le certificat qui correspond à vos besoins.

Des programmes de communication

Information et journalisme
Publicité
Recherche documentaire et rédaction française
Relations publiques
Sciences de la communication
Traduction I et II
Micro-informatique
Pratique de la grammaire normative
Réaction professionnelle

Des programmes en relations de travail

Relations industrielles I et II
Gestion des services de santé I et II
Introduction à la gestion des services de santé

Des programmes en prévention et santé

Ergonomie
Gérontologie
Santé et sécurité du travail
Toxicomanies: prévention et intervention

Des programmes en intervention sociale

Animation
Créativité: fondements et techniques
Criminologie I et II
Études de l'environnement
Environnement et santé
Perfectionnement des intervenantes et intervenants auprès des femmes

Les cours sont offerts le soir ou en fin de semaine.

La date limite d'admission pour l'automne 1986 est le 1er juin

Venez nous voir au
3335, chemin Queen Mary
ou signalez le 343-6090

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

guérin l'éditeur qui édite

NOUVEAUTÉ LE TEMPS D'Y VOIR



Cette publication de 351 pages contient l'ensemble des présentations faites lors de la Conférence internationale sur la situation des filles qui se tenait à Montréal en octobre dernier. En tout, 34 textes publiés intégralement et signés par des auteurs de réputation nationale et internationale comme Benoît Groult, Christiane Olivier, Flora Groult, Françoise Collin, William Appleton, Heather Menzies, Francine McKenzie, Jeannine McNeil, Laura Balbo, Denise Bombardier, etc.

ISBN-2-7601-1515-1 (351 p.) 14,95\$

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 843-6241

SGPUM
Syndicat Général des Professeurs de l'Université de Montréal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DATE: le mercredi 7 mai 1986
LIEU: Salle Z-110, Immeuble principal
HEURE: 12 h 00

EURO C.A.S.A.

Meubles exclusifs importés d'Italie de styles: ancien, contemporain ou moderne.

Prix, service et qualité impeccables.

EUROMAISON CANADIENNE
1484-1490, Sauvé ouest. Tél.: (514) 336-6373
(Centre d'achat L'Acadie Sauvé)

Pour dénoncer les « boubou-macoutes » 400 assistés sociaux manifestent devant le bureau de Lavoie-Roux

CAROLE BEAULIEU

Le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu « refusait de les recevoir », disent-ils. Alors ils se sont rendus chez Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre responsable de la politique familiale. « Parce que c'est pas facile d'élever des enfants quand on vit de l'aide sociale », expliquait hier l'une des 400 bénéficiaires d'aide sociale qui ont manifesté pendant plus d'une heure hier devant le bureau de comté de Mme Lavoie-Roux, dans le nord-est de la métropole.

Organisée par le Front commun des assistés sociaux et sociaux du Québec (FCASQ), la manifestation lançait hier à Montréal la semaine des assistés sociaux. Les bénéficiaires d'aide sociale forment aujourd'hui plus de 10 % de la population québécoise.

Venus d'ailleurs loin que Mont-Laurier ou Shawinigan, les manifestants ont dénoncé la décision du gouvernement libéral de dépenser \$9 millions pour embaucher 150 « boubou-macoutes », des agents chargés de « contrôler la fraude ».

« La fraude à l'aide sociale n'est pas plus élevée que la fraude à l'impôt ou à la douane », a soutenu hier une porte-parole du Front commun, Mme Louise Leboeuf. « Même la commission MacDonald a reconnu que les abus des assistés sociaux ne sont pas supérieurs à ceux commis par des particuliers ou des compagnies à l'endroit du régime fiscal ».

Devant les bureaux de Mme La-

voie-Roux un vieux réfrigérateur vide arborait hier une pancarte clamant : « \$9 millions c'est payer cher pour ouvrir des frigidaires vides ».

Mme Lavoie-Roux a rencontré hier, pendant un peu plus d'une heure, quatre porte-parole du Front. Elle n'a fait « aucune promesse », a déclaré hier au DEVOIR son attaché politique, Mme Lise Lavigne. « Mme Lavoie-Roux s'est engagée à discuter de la question avec son collègue M. Paradis », a expliqué Mme Lavigne. « L'aide sociale n'est pas de sa juridiction ».

Selon Mme Leboeuf, du Front commun, Mme Lavoie-Roux s'est montrée favorable à l'idée de tenir une consultation publique avant de mettre en place la refonte de l'aide sociale déjà annoncée pour l'automne. Cette réforme forcerait tous les assistés sociaux considérés aptes au travail à participer à des programmes d'emploi.

Le Front commun s'inquiète des nouvelles mesures déjà adoptées par le gouvernement qui, selon lui, « portent atteinte à la dignité des personnes ».

Un peu partout au Québec, raconte Mme Leboeuf, des bénéficiaires d'aide sociale ont dû se présenter dans des lieux publics pour recevoir leur chèque en main-propre. « Un vrai défilé de la pauvreté », dénonce-t-elle.

À Montréal, près de 500 personnes ont reçu des avis d'interruption de prestations assorties d'une invitation à se présenter en personne dans un bureau d'aide sociale.

Jacques McKay se dit prêt à appliquer toutes les mesures exigées par Québec

RENÉE ROWAN

La direction de l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies est prête à appliquer les mesures exigées par la ministre de la Santé et des Services sociaux, ont annoncé, hier, le président du conseil d'administration et le directeur général de l'établissement.

« Les recommandations de la ministre Thérèse Lavoie-Roux reflètent les recommandations « valables » du rapport Shadley et nous allons les appliquer, ce qui ne veut pas dire qu'aucun doute ne peut planer sur cette enquête », a commenté en conférence de presse le d.g. de l'établissement, le Dr Jacques McKay.

Tant M. Eddy Dunn que le Dr McKay refusent de voir dans les mesures « fermes et précises » exigées par la ministre un blâme ou un manque de confiance à l'endroit de la direction. « L'enquête a été biaisée et plusieurs des accusations contenues dans le rapport sont inexacts, d'autres fausses, d'autres montées en épingle », a soutenu le directeur général.

L'hôpital interprète comme un « geste éminemment positif » le fait que la ministre nomme un observateur au conseil d'administration.

Cela permettra au ministère de réagir rapidement et efficacement face aux besoins urgents qui existent dans les grands établissements psychiatriques comme Rivière-des-Prairies, a constaté M. Dunn. Cela permettra également à l'établissement, a-t-il poursuivi, « d'avoir une ligne directe pour transmettre ses demandes les plus pressantes et détruire tous les préjugés qui pourraient encore subsister sur l'institution ».

Que le ministère délègue un groupe d'experts auprès de l'hôpital tant dans le domaine de la réadaptation que de la psychiatrie constitue une heureuse initiative, estime M. Dunn. Cela profitera non seulement à Rivière-des-Prairies, mais devrait aussi contribuer à ressourcer toutes les institutions psychiatriques du Québec.

Le Dr McKay a précisé que les recommandations concernant la vocation de Rivière-des-Prairies s'inscrivent

vent à l'intérieur de divers programmes où s'est engagé l'hôpital depuis deux ans.

Mme Lavoie-Roux a demandé que l'établissement assume une double vocation d'hôpital psychiatrique pour adultes et enfants atteints de troubles mentaux et de centre d'accueil de réadaptation pour adultes et enfants. En outre, l'hôpital doit se doter de programmes adaptés aux besoins de la clientèle tant adulte qu'enfant.

Les recommandations de la ministre ne viennent qu'accélérer un processus déjà en marche depuis longtemps, a affirmé le Dr McKay. « Notre orientation actuelle est de séparer au maximum les adultes et les enfants et de nous départir de la clientèle des déficients mentaux. Mais comme pour la plupart il s'agit de cas lourds et de multi-handicaps, cela ne peut se faire facilement et il nous faut examiner les cas un à un », a-t-il ajouté.

Réaffirmant à plusieurs reprises, au cours de la conférence de presse, le degré avancé de réalisation de la

majorité des recommandations de la ministre, le Dr McKay a soutenu qu'il n'interprétait pas comme un manque de confiance le fait que Mme Lavoie-Roux exige un rapport aux trois mois de l'état de réalisation des mesures imposées.

« Elle nous fait confiance puisqu'on est là », a rétorqué le directeur général à une remarque d'un journaliste. « Mme Lavoie-Roux ne prend pas de risque, elle a des exigences... c'est une sage décision. Ça va nous obligés à aller plus vite et à avoir encore plus de rigueur », a-t-il enchaîné.

Quant aux mesures aversives, à la mise en isolement et à la contention, qui ont été au centre des débats tout au long de l'enquête, la direction estime que « la loi a toujours été respectée », autant que dans tous les autres établissements du même type, a affirmé le Dr McKay. Beaucoup d'accusations n'ont pas trouvées justice dans le rapport Shadley, a-t-il remarqué : « Nous avons toujours eu une politique très exigeante. On nous demande de la reviser, cela sera fait ».

Quant aux rapports avec les parents, a affirmé le Dr McKay, ils ont toujours été « excellents », sauf avec un petit groupe de dissidents. « Ce qu'il faut faire, a-t-il commenté, c'est d'intensifier les échanges, le dialogue avec l'Association des parents, comme on nous le demande, mais là encore, c'est déjà entrepris ».

Les parents n'ont pas à craindre des représailles, comme certains l'ont injustement déclaré sur la place publique, a noté M. Dunn. « Nous avons des employés dévoués qui ne méritent pas une accusation aussi mesquine », a-t-il commenté hier.

« La mise en tutelle du conseil d'administration de cet important établissement psychiatrique n'était ni justifiable, ni défendable à la lumière des faits portés à notre connaissance (...) la ministre a pris une décision éminemment responsable, équitable et pertinente dans le présent contexte », a commenté pour sa part le vice-président exécutif et directeur général de l'Association des hôpitaux du Québec.

M. Jacques Nadeau a par ailleurs indiqué que « la désinstitutionnalisation à tout prix » préconisée à haut cris par certains, constitue une question fondamentale fort complexe qui met en cause non seulement les modes de fonctionnement des centres hospitaliers psychiatriques, les approches thérapeutiques, mais aussi le système de valeurs, les attitudes et le comportement de la société québécoise tout entière. Est-on prêt à faire ce choix, s'est-il interrogé.

Montréal investira tout près de \$ 500,000 en publicité aux É.-U.

ALAIN DUHAMEL

Profitant de la désaffection des Nord-Américains pour les destinations intercontinentales, la Ville de Montréal a résolu de doubler ses efforts de promotion touristique aux États-Unis.

À cette fin, elle a obtenu le concours des gouvernements du Canada et du Québec, lesquels lui consentent des subventions de \$350,000, en les persuadant de l'aider dans une expérience pilote de promotion à l'étranger. Montréal se présentera au public comme une destination culturelle exceptionnelle, mettant particulièrement en évidence l'exposition *Trésors et splendeurs de Chine* au Palais de la civilisation.

Le conseil municipal doit être saisi cette semaine de cette affaire afin d'approuver le nouveau programme de promotion touristique.

Pour la première fois depuis 1982, lit-on dans les notes explicatives remises aux conseillers municipaux, Montréal destination touristique investira, en collaboration avec ses partenaires, plus d'un demi million en publicité aux États-Unis, au moment où le contexte économique est le plus propice à l'augmentation

du tourisme américain au Canada. »

Sans doute, cet effort accru de promotion de Montréal aux États-Unis permettra-t-il à l'industrie montréalaise de tenir meilleure concurrence aux efforts considérables de promotion de l'exposition internationale de Vancouver auxquels le gouvernement canadien a contribué largement.

Le caractère expérimental de l'entreprise tient en ce que Montréal donne une spécificité culturelle à son image de marque et justifie, auprès du ministère des Communications du

Canada et de Tourisme Canada, la conclusion d'une entente fédérale-provinciale ad hoc.

Il est entendu que l'expérience-pilote ne prévaut que pour la promotion sur les marchés extérieurs d'événements internationaux à caractère culturel » dans la lettre d'entente fédérale-provinciale.

Il est également entendu que la Ville de Montréal harmonisera la thématique de cette campagne avec celles mises de l'avant par les gouvernements du Canada et du Québec sur les marchés américains. »

Ottawa doit amender la constitution, selon Allmand

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral devrait amender la constitution afin d'assurer à tout accusé le droit à un procès dans la langue officielle de son choix, a soutenu hier aux Communes le député libéral Warren Allmand.

Mais le ministre de la Justice John Crosbie a indiqué que le gouvernement a l'intention d'atteindre cet objectif en passant par le processus lé-

gislatif plutôt que par la voie — plus difficile — d'un amendement constitutionnel.

L'intervention du député de Notre-Dame-de-Grâce fait suite à deux jugements rendus la semaine dernière par la Cour suprême du Canada. Selon M. Allmand, ces jugements ont « considérablement amputé les droits constitutionnels des minorités linguistiques ».

La notion de profit en médecine aurait de graves conséquences

(PC) — L'introduction de la notion de profit risquerait d'ébranler les fondements du système de santé canadien, et entraînerait une augmentation des coûts et une détérioration de la qualité des soins, a prédit hier l'un des chirurgiens les plus renommés au pays, le Dr Peter Macklem.

Il s'agit là d'un danger bien réel, a averti le chirurgien en chef de l'hôpital montréalais Royal Victoria, à l'issue d'une conférence qu'il a prononcée devant le Canadian Club.

« Le déficit budgétaire du gouvernement est tellement sérieux, que la

voile naturelle pour les politiciens serait de faire appel au secteur privé afin qu'il assume une partie des coûts », a-t-il noté.

Selon le médecin montréalais, l'État aurait intérêt à éviter la « tentation du privé » dans le secteur de la santé. « Ma crainte, c'est qu'en facturant des frais aux usagers ou en recourant à la surfacturation, on fragmenterait le système. Ce processus entraînerait progressivement l'apparition de réseaux de santé parallèles et une dépendance accrue face au secteur privé. »

Tennis intérieur, abonnement dès maintenant pour l'automne

OUVERTURE D'UN SUPER CLUB SPORTIF POUR LES MONTRÉALAIS



René H. Lépine, vice-président, Le Sanctuaire du Mont-Royal, indique que les tennis intérieurs peuvent déjà être réservés pour la saison d'automne. Après quatre ans de recherches, Sporting Clubs of America a été choisi pour la conception, la planification et la gestion du projet.

“UNE AFFAIRE PERSONNELLE”

Peu importe l'âge ou la condition physique de départ, chacun sera à l'aise au Sporting Club du Sanctuaire. L'aspect social des lieux y favorise une atmosphère de bien-être qui facilite les échanges amicaux.

Avec ses nouvelles techniques de conditionnement complet, le Sporting Club s'intéresse à la personne entière. L'entraîneur considère le mode de vie et les objectifs visés par chaque personne avant de proposer un programme individuel.

Bien sûr, on ne saurait éviter complètement l'effort, la déter-

mination et même une certaine transpiration. Par contre, il est maintenant possible de s'entraîner avec plus d'intelligence, afin de réduire l'inconfort.

Les habitudes de vie et l'alimentation sont également considérées, afin de contribuer à la bonne apparence et à la forme physique des membres. Une combinaison judicieuse d'exercices et d'habitudes alimentaires peut produire une transformation de l'apparence physique.

En plus de suivre leurs programmes individuels, les membres du nouveau Sporting Club

pourront apprécier les bienfaits du spa. Ils y trouveront de nouvelles méthodes de relaxation et des traitements pour la peau qui donneront la touche finale à leur nouveau « look ».

Chacun peut se sentir au sommet de SA forme avec un programme de conditionnement complet, comme on en prescrit au Sporting Club.

C'est une affaire personnelle.

DE TOUT POUR TOUS

Le Sporting Club du Sanctuaire, dont l'ouverture est prévue pour septembre, offrira une gamme complète d'équipements de dernière heure. Ce club prestigieux abritera des courts de tennis, racquetball et squash, un spa à l'européenne, des piscines et des restaurants. Il offrira des programmes d'exercices tels que danse aérobique, basketball, Nautilus et poids libres. Avec des conditions d'adhésion innovatrices, le membership sera établi sur une base mensuelle et offert aux résidents de Montréal et aux corporations.

Des programmes sur mesure et un service personnalisé, voilà le credo de notre politique. Des entraîneurs

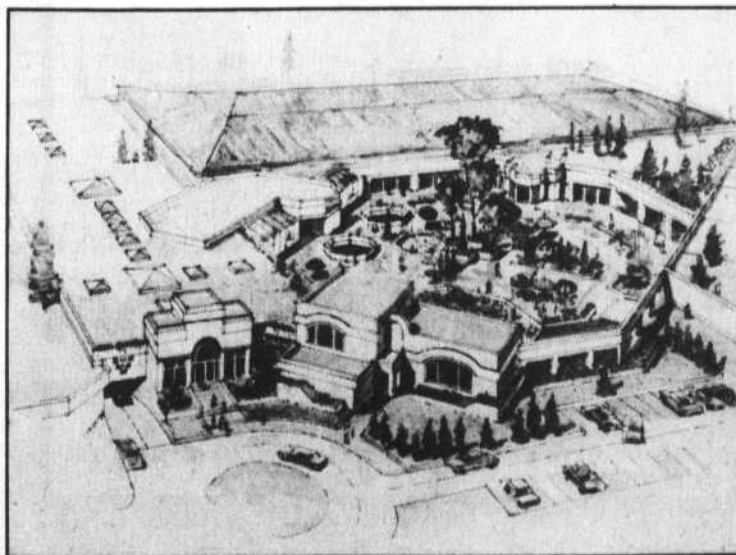
qualifiés et des professionnels de la santé utiliseront de l'équipement de haute technologie pour l'évaluation de la forme physique, la programmation d'exercices, le contrôle du stress, l'évaluation nutritionnelle et tous les autres aspects de la santé.

Monsieur Jack Naiman, propriétaire de Sporting Clubs of America de San Diego, affirme : « Ce club sera notre première enseigne à l'extérieur des États-Unis. Nous allons donc lui accorder une attention spéciale afin qu'il représente notre philosophie, qui est celle du mariage entre la bonne forme physique et le plaisir. Une quarantaine de gens d'ici seront spécialement formés pour bien gérer

les activités de ce complexe incomparable. »

Le design de ce temple sportif contribuera à accentuer une ambiance survoltée d'énergie, particulièrement dans les aires consacrées à l'exercice. Les designers ont réussi à aménager les salles de façon à pouvoir observer trois activités simultanément. Il a été prouvé qu'un tel environnement stimule la participation et la performance.

Le Sporting Club est en voie de construction au centre des magnifiques pyramides du Sanctuaire du Mont-Royal, en bordure ouest d'Ouverture et à proximité de l'Université de Montréal.



L'été, l'immense terrasse ensoleillée sera l'endroit idéal pour la détente, la baignade ou même l'aérobic. Le café réservé aux membres et le restaurant public offriront aussi une terrasse extérieure. En hiver, une patinoire sera tracée parmi les arbustes.

CHOIX D'ACTIVITÉS ET DE TARIFS

Un mode de paiement innovateur, sur base mensuelle, comprend des taux préférentiels pour les couples, les familles avec adolescents et les étudiants. Des tarifs VIP pour le tennis permettent les réservations permanentes de courts.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES TARIFS
PRÉ-OUVERTURE, TÉLÉPHONE 737-0000

SPA À L'EUROPÉENNE

On trouvera au Sporting Club le seul véritable spa à l'européenne de Montréal. L'ensemble des divers traitements et la formation du personnel seront confiés à Lisa Dobloug, experte reconnue mondialement, qui supervisera le fonctionnement du spa régulièrement.

L'ambiance du spa sera celle d'un jardin intérieur. On y offrira des soins personnalisés tels que les massages suédois et shiatsu, les frictions loofah, les traitements aux herbes et les bains tourbillons. En plus de fournir une thérapie contre le stress, le spa pro-

diguera de nombreux traitements dermatologiques. Les bienfaits du spa contribueront à la santé globale des membres, en harmonie avec leurs programmes d'exercice et leurs régimes de vie mieux équilibrés.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

La Syrie est impliquée dans l'attentat de Berlin

WASHINGTON (AFP) — La Syrie, tout autant que la Libye, est impliquée dans la récente explosion dans une discothèque de Berlin et dans la tentative d'attentat à Londres contre un appareil de la compagnie israélienne El Al, affirme l'hebdomadaire Newsweek, citant des sources américaines et israéliennes.

Selon l'hebdomadaire, M. Ahmed Mansur Hasi, le principal suspect de l'attentat contre la discothèque La Belle à Berlin-Ouest (4 avril), qui a entraîné, le 15 avril, les représailles américaines contre la Libye, a déclaré à la police ouest-allemande qu'il avait obtenu ses explosifs par l'intermédiaire de la Ligue pour l'amitié germano-arabe, une organisation dirigée par la Syrie.

« Quand vous regardez ce type, il a le mot Damas écrit partout sur lui », a déclaré à Newsweek une source que l'hebdomadaire qualifie de digne de foi.

D'autre part, selon des sources israéliennes citées par l'hebdomadaire, M. Nezar Mansur Hindawi, frère de M. Ahmed Mansur Hasi et soupçonné d'être l'instigateur de la tentative d'attentat contre un avion d'El Al à Londres, le mois dernier, avait obtenu sa bombe grâce à l'ambassade de Syrie dans la capitale britannique.

Newsweek ajoute que les Israéliens ont intercepté un appel de Damas à l'ambassade, contenant un « ordre direct » de placer la bombe à bord de l'appareil. Ces officiels israéliens affirment, selon l'hebdomadaire, que M. Nezar Mansur Hindawi a rendu visite après coup à l'ambassadeur syrien à Londres et a été félicité pour son action.

Ces informations contredisent la position officielle des États-Unis qui ont toujours affirmé disposer de « preuves irréfutables » liant la Libye à l'attentat de Berlin et qui avaient précisé, après les raids aériens contre Tripoli et Benghazi, qu'ils n'avaient pas d'indications sur une possible implication syrienne.

L'hebdomadaire indique que de hauts responsables américains continuent à affirmer que l'attentat de Berlin-Ouest a été dirigé par la Libye.

Toutefois, un haut fonctionnaire se trouvant avec le président Ronald Reagan à Tokyo pour le Sommet économique des pays industrialisés, a déclaré à l'hebdomadaire qu'une action commune (des pays industrialisés) contre la Libye « pourrait servir de mise en garde à la Syrie ».

Des savants suédois estiment que Tchernobyl causera 8,000 cancers
Moscou admet que la Biélorussie a été affectée

MOSCOU (AFP) — La situation en matière de radio-activité « se stabilise avec une tendance à l'amélioration » en Ukraine et en Biélorussie, a affirmé le gouvernement soviétique, tout en reconnaissant qu'il y avait toujours « émission de substances radio-actives » après la catastrophe survenue à la centrale de Tchernobyl, en Ukraine.

C'est la première fois qu'une allusion est faite à la situation en Biélorussie, dont la capitale est Minsk, et qui s'était trouvée, semble-t-il, en raison de la direction des vents, sur la trajectoire des nuages toxiques.

Par ailleurs, en Suède, des savants ont estimé que 8,000 Européens pourraient être atteints d'un cancer dans les quarante années à venir, en raison des fuites radio-actives découlant de l'accident à la centrale nucléaire soviétique.

Le bref communiqué gouvernemental diffusé hier soir par l'agence officielle Tass, le cinquième depuis l'annonce, il y a tout juste une semaine, de la catastrophe de Tchernobyl, n'établit pas de nouveau bilan des victimes. Le dernier bilan, datant de jeudi, faisait état de 2 morts et 148 blessés encore hospitalisés, dont 18 dans un état grave.

« Le 4 mai, dans la centrale électro-nucléaire de Tchernobyl, on a poursuivi la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures pour éliminer les conséquences de l'accident », a rapporté Tass.

L'arrivée hier après-midi à Moscou du directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Jans Blix, a par ailleurs été annoncée, la télévision diffusant une photo de son accueil à l'aéroport. En revanche, les activités du Dr Robert Galewn, spécialiste américain de la moelle épinière qui se trouve depuis vendredi soir en URSS, ont été passées sous silence.

Toujours dans son programme d'information de la soirée, la télévision s'est attardée sur les travaux agricoles en Biélorussie et en Ukraine, « près de Tchernobyl ». Elle a ainsi montré la récolte des pommes de terre, des centaines de vaches, l'ensemencement des champs de maïs et l'arrachage des légumes destinés à Kiev et contrôlés à l'aide d'un compteur geiger. « L'appareil n'a pas enregistré de dépassement des normes admises », a indiqué le commentateur.

Un présentateur a dénoncé les « mensonges » diffusés en Occident, en lisant des extraits d'articles de la presse étrangère, notamment sur les précautions prises à l'Ouest, et en montrant des titres de journaux anglo-saxons.

Les médias soviétiques ont pour-

suivi hier leurs vives dénégations des informations publiées en Occident, dénoncées comme alarmistes, et des tentatives d'utilisation à des fins politiques » de la catastrophe à l'Ouest, notamment aux États-Unis.

En Suède, M. Gunnar Bengtsson, responsable de l'Institut de protection radiologique de Suède, a déclaré que les premières estimations permettaient d'établir que 80 à 8,000 personnes pourraient être frappées de cancer.

« Nos estimations nous conduisent à penser que la catastrophe de Tchernobyl est, sur le plan des radiations, 1,000 fois plus grave que celle de Three-Mile Island, en 1979 », a indiqué M. Bengtsson lors d'une conférence de presse.

Les savants suédois ont comparé la gravité de l'accident de Tchernobyl à celle de l'explosion d'une bombe atomique de 30 mégatonnes — 2,000 fois Hiroshima.

Des festivités sont annulées
La NASA en état de choc

WASHINGTON (AFP) — La communauté spatiale américaine était en état de choc hier après le troisième échec consécutif d'un de ses systèmes de lancement, samedi, et cette nouvelle catastrophe a complètement éclipsé le 25e anniversaire du premier vol d'un Américain dans le cosmos.

Hier, le président de la firme McDonnell Douglas, qui a construit la fusée, a déclaré que l'échec du lancement a été provoqué par un court-circuit. Il ne retient pas la thèse du sabotage.

M. John Yardley, qui est un ancien responsable de l'agence spatiale américaine (NASA), a déclaré que selon les ingénieurs de son entreprise, « il y a eu une sorte de court-circuit sur le moteur » de la fusée Delta. Il a précisé que l'arrêt brutal du moteur principal de ce lanceur, 71 secondes après son lancement, avait apparemment été provoqué par un court-circuit dans le système électrique.

La NASA, déjà traumatisée par la désintégration de la navette Challenger, le 28 janvier dernier, a pratiquement annulé toutes les cérémonies prévues hier pour commémorer un quart de siècle de présence américaine dans l'espace. Les manifestations prévues pour fêter l'anniversaire du « saut de puce » sub-orbital d'Alan Shepard, le 5 mai 1961, ont été mises sous le boisseau.

Après la désintégration de la fusée Delta et du satellite météo GOES-G, 71 secondes après leur lancement du Cap Canaveral, l'atmosphère n'était vraiment pas au champagne et aux petits fours parmi les employés de l'agence spatiale américaine, accablés et incrédules face à une telle série noire.

La NASA est d'autant plus assommée par ce nouveau drame, qui a coûté US\$87.5 millions, que les Delta étaient considérées comme les plus sûrs des trois « gros » lanceurs classiques (avec les Titan et les Atlas-Centaur) dont disposent encore les États-Unis. En 26 ans de service et 178 tirs, les Delta n'avaient jusque là failli que onze fois à leur mission, la dernière en septembre 1977.

Ces fusées, fabriquées par McDonnell Douglas, ont placé un total de 184 satellites de tous types sur orbite, soit 94 % de lancements réussis.

La destruction de Challenger, l'explosion d'une fusée Titan 34D (le 18 avril après son lancement de la base de Vandenberg, en Californie) et celle de la Delta signifient que les États-Unis ne disposent plus aujourd'hui que de trois lanceurs — des vieilles Atlas-Centaur — pour déployer leurs satellites, notent les spécialistes. La douzaine de Scout encore en stock sont en effet incapables de lancer des charges lourdes.

Un lancement d'Atlas-Centaur (avec un satellite de communication pour l'US Navy) était prévu pour le 22 mai mais il est possible qu'il soit reporté en attendant d'en savoir plus sur l'explosion de la Delta, indiquait-on de source informée.

Les navettes spatiales sont clouées au sol pour au moins un an tandis que les Titan et Delta sont maintenant interdites de lancement jusqu'à ce que l'on sache exactement ce qui s'est passé. La NASA a nommé une commission d'enquête, la troisième, pour déterminer les causes de l'échec de samedi.

Les responsables américains font leur possible pour masquer leur amertume et pour minimiser les conséquences de ce nouveau coup dur mais plusieurs experts estiment que la sécurité nationale des États-Unis est maintenant directement menacée.

Dans son avant-dernier numéro, avant même la destruction de la Delta, l'influent et respecté magazine spécialisé Aviation Week affirmait que la capacité de surveillance et d'espionnage des États-Unis était « décimée ».

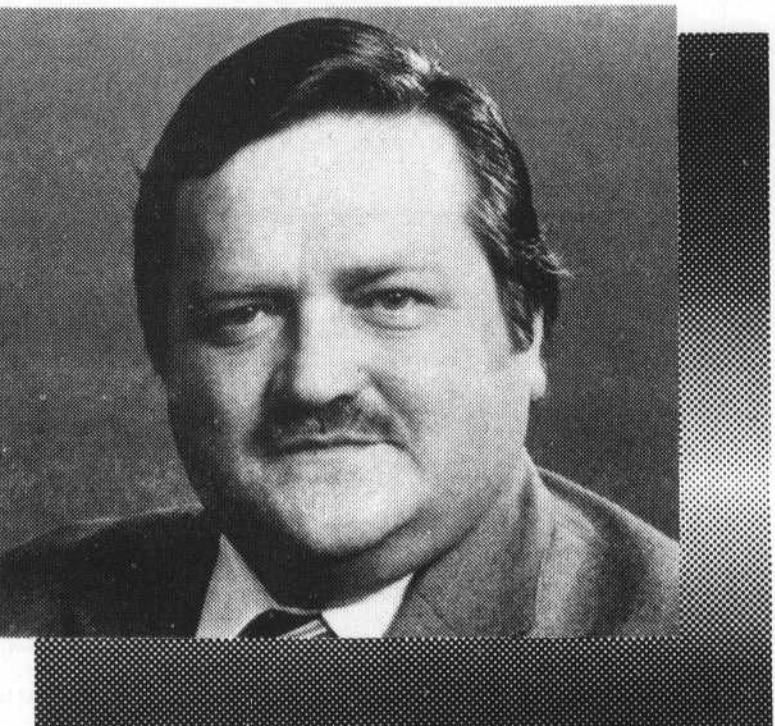
Une telle succession d'échecs est si exceptionnelle que de nombreux experts ne croient pas à la fameuse « loi des séries » et évoquent la possibilité de sabotages à propos des explosions de la Titan et de la Delta.

« Rien n'est exclu », a déclaré un porte-parole de la NASA, M. Hugh Harris. M. William Russell, responsable du projet Delta chez McDonnell Douglas, a affirmé pour sa part que le moteur principal de ce lanceur s'était brutalement arrêté, « comme s'il avait été commandé » du sol.

Au Congrès, les sénateurs et les représentants commencent à perdre patience et réclament des comptes à la NASA, de plus en plus « dans le collimateur ». Plusieurs parlementaires ont dès hier exigé une réévaluation des procédures de contrôle de qualité à l'agence spatiale américaine.

Pour cette dernière, qui a fêté l'an dernier un quart de siècle d'existence, l'année 1986 restera celle de la plus grave crise de son histoire.

LE DISCOURS DU BUDGET



La réplique de l'opposition officielle
CE SOIR À 20 h 30
Voyez les choses... autrement!
L'autre télévision **Radio Québec**

ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION

HOMO-RÉPARATUS INFINITUM.

Depuis l'avènement du Sanctuaire du Mont-Royal, vous n'avez plus à subir les épreuves de l'entretien de la maison. Ces perpétuelles inquiétudes domestiques sont enfin disparues. Définitivement. Les gens aux goûts éclectiques l'ont compris. Ce qui explique le succès que nous connaissons.

Au Sanctuaire, tout concourt à assurer votre bien-être. Un édifice construit selon des techniques modernes qui réduisent l'entretien au minimum. Des administrateurs compétents et une équipe de professionnels qui s'occupent de tout. Une surface habitable immense, bien planifiée — avec des « pièces » de rangement — et qui peut même être aménagée en fonction de vos besoins. Des cuisines, des dinettes, des salons et des salles à manger avec une vue superbe. Des baies vitrées sans fin qui laissent entrer le soleil. Chez vous, il sera encore plus beau...

le sanctuaire du mont-royal

Accédez à un nouveau mode de vie.

CONDOMINIUMS PRIVILÉGIÉS EN BORDURE OUEST D'OUTREMONT: 6,100 CHEMIN DEACON, MONTREAL (514) 738-8000 DE PRÉFÉRENCE SUR RENDEZ-VOUS.
1 ch. à coucher: 1,036 pi. car. + \$133,500 + /2 ch. à coucher: 1,274 pi. car. + \$172,500 + /3 ch. à coucher: 1,711 pi. car. + \$214,500 + /penthouse: 2,519 pi. car. + \$457,500 + (SELON DISPONIBILITÉ)

BIENTÔT!

LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE

FIN DE LA PÉRIODE DE DÉGEL

VEUILLEZ PRENDRE AVIS QUE, POUR L'ANNÉE 1986, LA FIN DE LA PÉRIODE DE DÉGEL EST FIXÉE COMME SUIT:

	ZONE 1	9 MAI À ZÉRO HEURE, UNE MINUTE.
	ZONE 2	19 MAI À ZÉRO HEURE, UNE MINUTE.

LA ZONE 1

La zone 1 est bornée à l'ouest par la rivière Dumoine et le lac du même nom dans le comté de Pontiac; au nord, par la limite sud de la Réserve faunique de la Vérendrye, par la limite sud de la ville de La Tuque et par la limite sud de la Réserve faunique des Laurentides; à l'est par la limite est de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré et par la ligne limite située entre les comtés Montmagny-L'Islet et Kamouraska-Témiscouata; au sud la zone 1 s'arrête aux frontières des États-Unis et de l'Ontario.

LA ZONE 2

La zone 2 s'étend sur tout le territoire non compris dans la zone 1.

La réglementation du contrôle des charges en vigueur en dehors de la période de dégel continue à être appliquée.

Narc Van Gyl
Marc-Yvan Côté
Ministre

Québec

ARTS ET SPECTACLES

Espace et magie à la cité du Havre

ANGÈLE DAGENAI

Le Musée d'art contemporain de la cité du Havre ne sera pas laissé pour compte, cet été, dans le tourbillon d'intérêt qu'entendent soulever ses concurrents, le Musée des beaux-arts avec son exposition des oeuvres insolites de Joan Miro et le Palais de la civilisation — son voisin — qui sonne trompette avec ses « Trésors chinois ».

Le MAC présentera donc, dès le 1er juin et jusqu'au 31 août, deux expositions qui devraient créer un certain remous à Montréal : « Space Invaders » (« Les envahisseurs de l'espace »), réunissant neuf artistes du Canada, des États-Unis, de France et d'Angleterre qui présenteront 21 oeuvres tri-dimensionnelles et une exposition de 15 photographes contemporains qui exploitent les très grands formats de façon spectaculaire, dans des mises en scène choc et beaucoup de couleurs.

L'exposition « Les envahisseurs de l'espace » a été montée par la Norman Mackenzie Art Gallery de Regina et a déjà été vue par plus de 160,000 personnes dans l'Ouest canadien. Il s'agit, non pas de la descente des extra-terrestres dans nos vies mais bien de l'envahissement de l'espace quotidien par les matériaux de la technologie audio-visuelle et les composantes électroniques qui font maintenant partie de notre univers familier. Certaines pièces seraient même « vivantes » en ce sens qu'elles sont manipulables ou réagissent aux commandes qui leur sont données.

Selon le conservateur Martin Thivierge, il s'agit d'une réflexion sur la société de consommation, réflexion qui peut prendre parfois l'aspect d'un clin d'oeil moqueur mais toujours d'un « travail très poussé sur les matériaux ».

Ce qui rend ces oeuvres facilement accessibles, ajoute-t-il, c'est qu'elles ont souvent l'allure de bricolages sympathiques et sans prétention. Les artistes de « Space Invaders » sont Bertrand Lavier et Jean-Luc Vilmouth (France), Bill Woodrow, Edward Allington et Kate Blacker (Angleterre), Jonathan Borofsky et Ken Little (États-Unis), Tony Brown et Roland Brener (Canada).

Pour ce qui est de l'autre exposition, « La Magie de l'image », il s'agit de présenter les nouvelles tendances



Cet « envahisseur de l'espace » de la Britannique Kate Blacker a pour titre *Made in 84*. Il s'agit d'une oeuvre de 2,75 m de haut sur 1,1 m de large, en métal peint, représentant un personnage habillé de circuits électroniques. (Au Musée d'art contemporain, du 1er juin au 31 août.)

en photo qui privilégie la théâtralité et la restructuration de l'image par le biais de mises en scène d'éléments imaginés (mannequins, figurines) ou réels — par opposition à la photographie anecdotique ou réaliste connue.

Les artistes qui exposeront — les Shelagh Alexander, Bernard Faucon, Barbara Kruger, Nic Nicosia, Cindy Sherman, Sandy Skoglund, etc. — exploitent, en général, des formats géants, « très, très spectaculaires » : certaines photos ont cinq pieds de haut... Ces oeuvres, acquises cette année par le MAC, font désormais partie de sa collection permanente.

La télé soviétique diffuse Horowitz

MOSCOU (AFP) — La télévision soviétique a diffusé, dimanche, dans son intégralité le concert donné, le 20 avril dernier à Moscou, par Vladimir Horowitz, à l'occasion de son premier retour en URSS depuis 61 ans.

Au cours de cette prestation de plus d'une heure et demie, dans la grande salle du Conservatoire Tchaïkovski, celui que la télévision a présenté comme « un pianiste américain né en Ukraine » a exécuté des oeuvres de Scarlatti, Mozart, Rachmaninov, Schubert, Liszt et Chopin.

Vladimir Horowitz, qui avait quitté l'Union soviétique en 1925 et est devenu citoyen américain en 1944, a donné un deuxième concert en URSS, le 27 avril à Leningrad.

La télévision avait jusqu'ici accordé peu de publicité à sa tournée, tandis que l'agence Tass l'avait qualifiée d'« événement éclatant » de la vie culturelle en URSS.

Décès de Robert Alda...

LOS ANGELES (PC) — L'acteur américain Robert Alda, vedette du film sur la vie de George Gershwin, *Rhapsodie en bleu*, est mort à Los Angeles des suites d'une longue maladie; il était âgé de 72 ans.

Robert Alda avait souffert d'une crise cardiaque il y a deux ans et il ne s'en était jamais complètement remis.

Il avait joué dans de nombreux films, dont *La Fille de Cléopâtre*, *La Fille qui en savait trop*, et *Tarzan et la fille esclave*.

Il était aussi le père d'Alan Alda, une des principales vedettes de la série télévisée *M.A.S.H.*

... et de Robert Stevenson

SANTA BARBARA (AFP) — Le metteur en scène américain Robert Stevenson, réalisateur notamment de *Mary Poppins*, est mort, la semaine dernière, à l'âge de 81 ans, à son domicile de Santa Barbara.

Bien qu'il fût davantage connu pour ses films s'adressant à une audience jeune (*Mary Poppins*, *Old Yeller*, *The Love Bug*), Stevenson a dirigé des oeuvres dramatiques telles que la version originale de *King Solomon's Mines* en 1937 et *Jane Eyre* en 1943.

Au Printemps électroacoustique

Jean-Paul Farré, comédien de Dieu

PIERRE ROBERGE de la Presse canadienne

Hier, au Spectrum, le compositeur français Pierre Henry réglait avec des techniciens les éclairages pour *L'Apocalypse et Dieu*. Cette dernière oeuvre sera donnée en première nord-américaine avec le concours du récitant Jean-Paul Farré.

Ces deux concerts sur le thème des fins dernières de l'homme sont au programme du « Printemps électroacoustique » qu'organisent cette semaine Yves Daoust et l'Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec (AcREQ).

Au moment des réglages dans

cette salle spécialisée dans la musique à la mode, le compositeur se faisait du souci à cause des bruits de la ventilation et des réfrigérateurs des bars. « C'est une musique fine, ce n'est pas du rock. Les sons doivent se détacher clairement », dit-il, conscient des difficultés que peut présenter un concert dans un endroit où l'on sert à boire.

Jean-Paul Farré est avant tout comédien; Pierre Henry lui a proposé de créer *Dieu* (à Lille en 1977) après l'avoir vu jouer Beckett ainsi que dans le spectacle *Le Rire du fou*.

« Le personnage est un clown musical et métaphysique », explique Farré, à qui un ami spectateur a raconté : « Je ne regardais plus que ta bouche. On aurait dit un Niagara de verbe. » Ce qui donne une idée du travail de mémoire que requiert la performance. Et encore le

poème — que le père Hugo a écrit en exil à Guernesey, avant de s'attaquer aux *Misérables* — a-t-il été largement élagué pour en faire un spectacle de deux heures et demie.

Avec un héros qui « descend au gouffre », symbole de l'homme descendu en lui-même, poursuit Farré, l'histoire comporte aussi ses moments d'humour « anti-religieux, anti-cérémonie », rappelant ainsi toute la différence entre Dieu et ceux qui parlent en son nom sur terre.

Jean-Paul Farré est connu des Montréalais pour avoir donné, au premier festival « Juste pour rire », à l'été 1983, le numéro « Contes pour piano ». C'est son instrument de prédilection car son prochain spectacle solo, en septembre à Paris, s'intitule « 20 ans de pianos forcés ».

THEATRE

NDLR. Robert Lévesque étant en vacances, sa chronique de théâtre reviendra dans cette page le mardi 27 mai.



le 3 juin recensement

«...Quand il ne reste plus rien... il reste encore la vengeance.»

LA CASSURE

JEAN PIERRÉ LEAUD

CAPITOL

Après Z. L'AVEU, SECTION SPÉCIALE.

la nouvelle réalisation de COSTA-GAVRAS

DE CONSEIL FAMILIAL

FANNY ARDANT • JOHNNY HALLYDAY • GUY MARCHAND

Le PARISIEN

A COUPS DE CROSSE

FANNY COTTENCON • BRUNO CREMER

Le PARISIEN

UN FILM DE LEA POOL

ELYSEE

FREDERICO FELLINI

ELYSEE

VERSION FRANÇAISE

VERSION ITALIENNE

SOUSS-TITRES ANGLAIS

MARDIS 2.50\$

LE NEVEU DE BEETHOVEN

Un film de PAUL MORRISSEY

BERRI

1:15 - 3:25 - 5:35

7:45 - 9:55

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

WOODY ALLEN HANNAH ET SES SOEURS

Le film de Luis Puenzo

Hector Aterio/Norma Aleandro

BERRI

7:00 - 9:30

ST-DENIS - JARRY 388-5577

21^e Festival Les Petits Violons

sous la direction de JEAN COUSINEAU

présente PRATT & WHITNEY CANADA

1, 3, 6 et 8 mai 1986. Citadelle de Montréal

2085 Drummond (entre Sherbrooke et Maisonneuve)

Billets: 8 \$ - 6 \$

Abonnement aux 3 concerts: 20 \$ - 15 \$

En vente chez Archambault Musique 500 Ste-Catherine E. 849-6201

PROGRAMME

Jeudi 1^{er} mai 20 h

Caprice XXIV Paganini

Concerto en fa à trois violons Haydn

Suite sur des airs anciens Respighi

Samedi 3 mai 14 h

"Masterclass" Debussy/Fauré

Philippe Muller — Au piano: Lise Boucher

Mardi 6 mai 20 h

Sextuor No 1 Op. 20 Brahms

Octuor Op. 20 Mendelssohn

Avec la participation de Philippe Muller

Jeudi 8 mai 20 h

Concerto en si mineur à quatre violons

Concerto No 2 en ré pour violoncelle

Caprices XIX-XX-XXII Paganini

Moto perpetuo Paganini

De la France au Québec Cousineau

Suite québécoise Cousineau

Musicien invité PHILIPPE MULLER violoncelliste

en collaboration avec: AIR CANADA • Hôtel du Parc • ciélog.8

ELECTROACOUSTIQUE

6 jours d'événements sonores jusqu'au 10 mai

Spectrum de Montréal

6 mai

Philippe Ménard (Canada)

Michel Waisvitz (Hollande)

Un spectacle de robotique musicale

7 et 8 mai

Pierre Henry

Dieu (d'après Victor Hugo)

Théâtre sonore avec le comédien Jean Paul Farré

8 mai

Pierre Henry

L'Apocalypse de Jean

Un classique de l'électroacoustique

10 mai

Concert M.A.O. M.I.D.I.

Créations de musiques assistées par ordinateur

Ce soir: Philippe Ménard, compositeur de la musique des 2 films du Pavillon du Canada, Vancouver. Michel Waisvitz, pour une performance unique!

Billets en vente au Spectrum et à tous les comptoirs Ticketron

Information: 861-5351

MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE

3 HOMMES et un couffin

2^e film au ciné-parc: "PORTES DISPARUES"

BERRI

CARTIER-LAVAL

25^e SEM

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115 228 BOUL. DES LAURENTIDES 683-5124

LONGUEUIL

MASKA

CINE-PARC ST-EUSTACHE

PLACE LONGUEUIL 679-7451 ST-HYACINTHE 774-2370 ROUTE 15 (SORTIE 211) 472-6660 879-1707

En guise d'introduction à l'exposition

Chine : Trésors et Splendeurs



Le Centre d'étude sur l'Asie de l'Est de l'Université de Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal et la Société du Palais de la Civilisation, a l'honneur de présenter

M. Vadime Élisseeff

l'un des tout premiers spécialistes de l'histoire de l'art chinois, dans une conférence accompagnée de diapositives et intitulée

La civilisation de la Chine classique d'après les découvertes archéologiques récentes

le 8 mai à 20 heures

dans l'amphithéâtre A-2285

au 3200, rue Jean-Brillant

Entrée libre

LE DEVOIR et ciélog.8

en collaboration avec CINEPLEX ODÉON ET

CINÉMA INTERNATIONAL CANADA LTÉE

invitent 400 personnes à la première du film

"LE MEILLEUR FILM DE SCIENCE FICTION DES ANNÉES '80."

-Kirk Honeycutt, Los Angeles Daily News

LE DERNIER SURVIVANT

V.F. THE QUIET EARTH

le jeudi 15 mai à 20 heures au CINÉMA DAUPHIN

■ Le concours débute le 2 mai pour se terminer le 8 mai

■ Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible au CINÉMA INTERNATIONAL

■ La valeur des prix offerts est d'environ

Envoyez le coupon-réponse à: LE DERNIER SURVIVANT A/S CINÉMA INTERNATIONAL 8275 Mayrand Montréal, H4P 2C8

Nom _____ Age _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____ Tél. _____

L'ARGENT DES PARTIS

AU LENDEMAIN de la publication des rapports financiers des partis politiques québécois, on doit se féliciter des recommandations du directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté réclame, à juste titre, des amendements à la Loi sur le financement des formations partisanes, qui s'inscrivent dans le sens des efforts poursuivis depuis plus d'une quinzaine d'années. L'objectif de ce haut fonctionnaire de l'Assemblée nationale est d'exiger des dirigeants des partis une plus grande transparence au chapitre de leurs sources de financement.

La recherche de l'assainissement des finances partisanes a heureusement dépassé, et de beaucoup, le stade des vœux pieux. Elle est largement révolue, l'époque où la loi de la jungle transformait l'exercice du droit électoral en un simulacre de démocratie. Pas plus qu'hier, les élections ne se font en 1986 avec des prières mais, aujourd'hui, une morale civique a imposé décence et retenue dans ce domaine.

Cinq mois après les élections qui ont entraîné le changement de gouvernement à Québec, le rapport de M. Côté dresse un double inventaire dont l'utilité est indéniable. Ces états financiers permettent, d'abord, d'établir la fiche de santé des partis en ce qui concerne leurs ressources financières. Et, il faut bien le reconnaître, les indices de cette fiche correspondent étrangement à la situation actuelle de l'une et l'autre formations. Rien de surprenant que le Parti libéral affiche un bilan positif et que le Parti québécois accuse un déficit. Le sort des armes est impitoyable. À plus forte raison pour les tiers partis qui n'ont obtenu aucun succès en décembre dernier.

On peut évidemment s'interroger sur le bien-fondé de telle ou telle disposition de la loi qui enjoindrait au directeur des élections de proclamer la dissolution d'un parti dont le bilan serait dangereusement négatif ou qui n'aurait pas scrupuleusement respecté les échéances de présentation de ses états financiers. L'Union nationale serait donc menacée du couperet, alors que des militants tentent désespérément de la ressusciter encore une fois, si l'on croit certaines informations. Malgré tous les obstacles érigés par un système électoral avec lequel on devra vivre un bon moment encore, une société qui se dit et se veut pluraliste s'appauvrirait indéniablement si elle perdait un parti incarnant un courant idéologique ou une orientation sociale.

Au-delà de ces considérations philosophiques ou moralisatrices, selon certains esprits chagrins, il est intéressant et significatif de connaître exactement l'origine et l'importance des fonds qui composent le trésor de guerre des partis politiques. C'est le contre-poids logique et, dans un certain sens, efficace pour lutter contre la puissance occulte des individus ou des groupes qui pour-

raient tenter d'infléchir le pouvoir en leur faveur.

On ne doit pas se leurrer sur la portée réelle de ces dispositions qui, si elles sont essentielles, ne constituent pas une condition assurée de la pureté d'intention des formations partisanes. Les spécialistes de l'étude des partis ont déjà fait l'inventaire des tours de passe-passe imaginés pour contourner les dispositions de cette loi. Des services professionnels rendus en campagne électorale ne sont pas nécessairement, ni toujours, comptabilisés au sens de la loi. C'est un secret de polichinelle et il est ridicule de prétendre le contraire.

Les partis n'affichent sans doute pas toute la transparence qu'on devrait justement souhaiter. Les exemples, à la limite du loufoque, relevés par M. Côté, le prouvent amplement. Remettre au directeur des élections des listes qui, pour être significatives, exigent le recours au traitement informatique, c'est respecter la lettre de la loi, point et rien de plus. Le législateur avait autre chose à l'esprit lorsque le Québec a donné l'exemple au reste du Canada en innovant en ce domaine.

L'Assemblée nationale et l'actuel gouvernement ne peuvent pas se soustraire à l'obligation que leur trace aujourd'hui le responsable des élections. Il y va de l'intégrité du processus politique et électoral.

À la lumière des incidents survenus au cours de la dernière campagne électorale, il est d'autres aspects de cette même législation qui méritent l'attention immédiate et minutieuse du législateur. En vertu de dispositions tatillonnes et légèrement farfelues de la loi, le directeur des élections s'est vu forcé d'intervenir, on s'en rappelle, pour faire cesser la publication de réclames en faveur, par exemple, des ouvrages des professeurs Denis Monière et Gil Rémillard. Ou encore pour mettre fin à la campagne engagée par les pharmaciens du Québec.

D'accord pour la transparence des partis, mais objection tout aussi ferme au monopole que la loi semble dessiner en faveur des partis politiques. Période électorale ou non, ces formations n'épuisent pas tout le fait politique. C'était la position défendue dans cette page l'automne dernier : notre objection envers certaines dispositions de la loi ne s'est pas démentie depuis.

Les partis ne résument pas complètement et à eux seuls, même au beau milieu d'une campagne électorale, le sens du politique et tout le débat auquel peut se livrer une société adulte et responsable. La vertu de transparence ne justifie pas l'exclusive dont la loi les gratifie présentement. Sans renoncer à l'acquis qui doit être porté au crédit de la moralisation de la vie partisane, il faut modifier la loi pour respecter le droit de parole et d'intervention de chacun. La transparence s'acquiert aussi à ce prix.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Le français scientifique: les pieds en l'air

ARNOLD J. DRAPEAU

L'auteur est professeur titulaire à l'École polytechnique de Montréal

LES PUBLICATIONS et les communications des chercheurs des universités Laval, de Montréal, du Québec à Montréal, de Sherbrooke et de six autres institutions de recherche francophones du Québec furent classées, dans une récente mise à jour, selon la langue d'usage. À ce propos, 72 % des 8,349 publications des 73 organismes de recherche signalés dans ce rapport furent publiées en anglais soit 6,046 articles et 54 % des 6,609 communications soit 3,553 conférences furent aussi dans cette langue.

On constate que c'est en sciences physiques et mathématiques que les chercheurs publient le plus en anglais (90 %) ; suivent les sciences biologiques et médicales (76 %) et les sciences humaines et sociales (27 %).

Au sujet des communications, les

chercheurs prononcèrent 66 % de leurs conférences en anglais en sciences physiques et mathématiques, 55 % en anglais en sciences biologiques et médicales et 31 % en anglais en sciences humaines et sociales.

Un grand nombre de chercheurs sont de mauvais ambassadeurs de leur culture dans le monde. Ils concourent à l'enrichissement et à la promotion de l'anglais au Québec, au Canada et à l'échelle mondiale, et cela, au détriment de la langue française, support de notre société. Cette inféodation à une culture étrangère nous classe, à long terme, dans les civilisations en voie de corrosion, prélude à la désagrégation ultérieure.

Ceux qui ne publient qu'en anglais pour le plaisir d'être cités par leurs pairs sont « biaisés » par la grande popularité de cette attitude. Tous les chercheurs francophones consultés à ce sujet n'ont jamais réussi à démontrer que cela avait contribué à les placer sur une liste d'attente en vue de l'obtention d'un prix Nobel, ou avait contribué à augmenter leurs subventions de re-

cherche ou amélioré leur salaire de professeur-chercheur. Elles concourent à enrichir les éditeurs américains d'indices de citations qui savourent la popularité de cette tendance (néfaste pour les langues minoritaires) et par conséquent à l'augmentation des ventes de leurs indices de citations tels que les « Science Citation Index », « Social Sciences Citation Index », « Arts & Humanities Citation Index », etc.

Il faudrait que certaines mesures contraignantes soient prises par les gouvernements concernés ou les organismes gouvernementaux qui subventionnent afin de mettre un frein à la chute du français scientifique qui se poursuit encore de nos jours. À titre d'exemple, le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche du gouvernement du Québec devrait aviser tous les chercheurs qu'il subventionne, qu'à défaut de publier au moins 50 % de leurs articles en langue française, leurs subventions seront réduites de moitié ou tout simplement annulées. En fait, la question pécuniaire est au cœur de la solution.

LETTRES AU DEVOIR

■ Un terrorisme qui nous concerne

JE N'AI que mes mots, ce sont mes moyens à moi, pacifiques, mais combien porteurs de révolte, d'horreur même !

On croira peut-être que je veux parler ici de la Libye, de la guerre au-dessus de nos têtes, des grandes puissances en mal de pouvoir. Non. C'est des poings levés contre l'épouse, la sœur, l'ex-ami que je veux parler. Au Québec, dans nos villes, nos villages, où pourtant coule le fleuve et les oies sauvages sont revenues, des poings écrasent encore le visage de celles qui osent marcher vers leur liberté, qui osent dire « ça suffit ! »

Le scandale est dans nos propres murs. Dans chaque maison où l'on bat une femme, dans chaque lieu où la colère aveugle d'un mari, d'un frère, d'un ex-ami, les fait devenir de pitoyables « justiciers » abusant bestialement de leur force... et on les retrouvera pourtant le verbe haut, l'âme en émoi, discourir contre la haine Reagan-Khadafi !

Une femme a été battue. Elle aurait pu être ma mère, ma fille, ma sœur. C'est mon amie. Quelquefois, je me dis que, malgré la Statue de la Liberté, la Tour Eiffel, la conquête de l'espace, toutes les œuvres qui s'élèvent à la gloire de l'humanité, nous en sommes encore à l'ère préhistorique où l'homme des cavernes traitait sa femme par les cheveux. Quelle misère !

— JULIE STANTON

St-Jean-Port-Joli, 21 avril.

■ Le Mouvement socialiste s'insurge

Lettre adressée à M. Bryan Mulroney LUNDI SOIR, 14 avril dernier, nous apprenions que l'Armée américaine bombardait les villes de Tripoli et de Benghazi en Libye. Plaidant la légitime défense, suite aux attentats de Vienne, de Rome et tout récemment de Berlin, M. Ronald Reagan décidait de faire la guerre au terrorisme. Le gouvernement américain dit-il, répondra à tout attentat que subissent les citoyens américains chez eux comme partout à travers le monde. C'est donc par la force que l'on entend régler le problème du terrorisme.

Le gouvernement canadien, averti de ces gestes, s'empresse d'appuyer le raid américain sur le territoire libyen. Pour MM. Bryan Mulroney et Clark, le moyen utilisé par le gouvernement américain pour faire reculer le terrorisme mérite d'être soutenu. M. Reagan doit faire suffisamment peur pour convaincre tous ceux et celles qui auraient des intentions « terroristes » de laisser tomber leur projet. Si nous suivons le raisonnement du gouvernement canadien, c'est en le propagant sur une plus grande échelle que l'on triomphera du terrorisme. Cette position est d'autant plus déplorable qu'elle conseille au Pentagone de « mesurer » son intervention. Faites peur, mais ne faites pas trop mal tout de même ! Serait-on d'accord à Ottawa pour une intervention qui ferait une dizaine de morts ? Puisque c'est aussi ça que signifie l'appui à l'intervention américaine.

Le Mouvement socialiste déplore et condamne cette position du gouvernement canadien. Non seulement ne fera-t-elle reculer personne, mais cette position aura pour effet de stimuler les réactions anti-américaines et d'encourager les actes terroristes. L'escalade de la violence vient, en cette année internationale de la paix, de monter d'un cran. Les voix de la négociation et

du dialogue, seules voix responsables en pareilles circonstances, sont reléguées à l'arrière plan, pour ne pas dire complètement mises de côté. Tant et aussi longtemps que l'on ne s'attaquera pas aux causes du terrorisme — causes connues de tous et de toutes — problème palestinien, autodétermination des peuples, justice sociale, respect de la souveraineté nationale, etc. aucun règlement, aucune solution n'est possible. De plus, le gouvernement canadien en prenant une telle position, place ses citoyens en situation d'être à leur tour les prochaines cibles.

— GERMAIN GAUVIN
président,
le Mouvement socialiste.

Montréal, 21 avril.

■ À quand la fête du « temps libre » ?

DEUX ARTICLES parus récemment dans LE DEVOIR font, chacun à sa façon, l'apologie du travail. Le premier article « promouvoir une vraie civilisation du travail », paru dans LE DEVOIR du jeudi 10 avril dernier (...) conclut : « Ainsi, la solution de la plupart des très grands problèmes de la misère se trouve dans la promotion d'une véritable civilisation du travail. Le travail est en quelque sorte la clé de toute la question sociale. »

On ne peut s'étonner de cette position de l'Eglise en ce qui a trait au travail. Elle s'inscrit dans la tradition même judéo-chrétienne, pour qui le travail est l'activité par excellence de l'homme. Bien plus, le travail a une dimension soteriologique. L'homme doit travailler pour vivre, mais aussi pour gagner son ciel. Et on sait, depuis Max Weber en tout cas, comment le protestantisme, en promouvant le travail, a profité au capitalisme.

Dans la même lignée est le second article, signé par Michel Grant et intitulé : « Le syndicalisme et la recherche de l'excellence », paru dans LE DEVOIR du mardi 8 avril 1986. Le sous-titre, en effet, est révélateur : « Un syndicat qui s'opposerait à la valorisation du travail irait à l'encontre de l'intérêt de ses membres. » (...)

Cette conception du travail relève de la même idéologie de la productivité et est un relent de la vieille éthique judéo-chrétienne. Comme on le pensait au XIXe siècle et au début du XXe siècle, l'homme est fait pour produire. C'est ainsi que la productivité et son corollaire — le travail — sont devenus le fondement, la base même de nos sociétés. Et quand M. Grant parle de « d'amélioration de la qualité de la vie au travail », c'est pour mieux accroître la productivité. Il demeure dans la logique capitaliste.

Une mentalité nouvelle : Une des plus grandes mutations socioculturelles de notre temps est que le travail — entendez le travail salarié, le « devoir travailler pour vivre » — n'occupe plus la place la plus importante d'une vie, n'est plus considéré par beaucoup comme la valeur suprême de la société et devient une activité parmi d'autres. On choisit maintenant de profiter de la vie quitte à avoir moins d'argent.

Au Québec, selon un article paru dans LE DEVOIR du 27 février dernier, plus de 37 % des travailleurs sont intéressés à une réduction du temps de travail, comparativement à 31 % pour l'ensemble des travailleurs canadiens. (...)

À la question : « Préférez-vous une augmentation de salaire à une augmentation de temps libre ? Ensemble de l'Europe : salaire 45 %, temps libre 55 % ; la France : salaire 43 %, temps libre 57 %. (Sondage effectué en 1977 dans neuf pays de la CEE). (...)

Le travail salarié cesse donc progressivement d'être le centre de la vie, d'être la préoccupation principale.

Si le temps libre en vient à prendre plus de place dans la vie

que le travail, c'est toute la vie qui va s'en trouver changée. Au lieu que le travail soit, comme par le passé, le but de l'existence, et donc le vecteur des valeurs dominantes, il n'est plus inconcevable que bientôt, pour beaucoup, le temps libre ne soit plus simplement repos ou compensation, mais temps essentiel et raison de vivre, le travail étant réduit au rang de moyen. La profession serait alors une activité parmi d'autres. Le besoin de construire, de créer ou de s'engager, la quête d'une identité pourraient s'assouvir ailleurs, dans le temps libre. C'est lui qui véhiculerait les valeurs communes. La créativité, l'esthétique, le jeu l'emporteraient sur les valeurs d'efficacité et de rentabilité.

Au fond, ce qui est en cause, c'est le statut même du travail dans la société moderne. Nous souhaitons plus d'autonomie, plus de responsabilité, plus de maîtrise de notre temps, lequel est considéré de plus en plus comme la ressource la plus précieuse et comme la véritable richesse. Si « une des possessions les plus précieuses du salarié est son travail », la possession la plus précieuse est son temps.

— YVON SIMARD
professeur et chercheur pour
SÉRA,
(Société d'étude et de réflexion
sur l'avenir).
Outremont, 21 avril.

■ Pessimisme morbide

LE DEVOIR du 23 avril titrait à la une, « Un Québécois sur deux estime que le français n'a pas progressé au Québec depuis cinq ans ».

En réalité, selon le sondage Crop de décembre 1985, il n'y a que 13 % de Québécois qui pensent que la situation du français s'est détériorée, alors que 83 % pensent que la situation s'est améliorée ou est demeurée stable depuis cinq ans. Ce 83 % représentent ceux qui sont d'avis que la situation du français s'est améliorée (46 %) et ceux pour lesquels elle est demeurée stable (37 %). D'ailleurs cela confirme le sondage Sorecom de l'été 1985 qui concluait qu'au moins 68 % des travailleurs de l'entreprise privée québécoise étaient optimistes quant à l'avenir du français au Québec.

Un pessimisme amer, un défaitisme chronique et un « misérabilisme » linguistique poussent certains Québécois à distordre les chiffres dès qu'il s'agit de la langue. Pourtant, il y a lieu d'être optimiste car jamais le visage de Montréal n'a été aussi français.

D'autre part, la déontologie journalistique demande que les auteurs d'articles vérifient leurs assertions. Comment peut-on affirmer qu'il y a aujourd'hui plus d'affiches unilingues dérogatoires que sous le gouvernement antérieur, sans s'appuyer sur des faits ? Les journalistes se sont-ils demandé si les affiches qu'ils ont fait publier étaient vraiment dérogatoires, et si oui, depuis quand ? Par ailleurs, en ce qui concerne les affiches bilingues, les journalistes ont-ils oublié que la Cour d'appel va se prononcer bientôt à leur sujet et que la grande majorité des Québécois ne s'opposent pas au bilinguisme ?

Est-ce cela le respect de l'autorité judiciaire et de l'opinion publique ? Faut-il crier au désastre linguistique pour avoir les manchettes ?

Le visage français de Montréal est une réalité vivante, mouvante et stimulante aux yeux de tout observateur le moins rétrograde objectif. Il y a et il y aura toujours des contraventions. Faut-il en faire un drame ? Considérons plutôt que le Québec est l'une des terres les plus pacifiques et prospères au monde, sauf, hélas, pour une minorité très marginale pour qui un « délinquant » linguistique est un criminel de droit commun. Ces gens rêvent d'une nouvelle Libye.

— LOUIS DUSSAULT
Montréal, 25 avril.

Le saupoudrage des tarifs

QUÉBEC

GILLES LESAGE

M. GÉRARD D. Lévesque nous avait pourtant prévenus, il y a deux mois. La tarification des services, disait-il dans son document sur l'urgence du redressement des finances publiques, est une source de revenus sous-utilisée au Québec. Jeudi dernier, il est passé à l'action, augmentant de \$ 75 millions la tarification des services dispensés par le gouvernement. Mais ça se fera en douce, à la pièce, de façon fort dissimulée et diffuse. L'imposition indirecte, sans douleur ou presque.

Le gouvernement peut ainsi augmenter ses revenus de façon moins brutale que par les impôts et taxes directes, d'autant que ces sources privilégiées sont saturées. La tarification comporte deux avantages indéniables, que le gouvernement libéral veut exploiter davantage, comme le précédent songeait d'ailleurs à le faire. C'est l'usager des services, plutôt que l'ensemble des payeurs de taxes, qui assume la facture dont il est responsable. Il en résulte une rationalisation qui limite la consommation abusive. En ce sens, c'est un ticket ou frais modérateur. De plus, la tarification n'a pas d'impact négatif important sur l'économie, la production et l'emploi. Au contraire, note le ministre des Finances, elle favorise une meilleure allocation des ressources dans l'économie.

Les hausses de tarifs toucheront des services spécifiques, dont les utilisateurs assumeront une plus grande partie des coûts, dit M. Lévesque. Une nouvelle procédure de budgétisation sera adoptée, probablement dès demain, par le conseil des ministres. L'objectif de \$ 75 millions sera réparti en « objectifs ministériels de tarification », chaque ministre étant responsable d'un objectif précis, comme pour les compressions et coupures. Un effort plus grand sera demandé aux ministères ayant un faible taux d'autofinancement. « Ainsi, opine le ministre, l'opération se fera de façon équitable et efficace ».

Prié de donner des exemples, M. Lévesque n'en donne qu'un seul, puisé à son ministère. Désormais, il en coûtera plus cher pour incorporer une entreprise. Pour le reste, il faut

attendre le bon vouloir des ministres qui, faut-il imaginer, ne claionneront pas sur les toits ces hausses déguisées de taxes. Toutefois, dans son document pré-budgétaire, le ministre avait évoqué une série d'hypothèses, dont l'une s'avérera à court terme.

Le gouvernement, disait-il, offre à la population un ensemble de biens et de services qui s'adressent à des clientèles spécifiques et bien identifiables : centres de ski, terrains de camping, aide technique aux entreprises, et le reste. Pour l'année écoulée, leurs coûts s'élevaient à \$ 1,3 milliard, alors que le gouvernement en retire à peine 30 % en tarification. « Sans viser nécessairement la couverture complète des coûts, il est sûrement possible de hausser le taux d'autofinancement de ces activités, d'autant plus que l'État est en concurrence avec le secteur privé dans la production de plusieurs de ces biens et services. »

C'est donc de ce côté que le gouvernement ira chercher une bonne partie des précieux millions dont il a si grand besoin. Les skieurs du Mont Sainte-Anne et les golfeurs de Fort-Préval peuvent donc s'attendre à payer un peu plus cher pour la pratique de leur sport favori. Mais les campeurs des parcs provinciaux, en général moins fortunés que les skieurs et les golfeurs, ne seront-ils pas pénalisés si on leur applique la même médecine ? Il y aura là de délicats équilibres à obtenir.

Mais là où ça risque d'être plus douloureux, sinon cette année, du moins à brève échéance, c'est lorsque la tarification touchera les services dispensés par les réseaux de la santé et de l'éducation, largement subventionnés par le gouvernement. Dans son document, M. Lévesque évoquait d'ailleurs une hausse éventuelle des frais de scolarité universitaire. De plus, il notait que la loi fédérale limite considérablement les possibilités de tarification dans le domaine de la santé et des services sociaux. Il est revenu sur ces deux sujets, jeudi dernier, faisant peser une menace plus précise. « Il faudra trouver des moyens nous permettant à la fois de respecter les principes d'universalité et d'accessibilité, et de faire plus de place à la tarification, pour que le financement de ces dépenses devienne plus équitable et plus efficace. »

Le gouvernement s'y est d'ailleurs déjà essayé, avec la rocambolesque

épopée des soins dentaires aux enfants. Dans ses crédits de mars, il annonçait des compressions de \$ 30 millions à ce titre, dont \$ 24 millions par le truchement d'un impôt spécial. Jeudi dernier, il faisait marche arrière. La désassurance de certains services permettra de récupérer \$ 8 millions, et il n'est plus question d'impôt. Le solde, explique pudiquement le ministre, sera financé à même le produit des mesures fiscales, autrement dit par le quart de milliard de taxes supplémentaires. Un brillant recul stratégique.

Entre les deux dates, bien sûr, il y a eu une levée de boucliers qui a fait perdre la face à Mme Thérèse LaVoie-Roux — elle ne faisait pourtant que remplir une désagréable commande du conseil des ministres — et permis au chef du gouvernement de tirer les marrons du feu, de se dresser en protecteur bienveillant de l'universalité et de la gratuité des soins de santé. Mais, qu'on le veuille ou non, ce n'est que partie remise. Dans ce domaine névralgique, comme dans les autres, la tarification s'imposera petit à petit, de façon plus ou moins mitigée ou élégante.

Mais cela ne doit pas se faire à la sauvette, en catimini, en un savant saupoudrage étalé dans le temps et l'espace. Il y a là un débat difficile à entreprendre et à mener à terme, au grand jour, ainsi que des choix douloureux à faire.

Dans son livre blanc sur la réforme de la fiscalité, M. Jacques Parizeau prévoyait notamment la fin de l'universalité absolue, l'essor de la tarification et des taxes accrues à la consommation de biens et services gouvernementaux. Lui parti et la veille d'élections, le gouvernement péquiste n'a pas osé amputer dans le vif. M. Yves Duhaime se contentant platement, en taxant les primes d'assurances, de combler les trous les plus béants.

Tarifs, frais à l'usager, frein ou ticket modérateur, ces astuces plus ou moins raffinées ne sont pas nées d'hier. Il y en a d'ailleurs pour dizaines de millions au Québec même. Ce qui est significatif, c'est que leur usage se répand, par la force des choses, comme une traînée de poudre. Encore faut-il que le gouvernement cesse de les saupoudrer de façon hypocrite, sans en avoir l'air, et de maquiller la vérité des chiffres. Qu'il ait enfin le courage, comme dirait l'autre, d'aller au fond des choses.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québec Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$ 25 par semaine
le samedi seulement = \$ 1,00

Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139\$ par année
79\$ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145\$ par année
79\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 085. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Vers quelle politique de santé mentale ?

1) La réforme psychiatrique italienne, une des plus radicales, est-elle un modèle pour le Québec ?

GASTON P. HARNOIS, m.d.

L'auteur est directeur général du Centre hospitalier Douglas et professeur agrégé à l'Université McGill

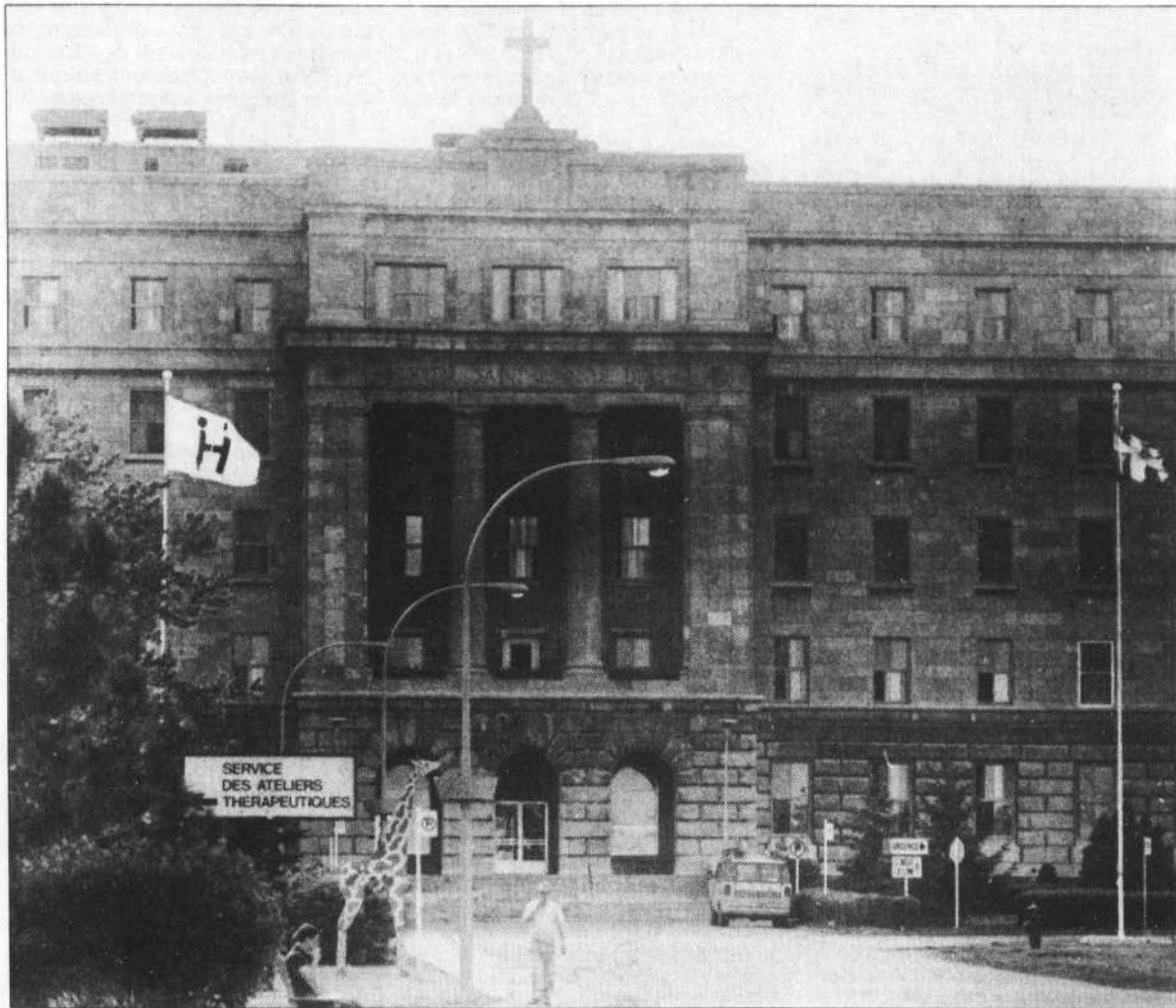
LA PLUPART des études faites dans le monde occidental depuis 20 ans révèlent qu'environ une personne sur cinq souffre, à des degrés divers, de maladie mentale. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'au Québec, en 1981, la prise en charge des « troubles mentaux » constituait le plus important poste au budget du ministère des Affaires sociales (MAS), soit \$ 676 millions ou 17,9 %. Cette somme était supérieure à celle consacrée aux maladies de l'appareil circulatoire (16,8 %) et aux maladies de l'appareil digestif (10,3 %).

L'ampleur du problème est telle que bon nombre de gouvernements ont décidé de réviser en profondeur l'organisation de leurs services de santé mentale : dans certains cas, cette révision a donné lieu à l'élaboration d'une politique distincte, tandis que dans d'autres cas, on s'est contenté de réviser certains textes de loi et d'amender des règlements.

Ces réformes contiennent habituellement des mesures qui tendent à favoriser la décentralisation et la « désinstitutionnalisation ». D'un côté, il s'agit de rapprocher le processus décisionnel le plus possible de l'individu concerné ; de l'autre, on essaie de réduire au minimum les inconvénients bien connus qu'entraîne le séjour prolongé en institution pour les malades mentaux. On sait en effet qu'il y a une relation étroite entre la durée de l'hospitalisation et les difficultés qu'éprouve le patient atteint d'une maladie mentale grave à se réadapter à la vie dans la communauté.

De tous les pays occidentaux, c'est l'Italie qui tente en ce moment la réforme que bon nombre d'observateurs jugent la plus radicale. L'ampleur de cette réforme, l'intérêt suscité au Québec par la visite des leaders du mouvement de la « psychiatrie démocratique italienne », venus encore récemment en décrire les mérites, l'importance accordée par le ministère de la Santé et des Services sociaux au contenu et à l'évaluation de cette réforme, et enfin les séjours répétés de Québécois à Trieste où le mouvement connaît le plus de succès, nous ont convaincus de la nécessité de faire le point sur la réforme italienne en psychiatrie.

La réforme psychiatrique italienne porte encore le nom de loi 180 qu'elle a reçu en mai 1978. Jusqu'en 1968, la prise en charge de la maladie mentale relevait d'un texte de loi de 1904 qui insistait sur l'exclusion du malade mental de la société. Cette



L'hôpital Louis-H. Lafontaine, un des principaux établissements psychiatriques au Québec

année-là, la loi autorisa la création de services de psychiatrie dans les hôpitaux généraux et de centres de santé mentale sur le territoire ; la même année, au congrès de Bologne, Franco Basaglia, père incontesté de la réforme, énonça certaines propositions qui allaient constituer les fondements de la loi 180. Aux initiatives de Basaglia, appuyées par le Parti communiste italien, s'ajoutèrent celles du Parti radical qui recommandait l'abolition pure et simple de la loi de 1904. De leur côté, les partis de droite considéraient qu'il était beaucoup moins coûteux d'abolir les hôpitaux psychiatriques que d'entreprendre la rénovation des édifices vétustes qui abritaient les malades. C'est donc le délabrement des hôpitaux psychiatriques et la menace d'un « vide législatif » (si la loi de 1904 était abolie) qui expliquent, selon plusieurs, l'adoption par les deux chambres du Parlement italien, et après seulement 12 jours de débat, d'une loi qui allait « changer du tout au tout le visage de la psychiatrie en Italie ».

En vertu de la loi :

— Le « traitement sanitaire obligatoire » (cure fermée), recommandé par un seul psychiatre, ne peut être entrepris sans l'émission, par le maire de la commune, d'un certificat de détention valide pour 48 heures ; si toutefois on envisage de prolonger la cure fermée jusqu'à un maximum de sept jours, on doit obtenir la signature d'un juge.

— Le traitement obligatoire (pour lequel on ne peut invoquer les critères de dangerosité) ne pourra être donné que dans l'unité de psychiatrie de l'hôpital civil (général), laquelle ne peut compter plus de 15 lits.

— Toute admission ou réadmission à l'hôpital psychiatrique est interdite.

— L'unité sanitaire locale (USL) peut mettre sur pied différentes structures (centres de santé mentale ou autres) pour faciliter le suivi et la réinsertion sociale, tant des malades qui recevront leur congé de l'hôpital psychiatrique, que de ceux qui n'y auront jamais été admis.

Les USL sont de petites entités ad-

ministratives constituées d'une assemblée et d'un comité de gestion ; ce dernier est composé de 11 à 13 membres élus (représentants des partis politiques nationaux et des communes). L'USL reçoit ses fonds du Parlement, par l'intermédiaire des régions, et a la responsabilité de planifier la répartition du budget entre les différents programmes sanitaires offerts à la population du territoire qu'elle dessert, population qui varie entre 50,000 et 150,000 habitants.

Après sept années d'application, la réforme fait l'objet de critiques de plus en plus nombreuses. On se plaint dans les journaux de l'absence des services et des structures prévus par la loi, on fait état du grand nombre de malades abandonnés à leur propre sort et on déplore le fait qu'un nombre croissant d'entre eux se retrouvent devant les tribunaux pour répondre à des accusations de vagabondage ou de délit mineur. La presse des partis de gauche, surtout du Parti communiste, continue à défendre la réforme et attribue le mécontentement de la population au

fait que la loi n'a pas été appliquée dans sa totalité.

En effet, notre visite nous a permis de constater que l'application de la réforme à travers le pays est très inégale : il n'y a plus aucun hôpital psychiatrique qui admette de nouveaux malades et, à l'exception des cas très graves, tous les malades qui s'y trouvaient déjà ont reçu leur congé. Or, les ressources intermédiaires prévues pour répondre aux besoins de cette nouvelle clientèle varient beaucoup, en quantité et en qualité, d'une région à l'autre du pays. On insiste d'abord pour que les malades retournent dans leur famille ou soient pris en charge par un des leurs. C'est pourquoi, même dans les régions où la réforme est bien appliquée, les nouvelles ressources sont surtout offertes aux malades qui ne peuvent pas compter sur leurs proches.

Dans le sud de l'Italie, le nombre de foyers d'accueil prévu est nettement insuffisant et les « maisons de repos » existantes offrent des conditions d'hébergement tout à fait inadéquates à une minorité de malades. Dans cette région, lorsqu'on cherche à savoir où sont allés tous les malades, il est impossible d'obtenir de réponse précise. De même les grandes villes comme Naples, Rome et Milan éprouvent encore beaucoup de difficultés à mettre sur pied des structures satisfaisantes : les hôpitaux civils de Rome, par exemple, n'ont que trois unités de psychiatrie de 15 lits, pour répondre aux besoins de 3 millions d'habitants. Les services psychiatriques y sont en général assez mal organisés, en raison du manque d'intérêt pour la santé mentale au niveau des USL et de l'absence de leadership psychiatrique.

Par contre, les programmes de l'USL numéro 19, qui dessert 200,000 habitants et qui offre un suivi actif à 800 malades, font figure d'exception. C'est dans une auberge, dans des maisons et dans une communauté thérapeutique que l'USL numéro 19 loge les malades qui n'ont pas de famille. Son centre de santé mentale dispose aussi d'un centre de jour et d'un atelier de réadaptation qui emploie 50 personnes ; il offre aussi des programmes de prévention. Le directeur de l'USL considère cependant que ces ressources sont encore insuffisantes et que la formation du personnel n'est pas adaptée à leurs besoins.

En revanche, des villes de taille moyenne ont réussi à mettre sur pied un certain nombre de structures intermédiaires qui fonctionnent assez bien : Arezzo loge beaucoup de ses malades mentaux dans des appartements fournis par la ville, où se rendent quotidiennement une auxiliaire familiale et deux fois la semaine une infirmière et une assistante sociale. Parmi ces malades, certains ont la possibilité de faire un travail rémunéré dans un atelier pro-

tégé ou pour une coopérative, et peuvent ainsi ajouter à leur « pension d'invalidité » des revenus totalisant jusqu'à \$ 225 par mois, sans voir leurs prestations de sécurité sociale réduites.

Ce sont les services de santé mentale de Trieste qui ont su appliquer la réforme avec le plus de succès, grâce, d'une part, aux efforts de Franco Basaglia, de ses collaborateurs et des nombreux observateurs participants bénévoles qu'ils ont su attirer de tous les coins de l'Europe et, d'autre part, aux subventions de la Communauté européenne. Les nombreux appartements et ateliers, les coopératives, les sept centres de santé mentale et les programmes intensifs de sensibilisation de la population, ont en effet permis d'aller très loin dans la réinsertion communautaire des grands malades.

En résumé, on peut dire que la réforme psychiatrique italienne ne semble être en voie d'application que dans environ 60 des 674 USL du pays et que, par conséquent, bon nombre de malades ne connaissent pas de sort meilleur que celui que leur réservait l'hôpital psychiatrique. D'un autre côté, les cas graves qui sont gardés en établissement vivent dans des conditions très pénibles puisque le personnel de soutien est nettement insuffisant et très démoralisé. De plus, les unités d'admission de 15 lits, bien que prescrites par la loi, sont loin d'exister partout, si bien que la surcharge des lits donne trop souvent lieu à des tentatives de raccourcissement de la durée d'hospitalisation qui sont tout à fait inacceptables.

Pour la famille, l'abolition de l'hôpital psychiatrique et l'insuffisance des ressources de remplacement et des programmes de réadaptation représentent un fardeau ; on a vu de nombreux parents s'organiser en association et réclamer, tantôt l'application intégrale des moyens et des structures envisagés par la loi, tantôt, l'abolition pure et simple de la loi 180. Enfin, la formation du personnel dans toutes les disciplines continue d'être traditionnelle et ne correspond pas au type de pratique exigé par la nouvelle loi.

On retiendra par contre qu'avec un consensus politique, un pouvoir décisionnel très décentralisé, des programmes de sensibilisation de la population et le recrutement d'un personnel spécialisé hautement compétent et très dévoué, on est arrivé à mettre sur pied certaines structures d'encadrement à domicile qui permettent le maintien en milieu naturel des malades psychiatriques. Même si certains prétendent que l'application de la réforme est moins coûteuse que le système traditionnel, nous croyons que seule une étude exhaustive, qui tienne compte des coûts directs et indirects, saurait le prouver.

À suivre

Le Canada et le Maghreb : de nombreux atouts à cultiver

LIBRE OPINION

ABDELKADER BENABDALLAH

L'auteur est docteur en science politique. Il a écrit plusieurs ouvrages sur l'Afrique et sur le monde arabe

P LUS QUE nul autre État occidental, le Canada possède dans ses relations avec le Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) un nombre considérable d'atouts qui, s'ils étaient sérieusement cultivés, pourraient largement contribuer au rayonnement humain, culturel, politique et économique tant de notre pays que de nos partenaires nord-africains.

Tout semble, en effet, rapprocher le Canada et le Maghreb : la géographie, l'histoire, la politique, la langue et bien sûr l'économie.

Le Maghreb, à l'instar du Canada, a une bonne partie de ses côtes sur l'océan Atlantique et constitue, en matière de distance, la partie de l'Afrique et du monde arabe la plus proche de notre pays. Proximité géographique relative qui se trouve renforcée à bien des égards par l'histoire. Au cours de leur passé respectif, le Canada et le Maghreb n'ont-il pas, tous deux, continuellement lutté contre les dominations extérieures ? N'ont-ils pas également apporté une énorme contribution à la libération de l'Europe des griffes hitlériennes ?

Le Maghreb a combattu avec succès le colonialisme français et affronté aujourd'hui d'autres impérialismes ainsi que le racisme anti-maghrébin en France. Le Canada, quant à lui, s'il n'a cessé d'atténuer la mainmise de Londres sur son destin, il a su aussi mettre un coup d'arrêt aux ingérences de Paris dans ses affaires intérieures. Ingérences françaises d'autant plus odieuses que le Canada, comme le Maghreb, a laissé plusieurs centaines de milliers de ses fils sur les champs de bataille européens afin de libérer la France du joug nazi. Le Canada et le Maghreb n'ont-il pas ainsi été,

tous deux, victimes de l'ingratitude et de l'arrogance de la part de la France ?

Ces douloureuses expériences communes ont déjà engendré, sur les plans affectif et politique, une réceptivité, j'allais dire une complicité, réciproque entre le Canada et le Maghreb. Il n'est qu'à rappeler le vaste mouvement de solidarité anticoloniale du peuple canadien en faveur de la lutte de libération algérienne et les profonds courants de pensée politique anti-impérialiste provenant du Maghreb qui devaient, en retour, marquer le Canada et stimuler le mouvement d'émancipation et de progrès dans ce pays nord-américain en voie de mutation.

La langue française, utilisée aussi bien au Maghreb qu'au Canada, avait-il est vrai facilité de tels liens de solidarité réciproque. Et aujourd'hui encore, la littérature maghrébine d'expression française occupe une place de choix dans presque toutes les universités canadiennes qu'elles soient francophones ou anglophones.

Mieux encore, le Canada et le Maghreb ne connaissent aucun obstacle dans leur communication, étant étroitement liés l'un à l'autre non seulement par une langue commune mais aussi par une langue française dépourvue de tout relent colonialiste ou néo-colonialiste.

Ce qui n'est pas un moindre atout surtout pour le devenir des échanges économiques entre Canadiens et Maghrébins. D'autant plus que, dans ce domaine, le Canada et le Maghreb manifestent une complémentarité évidente. Le premier étant un pays industrialisé avancé et connu pour son expertise dans la technologie de pointe, dans la gestion, les travaux publics, etc. ; le second étant un ensemble de pays en voie de développement désireux de s'équiper et de mettre sur pied leur infrastructure économique moderne.

L'ensemble de tels atouts canadiens a, bien sûr, déjà commencé à porter ses fruits au niveau des échanges économiques dans cette région afro-arabe. De nombreux contrats maghrébins, traditionnellement destinés à Paris, Bruxelles,

Washington, Bonn ou Tokyo, ont été décrochés par Ottawa, contribuant ainsi à réduire le nombre de chômeurs canadiens tout en participant au développement économique du Maghreb. Ces résultats positifs demeurent, néanmoins, bien en-deçà des possibilités réelles qui sont offertes au Canada.

Il ne fait pas de doute que pour occuper la place qui lui revient au Maghreb, le Canada devrait mener une lutte simultanément sur trois fronts — politique, culturel et économique — qui sont étroitement imbriqués les uns aux autres. Lutte qui ne manquera pas d'être rude car le néo-colonialisme français au Maghreb s'accroche mordicus à ce qu'il considère comme sa « chassée-gardée ».

Depuis que la France a perdu ses colonies dans les années 60, tout se passe en effet comme si pour Paris « la question québécoise » n'est rien d'autre qu'un moyen d'épuiser le Canada dans des difficultés internes afin de neutraliser ce pays nord-américain qui constitue la seule véritable alternative aux ex-colonies françaises désireuses de se soustraire au néo-colonialisme français en diversifiant leurs échanges culturels et économiques. Et de fait, le Canada s'est tenu jusqu'à présent à l'écart des grands bouleversements mondiaux, polarisés artificiellement sur des problèmes internes et inconscient de ses précieux atouts pour s'imposer dans le Tiers-Monde.

Mais aujourd'hui, rien n'empêche le Canada à « faire des bouchées doubles » pour rattrapper le temps perdu et pour entreprendre concrètement son rayonnement dans le monde et plus particulièrement au Maghreb, porte d'entrée du monde arabe et de l'Afrique.

Pour bien vendre un produit, dit-on, il faut d'abord savoir vendre sa propre image de marque. Il est évident que le Canada doit commencer par bien se faire connaître au Maghreb en insistant sur les traits auxquels les Maghrébins sont le plus sensible et plus particulièrement mettre en valeur, en ces temps où le racisme anti-maghrébin bat son plein en France, l'attitude bienveillante et non discriminatoire des Canadiens à l'égard de leurs conci-

toyens d'origine nord-africaine.

Sur le plan culturel, le système canadien d'enseignement qui favorise avec souplesse le passage à l'université, de même que la tendance au bilinguisme (français-anglais) que l'on retrouve dans l'enseignement supérieur surtout au Québec constituent d'autres attraits importants pour les étudiants maghrébins désireux de se former à l'étranger. Et de tels atouts, s'ils sont bien publicisés, ne manquent pas de drainer vers le Canada et plus spécialement vers le Québec un nombre de plus en plus important d'étudiants maghrébins qui reprochent à la France d'être devenue invivable pour eux et de n'être plus qu'« une vaste pépinière de préjugés racistes anti-nord-africains ». Ce qui n'est guère négligeable car la formation de futurs cadres nord-africains est un des moyens les plus sûrs pour préparer le terrain à l'exportation de la technologie et des produits finis canadiens au Maghreb. D'une manière générale, elle contribue à servir le rayonnement culturel, scientifique et technique du Canada et ses intérêts dans tous les domaines. Il y a dix ans, un rapport des présidents d'universités de France rappelait que « de très importants flux d'échanges économiques et financiers à terme sont induits par les formations supérieures acquises en France par les étudiants étrangers ».

L'offensive canadienne en direction du Maghreb doit être prise d'autant plus au sérieux qu'elle constitue aussi une étape décisive pour la réelle pénétration du Canada dans les vastes marchés du monde arabe et de l'Afrique francophone où, faut-il le rappeler, l'influence maghrébine est sans cesse grandissante.

Liés par de nombreuses et profondes affinités, le Canada et le Maghreb se trouvent ainsi dans une situation idéale pour privilégier leurs relations. Et en agissant fermement dans ce sens, le Canada ne manquera pas de renforcer, bien sûr, son rayonnement culturel, politique et économique mais aussi celui de ses partenaires maghrébins qu'il aura aidé, de ce fait, à se dégager des griffes du néo-colonialisme français.

Moncef Guitouni

TÉMOIGNAGE

P. LUC DUPONT

L'auteur est étudiant au doctorat en administration internationale à l'École des Hautes Études commerciales

NIETZSCHE disait : « Nous ne pouvons, si imparfaitement que ce soit, étudier un grand homme sans gagner quelque chose avec lui. » L'année 1986 marque le 25^e anniversaire de carrière du professeur Moncef Guitouni, un chercheur d'origine tunisienne, ayant choisi le Québec comme terre d'adoption depuis 1969. Cette appréciation de Nietzsche est reprise par un nombre important de Québécois qui ont eu l'occasion de lire, d'entendre ou de côtoyer ce professeur.

De tous les temps, la pédagogie a joué un rôle primordial dans la transmission des connaissances de génération en génération. Depuis l'invention de l'écriture, le bagage de connaissances de l'homme n'a cessé de se multiplier, et ce processus s'est accéléré au XX^e siècle avec le développement de nouvelles technologies, à un point tel qu'il est devenu aujourd'hui d'une très grande complexité et pluridisciplinaire. Ceci a rendu de plus en plus difficile le développement d'une vision d'ensemble de l'homme et de la société, et en a laissé plus d'un perplexe. C'est pourtant le défi qu'a su relever le professeur Guitouni, président-fondateur de la Société de recherche en orientation humaine.

À travers ses recherches et ses enseignements, il nous fournit des indices pour retrouver le fil conducteur qui a été à l'origine de cette évolution et de celle de notre personne. Le champ d'étude privilégié du professeur Guitouni est la réalité plutôt que la vérité puisque cette dernière comporte un élément de relativité qui évolue dans le temps. La force de la recherche qu'il nous propose est d'arriver à étudier des dimensions subjectives sans altérer la signification réelle de l'objet étudié mais en définissant notre propre subjectivité par rapport à cet objet.

Comme Socrate arrivait jadis par la maïeutique à susciter la prise de conscience de ses élèves, les interrogations posées par le professeur Guitouni nous obligent à aller au plus

profond de nous-même pour identifier l'origine de notre comportement et établir dans quelle mesure notre réaction constitue un réflexe conditionné que nous avons développé face à certaines situations. Cet art ne réside pas dans l'unique geste de poser une question, mais bien dans celui de poser la bonne question qui sera à l'origine du processus de la découverte de soi. Les questionnements du professeur Guitouni nous mettent sur des pistes, nous guident dans notre apprentissage et dans nos expériences, puisque les indices qu'il nous donne nous permettent d'orienter et de canaliser nos énergies dans une direction qui sera conforme à nos aspirations profondes.

Dans son dernier livre *Mzali... l'authenticité*, le professeur Guitouni nous révèle l'importance de cultiver en soi la fidélité, le courage et la fierté si nous voulons dépasser le statut de personne et aspirer à celui de personnalité. À travers ses actions, le professeur Guitouni cherche constamment à stimuler la jeunesse actuelle et future, à ouvrir ses horizons, à refuser les objectifs de peu d'envergure, à résister aux réactions mesquines et à développer sans relâche une vision plus exacte du monde et des choses.

Le professeur Guitouni n'appartient à aucune école de pensée en psychologie et en pédagogie, mais a su s'inspirer de chacune d'entre elles à l'intérieur de leurs limites et champs d'application possibles, ce qui lui a permis d'inscrire son action à la fois dans des perspectives de continuité et d'avancement.

En dressant un parallèle entre les révolutions scientifique et politique, Kuhn nous précise que ces révolutions sont destinées à changer les institutions dans une optique que ces dernières auraient elles-mêmes empêchée. À cet égard, l'approche développée par le professeur Guitouni, qui exige de la part de l'intervenant lui-même une démarche évolutive de correction, constitue une révolution tranquille qui ne cesse de se faire sentir dans ces disciplines.

Gusdorf disait qu'un professeur ne demande qu'un savoir ; du maître on réclame une autre compétence qui suppose le dépassement et la relativisation du savoir. À ce titre, Moncef Guitouni est incontestablement un maître, mais contrairement à Nietzsche, Schopenhauer et Socrate, c'est un maître reconnu par sa génération.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Lafontant

riste. D'autre part, le Dr Lafontant, ex-consul d'Haïti à Montréal, a confirmé que le régime de Jean-Claude Duvalier ait eu des « informateurs » dans la diaspora haïtienne. Il est normal qu'un gouvernement, pour se maintenir, ait des informateurs à l'étranger », a-t-il dit. « Qu'est-ce qui fait la force d'Israël ? C'est le Mossad. »

Le Dr Lafontant a expliqué qu'il y avait « sans aucun doute » des informateurs chez les Haïtiens de Montréal. « J'étais très au courant de tout parce que j'étais très près du président Duvalier », a-t-il souligné. « Il y avait des informateurs. On en a eu à New York. On en a eu partout. Comment nous aurions pu savoir les noms de ceux-là qui se rendaient à Moscou ? (...) à Cuba ? au Mexique ? en Tchécoslovaquie ? Il y en a même qui se sont rendus en Chine rouge ? »

Le Dr Lafontant est arrivé au Canada en octobre, quelques semaines après avoir été déchu de ses fonctions ministérielles. Il a demandé la résidence permanente, mais le ministère de l'Immigration a rejeté sa requête. Le Dr Lafontant, dont l'épouse et trois filles ont la citoyenneté canadienne, a porté la décision en appel.

AUJOURD'HUI

Des cours pour représentants et vendeurs par téléphone sont donnés au collège Marie-Victorin, 325-4414.

Les adultes qui désirent poursuivre des études collégiales, acquérir une formation complémentaire, ou s'adonner à la pratique d'une activité sportive, cet automne, ne peuvent manquer le rendez-vous auquel les convie le service de l'enseignement aux adultes du Collège Marie-Victorin, ce mardi de 16 h 30 à 21 h. 325-0150.

La Société pour le progrès de la Montérégie vous convie à un déjeuner-causerie en compagnie de M. Jacques Parizeau, président de la commission d'étude sur les municipalités. Rendez-vous à midi 15 au Sheraton-Saint-Laurent, dans l'ile Charron. 651-6570.

Il y aura atelier politique intitulé « Les relations canado-américaines », en compagnie de M. Pierre Jumeau, professeur de sciences politiques au collège Brébeuf. Rendez-vous à 13 h 30 au 5625, rue Decelles. 342-1624.

L'Ordre de la Rose-Croix AMORC invite tous les chercheurs à une soirée d'information publique dont le thème sera « La Rose-Croix dans le monde moderne ». Cette rencontre aura lieu à 20 h au 5140, rue Saint-Hubert. 274-8911.

La Société canadienne du stress offre une session de cours axée sur une combinaison de la technique de relaxation Jacobson et divers autres moyens de combattre le stress et l'anxiété. Rendez-vous de 18 h 45 à 21 h 30 ce mardi. La société est au 1826, rue Sherbrooke est. 327-3523.

Haïti-Femmes de Montréal-Nord, centre de jour pour femmes violentées, désire sensibiliser la population à la réalité de la violence conjugale en présentant la pièce *Je t'aime bien qu'il t'ait* de Jocelyne Beaulieu, interprétée par le Théâtre d'un temps. Rendez-vous à 20 h à la polyvalente Calixa-Lavallée (4444, boulevard Henri-Bourassa est). 328-2056.

Le Centre d'information sur les nouvelles religions présente une conférence de M. Louis Bélanger, parapsychologue : « Introduction aux phénomènes paranor-

◆ Canada

présentants européens, appuyés par le chef de la délégation française, ont remis en cause.

Selon Ottawa, l'entente conclue fera en sorte qu'une réunion des cinq, telle que celle de septembre dernier à New York, ne pourra se répéter, sans que le Canada soit consulté et soit partie prenante aux décisions.

En septembre dernier, les cinq, réunis en secret dans un hôtel de New York, avaient décidé d'une baisse draconienne de la devise américaine par rapport au yen.

Cette décision, déterminante pour l'économie canadienne, avait pris Ottawa par surprise, et l'opposition avait sévèrement critiqué le gouvernement Mulroney pour s'être laissé tenir à l'écart des discussions.

Le premier ministre Mulroney s'était alors engagé personnellement à ce que le Canada devienne membre à part entière d'un groupe des cinq élargi.

L'Italie avait les mêmes attentes. Ayant fait le plein de dollars américains juste avant la rencontre de septembre, elle s'est vue durement frappée par la dévaluation.

« Nous sommes membres à part entière », a affirmé hier le ministre Wilson, forcé toutefois d'admettre que le groupe des cinq continuera d'exister.

« La question n'est pas tant une participation complète du Canada et de l'Italie, mais une participation quand des gestes ont un impact sur eux », a pour sa part déclaré le secrétaire d'État au Trésor, M. James Baker.

En matinée, c'est le leader italien, M. Bettino Craxi, qui a rappelé

maux », à 19 h 30 au collège André-Grasset (1001, rue Crémazie est). 382-9641.

Dans le cadre de ses déjeuners-causeries, la Chambre de commerce de la Rive-Sud reçoit M. Michel Turcotte, premier vice-président et directeur général (Québec) de la Banque royale du Canada, à l'hôtel Holiday-Inn de Longueuil, de midi à 14 h. 463-2121.

Grossesse-Secours vous convie à un colloque sur la « maternité » qui aura lieu jusqu'au 9 mai. On y parlera de grossesse et de toxicomanie, travail, adolescence et études. Rendez-vous au Centre Immaculée-Conception les 7, 8 et 9 mai, et ce mardi au collège du Mont-Saint-Louis en soirée. 274-4940.

La vente de livres d'occasion « Printemps 86 » de la bibliothèque municipale de Longueuil aura lieu de 18 h 30 à 21 h 30 au Centre culturel (100, rue Saint-Laurent ouest). 646-8613.

Jacques Tranchemontagne, horticulteur renommé, parlera de potager, à 19 h 30 à la bibliothèque municipale de Saint-Eustache (80, boulevard Sauvé). 472-4440, poste 256.

Francine Bergeron, de l'hôpital du Sacré-Cœur, présentera le rôle de l'ombudsman et les droits et responsabilités du patient et du personnel au Forum des citoyens âgés à 14 h. Rendez-vous au 1800, boulevard Dorchester ouest. 937-7401.

Un maître de *tai-chi chuan*, Viadeta Stevanovich, fera démonstration de son art, ce mardi et mercredi à 20 h, à l'École nationale de théâtre, salle 310 (5030, rue Saint-Denis). 761-6880.

À 19 h 30, à la paroisse Notre-Dame-des-Anges (12325, rue de Serres, à Saint-Laurent), l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture présente une conférence d'information avec diaporama, sur ses objectifs. 671-1979.

Le comité des usagers du CLSC Centre-Ville invite les travailleurs et travailleuses du centre-ville à sa rencontre annuelle de consultation, à 17 h au 1199, rue de Bleury. Cette rencontre permettra d'évaluer les services reçus. 866-5761.

« avec force » le problème, affirmant les porte-parole italiens. Le Canada et l'Italie ont alors obtenu l'appui de l'hôte du Sommet, le premier ministre nippon Nakasone, ainsi que du président américain Ronald Reagan. Celui-ci a alors convoqué son responsable des Finances, M. Baker, qui a suggéré un compromis jugé « raisonnable » pour les deux pays.

◆ Libye

Shultz, qui craignait une reprise des tiraillements américano-européens sur le terrorisme, a d'ailleurs qualifié de « fantastique » la déclaration commune sur le terrorisme.

Particulièrement sensible à la dimension médiatique inhérente au Sommet des pays industrialisés, toute la délégation américaine s'est déclarée étonnée que la déclaration cite la Libye comme un État « clairement impliqué » dans le terrorisme et prévoit « des mesures concrètes » pour lutter contre « ce fléau ».

Ces mesures sont largement analogues à celles déjà arrêtées par les Douze pays de la CEE : embargo sur les livraisons d'armes, amélioration des procédures d'extradition, restriction en matière d'immigration et limitation du niveau des représentations diplomatiques des pays « qui soutiennent ou parrainent le terrorisme international ».

Le président Ronald Reagan, qui n'a pas poussé ses partenaires réticents pour qu'ils s'engagent à prendre des sanctions économiques contre le colonel Mouammar Kadhafi, a ainsi donné un motif de satisfaction aux deux pays méditerranéens présents, la France et l'Italie.

La signature de M. Reagan et Mitterrand au bas d'un tel texte symbolise les retrouvailles franco-américaines, trois semaines après le grave différend, né du refus de la France d'autoriser le survol de son territoire aux avions américains partis d'Angleterre bombardier Tripoli et de Benghazi.

Ce désaccord « commence à appartenir au passé », a d'ailleurs souligné hier soir à Tokyo, le chef de la diplomatie française, M. Jean-Bernard Raimond.

Mais les Américains, eux, ont surtout insisté sur les efforts déployés par le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, pour rendre la déclaration sur le terrorisme aussi musclée que possible. Ils n'ont pas oublié sa fidélité lors du raid du 15 avril, ce qui lui a valu d'être distingué par le secrétaire d'État, M. Shultz, comme « un dirigeant fantastique de l'Occident ».

Le secrétaire d'État américain, M. Shultz, s'est félicité dans les termes les plus enthousiastes de la déclaration du sommet de Tokyo sur le terrorisme.

Interrogé sur l'absence d'une référence à l'arme des sanctions économiques contre les pays, comme la Libye, impliqués dans le terrorisme, M. Shultz a estimé que certains pays présents au Sommet de Tokyo avaient de « bonnes raisons » d'être réticents à l'inscription de cette question dans une déclaration de ce genre.

« Vous allez voir un accroissement de l'isolement économique de la Libye », a-t-il ajouté en estimant qu'il n'était « ni nécessaire ni désirable » d'inscrire cette question dans la déclaration commune.

La déclaration de Tokyo sur le terrorisme est surtout intéressante, estiment les observateurs, en ce qu'elle avertit le colonel Kadhafi qu'il risque de se couper de l'ensemble du monde occidental s'il persiste à soutenir le terrorisme.

Les Américains ont prouvé leur volonté d'isoler peu à peu la Libye en choisissant la tribune de Tokyo pour annoncer la cessation prochaine de leurs activités pétrolières dans ce

pays. Les cinq compagnies opérant en Libye devraient en être parties le 30 juin, a-t-on précisé de source américaine, même si elle devait abandonner leurs avoirs au gouvernement de Tripoli.

Côté européen, on fait valoir qu'une attitude ferme mais sans recours à la violence permet d'isoler la Libye, sans hypothéquer les positions du Vieux Continent dans le monde arabe.

Quant au Japon, son souci d'assurer le succès de « son » Sommet, l'a conduit à amorcer un revirement de sa politique arabe, traditionnellement très prudente, en se ralliant, malgré ses importants intérêts économiques dans la région, à un texte, qui représente la plus sévère accusation portée par Tokyo contre le colonel Kadhafi.

◆ Loi 101

communauté d'expression anglophone, a indiqué au DEVOIR que l'article 5 de la charte de la langue française était « on ne peut plus clair » : les consommateurs ont le droit d'être servis dans leur langue.

Certes, mais c'est un droit théorique. Mme Lise Chicoine, directrice des communications de la Commission de protection de la langue française a en effet indiqué que l'article 5 n'est que déclaratoire et qu'il n'est pas possible d'entamer des poursuites en vertu de celui-ci, même si plusieurs demande à la Commission de le faire.

« Il n'y a pas d'obligation formelle pour le commerçant dans la charte et on relève encore souvent des problèmes, plus particulièrement dans les tout petits commerces ». Mme Chicoine note tout de même que la loi s'applique très bien au niveau des communications écrites.

Elle a aussi fait remarquer que le nombre de dossiers ouverts sur le non-respect du fameux article 5 est en baisse continue depuis 1981. Pour l'année 1981-1982, plus de 362 plaintes ont été logées à la Commission mais il n'y en a eu que 50 pour 1985-1986.

On peut donc en déduire que les consommateurs sont mieux servis en français aujourd'hui qu'ils ne l'étaient par le passé, ou alors que les gens se sont finalement découragés en se rendant compte que les démarches entreprises n'aboutissent pas. M. Vaillancourt a plutôt tendance à soutenir cette dernière hypothèse.

Il ne faudrait pas non plus croire que la réglementation touchant l'utilisation de la langue est une obsession purement québécoise. Nos voisins de l'État de New York s'intéressent aussi à ces questions et adoptaient en 1978 ce qui est connu sous le nom du « Plain English Law » visant à appliquer le principe de simplifi-

6 mai

par la PC et l'AP

1954 : à Oxford, en Angleterre, Roger Bannister devient le premier homme à courir le mille en moins de quatre minutes, soit en trois minutes et 59 secondes.

1942 : le compositeur Irvin Berlin publie la chanson « White Christmas », qui sera vendue à 140 millions de copies dans la version de Bing Crosby.

1937 : l'explosion du dirigeable allemand *Hindenburg* fait 36 morts à Lakehurst, au New Jersey.

1915 : Babe Ruth frappe son premier circuit dans les ligues majeures.

1877 : dirigée par le chef Sitting Bull, une bande d'indiens sioux pénètre au Canada.

1851 : un brevet est accordé pour une machine à réfrigération mécanique inventée par John Forrie.

1840 : la Grande-Bretagne émet son premier timbre de poste.

LOEW'S IV : « Down and out in B.H. » 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 50, 9 h.

LOEW'S V : « Lucas » 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 30.

MERCURI (255-6224) : « Souvenirs d'Afrique » 8 h.

LE MILIEU (277-5789) : « La femme de l'hotel » 19 h 20, 21 h (26 avril au 7 mai).

QUIMETSCOPE (525-8600) : « Les jours et les nuits de China Blue » 7 h 15, 9 h 30.

« Jacques et Novembre » 7 h, 8 h 30, 10 h.

OUTREMENT (277-4145) : « Sans toi ni loi » 7 h 15, « Urgence » 9 h 30.

PALACE II (866-6991) : « Pray for death » 12 h 30, 2 h 30, 4 h 10, 6 h 10, 7 h 50, 9 h 40.

PALACE III : « 9½ weeks » 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 30.

PALACE III : « Critters » 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 15, 7 h 45, 9 h 45.

PALACE IV : « The Inheritors » 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 10, 7 h 50, 9 h 40.

PARADIS II : « X-10 » 7 h 30, 10 h 30.

PARADIS II : « Target » 8 h.

PARADIS II : « Les goodies » 10 h 05.

CINÉMA PARALLÈLE : (843-5001) : « Folles ordinaires » 20 h (3 au 9 mai).

PARISIEN II (866-3856) : « Rose bonbon » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

PARISIEN II : « À coup de croûte » 12 h 10, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30.

PARISIEN III : « Conseil de famille » 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 20.

PARISIEN IV : « 9½ semaines » 12 h 25, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30.

PARISIEN V : « Highlander » 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10.

PLACE LONGUEUIL (679-7451) : « Le justicier de New York » 7 h, 9 h 15.

PLACE ALEXIS NICHON II (935-4246) : « Le gendarme » 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

PLACE ALEXIS NICHON II : « A room with a view » 12 h 45, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45.

PLACE ALEXIS NICHON II : « Violeta est bleue » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

PLACE DU CANADA (861-4595) : « Hannah et ses sœurs » 7 h, 9 h 30.

PLACE DU PARC I : 844-9470 : « 9½ semaines » 7 h 10, 9 h 30.

PLACE DU PARC II : « Rose bonbon » 7 h 30, 9 h 30.

PLACE DU PARC III : « Nostradamus » 6 h 15, 8 h 15, 10 h 30.

SAINT-DENIS II (845-3222) : « Pour la peau d'un flic » 12 h 10, 15 h 50, 19 h 30.

« Cosmos 859 » 14 h 10, 17 h 45, 21 h 30.

SAINT-DENIS III : « La première aventure de Sherlock Holmes » 12 h 50, 14 h 55, 17 h 10.

VERSAILLES (853-7880) : « Rose bonbon » 7 h 30, 9 h 30.

VERSAILLES II : « 9½ semaines » 7 h 10, 9 h 30.

VERSAILLES III : « Enemy » 7 h 15, 9 h 25.

LE MERITE (388-5577) : « Hannah et ses sœurs » 7 h 15, 9 h 30.

LE/THÉ CINÉMA (931-2477) : « Pray for death » 7 h, 9 h 30.

YORK (937-8978) : « Blue city » 1 h 10, 2 h 55, 4 h 35, 6 h 15, 8 h 45.

cation du langage utilisé dans les contrats entre les entreprises et les consommateurs.

Il s'agissait en fait de simplifier les clauses contractuelles que l'on retrouve par exemple dans les domaines de l'assurance et du crédit. Les études sur le sujet démontrent généralement que les effets ont été positifs. En effet, les consommateurs aiment être servis dans un langage qu'ils comprennent et les entreprises en tirent aussi des bénéfices.

Le bulletin « Simply Stated », une lettre mensuelle du Document Design Center publiée par l'American Institute for Research en donne plusieurs exemples. Le département des douanes et accises de l'État de New York a notamment simplifié ses formulaires à remplir pour les

bagages perdus par les voyageurs utilisant le transport aérien. Le taux d'erreur des réclamations a été réduit de près de 50 % à 3 %. Le coût de la modification des formulaires a coûté une somme forfaitaire de \$ 3,500 US tandis que l'opération a permis de réaliser des économies annuelles de plus de \$ 45,000 US.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR
842-9645

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale.....	(514) 842-9645
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal.....	(514) 844-3361 ou (514) 332-3890
Québec.....	(418) 687-2034
Extérieur — Indicatif 514.....	1-800-361-6059
Indicatif 418.....	1-800-463-4645
Indicatif 819.....	1-800-361-5699
Indicatif 613.....	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

TELEVISION

2 CBFT	22.00 Pour l'amour du risque	24.40 Radio-France-Internationale
12.00 Première édition	23.00 Les nouvelles TVA	
12.20 Télé arts	23.30 Ici Montréal	
12.30 Vivre à trois	23.35 Les sports	
12.30 Terre humaine	23.50 La couleur du temps	
13.30 Au jour le jour	24.00 Cinéma de fin de soirée	
14.30 Cinéma	« Haine » fr. 79 avec Klaus Kinski, Maria Schneider et Patrice Melannek	
16.00 « Le masque de fer » amér. 29 avec Douglas Fairbanks		
16.30 Félix et Ciboulette		
16.30 Minibus		
17.00 Le train de 5 heures		
18.00 Ce soir		
18.26 Les nouvelles du sport		
18.29 La météo		
18.30 Avis de recherche		
19.00 Cap Danger		
19.30 L'agent fait le bonheur		
20.00 Monsieur le Ministre		
20.30 Manon		
21.00 Dallas		
21.00 Le Téléjournal		
22.25 Le Point		
23.00 La météo		
23.04 Les nouvelles du sport		
23.15 Télé arts		
23.20 Rencontres		
23.50 Cinéma		
« La poursuite sauvage » amér. 72 avec William Holden, Ernest Borgnine, Woody Stroke, Roger Hanin et Susan Hayward		
10 CFTM	23.00	
12.00 Ici Montréal		
12.15 Ici Quiz		
« Le secret du rapport Quiller » brit. 66 avec George Segal, Max Von Sydow et Santa Berger		
14.30 La petite maison dans la prairie		
15.30 La bande animée		
16.00 Les satelliopettes		
16.30 Galaxie		
17.00 Montréal en direct		
18.00 Ici Montréal		
18.30 Casse-tête		
19.00 Pau de banane		
19.30 Les deux font la paire		
20.30 Entre chien et loup		
21.00 Les noces d'or de Jean Marais		
12 CBMT	13.00 All my children	
13.00 Trapper John m.d.	14.00 Coronation Street	
13.00 Parenting	15.00 Hasty days	
13.00 Vid Kids	16.00 Video hits	
13.00 Three's company	17.00 Newswatch	
13.00 Gzowski	19.00 Two runnies	
13.00 Remington news	21.00 The National news	
23.00 Newswatch	23.00 Maude	
23.00 CBC Late Movie	« Task force » avec Gary Cooper, Jane Wyman et Walter Brennan	
12 CFCF	13.00 Pulse	
13.00 Lifetime	14.00 Another world	
15.00 General hospital	15.00 Global	
16.00 Take a break with Matthew Cope	16.30 Wheel of fortune	
17.00 The price is right	18.00 Pulse	
18.00 Entertainment tonight	19.00 The Team	
20.00 CTV Special	21.00 CTV National news	
23.00 Pulse	23.20 Binini code : 1984 avec Vicky Benson, Kris Richardson et Rosa Simanitis	
01.55 Double Feature	« Rancho Notorious » 1952 avec Marlene Dietrich, Mel Ferrer et Arthur Kennedy	
03.15 Matt Houston	04.15 Lou Grant	
05.15 Benson		

CINEMA

ASTRE I : (327-5001) : « Légende » 9 h 35 — « La Rivière » 7 h 30.

ASTRE II : « Retour vers le futur » 9 h 20 — « Comment claquer un million » 7 h 30.

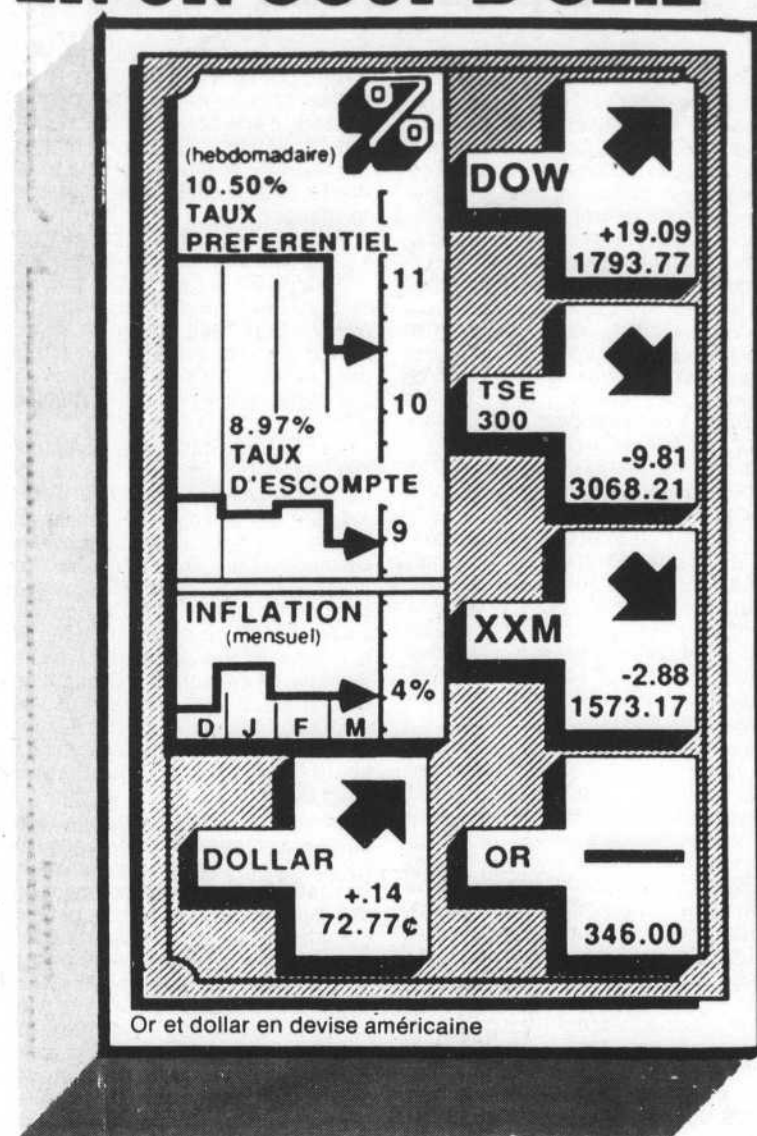
ASTRE III : « Band of the hand » 7 h 30, 9 h 30.

ASTRE IV : « House » 7 h 30, 9 h 15.

BERRI I : (288-2115) : « Histoire officielle » 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35.

BERRI II : « Le neveu de Beethoven » 1 h 15, 3 h 25, 5 h 35, 7 h 45, 9 h 55.

EN UN COUP D'OEIL

LES AFFAIRES
...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

■ Cascades acquiert pour un franc une deuxième cartonnerie en France

L'acquisition par la société Cascades Inc. d'une deuxième cartonnerie en France a été conclue pour un montant symbolique d'un franc. L'annonce en a été faite à Paris hier par la société papetière française La Rochette Cempa qui a cédé à Cascades S.A., la filiale européenne de Cascades Inc., les cartonneries de La Rochette-Hermitage dont l'usine de production est située dans le nord de la France, à Blendecques, dans le Pas-de-Calais.

Compte tenu du lourd passif de la société, Cascades a pu conclure l'achat de l'usine, qui enregistre par ailleurs de nouveaux bénéfices depuis un an, en versant un franc symbolique. Plusieurs banques françaises, dont Paribas et la Banque nationale de Paris, se sont pour leur part engagées à hauteur d'environ \$ 20 millions sous forme de prêts participatifs.

L'acquisition de l'usine de Blendecques, intervenue tout juste un an après celle de l'usine de La Rochette, en Savoie, place ainsi le groupe papetier Cascades au cinquième rang européen, avec une production annuelle d'environ 200,000 tonnes de cartons.

Le groupe Cascades dispose par ailleurs maintenant d'un bureau pour l'Europe installé dans la banlieue parisienne. Le directeur financier de Cascades S.A., éminence grise du président Bernard Lemaire pour la stratégie du groupe en Europe, M. Gilbert Pelletier, a déclaré à la Presse Canadienne que le groupe avait l'intention de faire l'acquisition d'autres usines en Europe d'ici un an, « en tout cas certainement avant le 1er mai 1987 ».

■ Memotec Data double ses profits et triple son chiffre d'affaires

La société Memotec Data Inc. de Montréal a quasiment doublé son bénéfice et son chiffre d'affaires à presque triplé au cours du premier trimestre de l'exercice 1986, par rapport à la même période de l'année précédente.

La société informatique a réalisé en effet un bénéfice net de \$ 796,000, à comparer à \$ 412,000 pour la période correspondante de 1985. Le bénéfice, lorsque ramené par action, est cependant demeuré stationnaire à 14 cents, en raison de l'émission d'actions de novembre dernier. Les recettes se sont accrues entre temps de 183 % pour atteindre \$ 7.6 millions.

Le président et chef de la direction, M. William McKenzie, a principalement expliqué l'amélioration des affaires, qui coïncide avec ses prévisions, par l'augmentation de la part de marché obtenue par la division Real Time, dans le secteur des assurances IARD.

■ Idéal Métal se maintient

L'entreprise Idéal Métal Inc. de Montréal a réalisé un bénéfice net de \$ 2.34 millions, ou l'équivalent de 25 cents l'action, sur un chiffre d'affaires de \$ 37.6 millions pour le semestre terminé le 23 mars dernier.

Des résultats pro forma pour la même période l'an dernier montrent des bénéfices nets de \$ 2.53 millions ou 31 cents l'action sur un chiffre d'affaires de \$ 36.4 millions.

■ Gaz Métro se restructure

La société Gaz Métropolitain doit annoncer aujourd'hui la création d'une filiale importante et donner des détails sur son projet de restructuration corporative annoncée lors de l'assemblée annuelle des actionnaires.

Le président et chef de la direction, M. Pierre Martin, en a fait le sujet principal de l'allocution qu'il prononcera ce midi devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal.

■ Groupe GTC divise ses actions

Les actions du Groupe Transcontinental G.T.C. Ltée seront divisées par deux le 16 mai prochain. Une résolution à cet effet a été adoptée par les actionnaires réunis en assemblée extraordinaire.

Le titre émis \$ 8 3/4 à l'occasion d'un premier appel public à l'épargne en octobre 1984 s'échangeait récemment pour \$ 22 3/4.

■ Premdor s'inscrit à la Bourse

Les actions subalternes à droit de vote de la société Premdor Inc. ont été inscrites à la cote de la Bourse de Montréal à l'ouverture des affaires ce matin. Les transactions seront reportées dans nos pages financières sous le nom abrégé de Premdor.

L'entreprise ontarienne fabrique et distribue des portes en bois destinées à la construction résidentielle. Elle complète présentement un premier appel public à l'épargne de l'ordre de \$ 12 millions.

■ La CVMQ interdit sept sociétés

La Commission des valeurs mobilières du Québec a interdit à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de sept émetteurs assujettis qui n'ont pas satisfait aux obligations d'information de la loi.

Il s'agit des sociétés Gestions R et M Labrecque (1985) Ltée, Strathcona Resource Industries Ltd., Laboratoires Bio-Millet Inc., Corporation de Vignobles Opimian en Californie, Aquitaine Shores Apartment Project Phase II, Rockwood Towers Apartment Project et Lincoln Park Tower Apartment Project.

Selon M. Pierre Laurin, vice-président à la planification d'Alcan du Canada

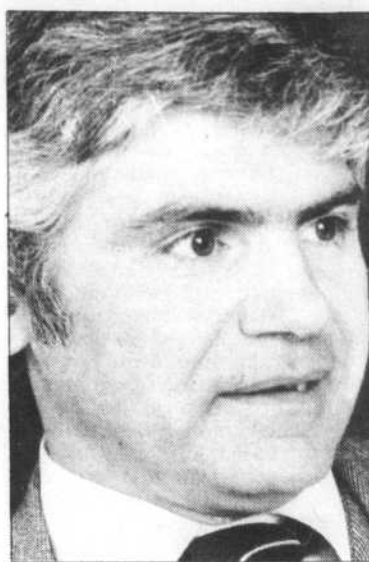
Le virage économique fondamental du Japon : l'un des principaux acquis du sommet de Tokyo

JEAN CHARTIER

Le vice-président à la planification d'Alcan du Canada, M. Pierre Laurin, estime que le principal acquis du sommet économique en cours à Tokyo tient à ce que le Japon y annonce aux participants un virage fondamental en termes de réorientation de la production du Japon vers l'intérieur du pays et de sortie de capitaux pour investissements en Amérique du Nord.

M. Laurin, de retour de Tokyo après avoir participé au forum quadrilatéral préparatoire au sommet économique, forum tenu en présence d'une centaine de dirigeants de compagnies canadiennes, dit que les Japonais sont plus ouverts que jamais pour conclure des ententes avec leurs fournisseurs et il ajoute qu'à son avis le Québec devrait négocier des ententes multiples avec des compagnies japonaises au cours de la présente année.

Des capitaux considérables sont disponibles pour investissements aux États-Unis et au Canada en 1986 et, en outre, des accords de co-participation sont possibles dans de nombreux domaines. M. Laurin ne croit pas toutefois que la délégation du

Photo Jacques Grenier
M. Pierre Laurin, vice-président à la planification d'Alcan du Canada

Québec à Tokyo soit présentement dotée des moyens lui permettant de susciter et de favoriser la signature de nombreuses ententes. Le personnel y est largement insuffisant à cet

égard, dit-il. M. Laurin ne compare pas aux délégations européennes, qu'il ne connaît pas, mais il se dit assuré que la délégation québécoise au Japon ne saura tirer profit de toutes les occasions offertes cette année.

M. Laurin s'attend à ce que la valeur des exportations japonaises plafonne en chiffres constants au cours de la présente année. Les Japonais craignent les mesures protectionnistes, et conséquemment les grandes compagnies préparent toutes des investissements en Amérique. Ainsi, dit-il, Toyota est disposée à s'associer à des partenaires commerciaux en dehors de l'industrie automobile. « Par des conversations que j'ai eues là-bas, je sais que la direction de cette firme est toute ouverte à cette idée présentement », ajoute-t-il.

Alcan est déjà une compagnie très active au Japon et des ententes de partage de technologie ont été conclues. Ceci devient possible pour une pléthore de compagnies.

En deuxième lieu, M. Laurin se réjouit de ce que le Canada fera dorénavant partie du Groupe des cinq quant aux questions de concertation sur les taux de change. L'idée d'une Zone-objectif pour chaque monnaie par rapport aux autres a été rejetée,

dit-il, mais les principaux pays industrialisés désirent se concerter quant à l'établissement des taux de change. Des réunions à intervalle régulier sont préférées à une Zone-objectif, et comme le Canada y sera dorénavant admis, il est sûr que l'Italie exigera aussi d'y être présente.

Le Canada va donc entrer dans le Goupe des six ou dans le Groupe des sept, et cette démarche remplacera la mise sur pied d'un système monétaire élargi avec limites de fluctuation des taux de change, comme il en existe un entre les différents pays de la Communauté économique européenne.

Le président de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Laurent Thibault, ajoute un autre secteur où il y aura des répercussions économiques possibles du Sommet économique pour le Canada. C'est celui du blé et des produits céréaliers que les États-Unis subventionnent pour fin d'exportation, ce qui frappe de plein fouet les producteurs canadiens. En effet, ceux-ci sont forcés d'augmenter leurs prix en raison du bas niveau de production et les boulangers et manufacturiers de biscuits sont ainsi frappés de plein fouet par le prix canadien élevé du blé. Le

Voir page 11 : Sommet de Tokyo

Colloque Québec-Afrique tenu à Québec les 11, 12 et 13 mai prochain

Entrepreneurs québécois et africains poseront les fondements de relations commerciales durables

CLAUDE TURCOTTE

Le moment est venu de se mettre sérieusement à la tâche d'établir des liens concrets et durables entre les entrepreneurs privés du Québec et de l'Afrique.

On s'y mettra d'ailleurs de façon intensive les 11, 12 et 13 mai prochains, à l'occasion d'un colloque organisé à Québec par la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval, en collaboration avec plusieurs organismes et ministères. Ces discussions de trois jours auxquelles participeront 300 personnes auront une vaste portée, comme l'indique le thème général, *Un nouvel entrepreneurship Québec-Afrique dans le contexte du défi mondial*.

Selon plusieurs observateurs, les circonstances aussi bien en Amérique qu'en Afrique sont tout à fait propices à l'émergence d'une colla-

boration sous de multiples formes entre le secteur privé d'ici, qui devra vraisemblablement s'ajuster à l'application du libre-échange canado-américain, et celui d'Afrique qui existe déjà peut-être plus qu'on ne pense généralement ici, mais qui a besoin d'importer des technologies et de l'entrepreneurship. L'Afrique veut aussi diversifier ses partenaires économiques ; elle ouvre déjà ses portes aux Japonais, aux Coréens du Sud, aux Chinois, sans oublier, évidemment, les Européens, qui dominent encore largement les économies nationales africaines. « Pour quoi pas le Québec ? », va-t-on se demander au cours de ce colloque, en pensant surtout à l'Afrique francophone, qui représente en 1986 pas moins de 75 millions d'habitants, mais qui en aura 150 millions au tournant du millénaire.

C'est une question d'ailleurs qui vaut aussi pour l'Afrique anglophone

et le Canada anglais en est également très conscient, si bien que le Conference Board vient précisément de commander une étude sur l'entrepreneurship entre le Canada et l'Afrique. L'Agence canadienne de développement international participe du reste à l'organisation du colloque de Québec, avec les ministères québécois concernés, celui du Commerce extérieur et celui des Relations internationales. En outre, une vingtaine de pays africains y seront représentés, ainsi que plusieurs organismes internationaux.

M. Yavi Bouka, secrétaire général du colloque et professeur à Laval, fait valoir que l'Afrique a de grandes richesses naturelles en assurant déjà la production à l'échelle mondiale de 50 % de l'or, 90 % du cobalt, 50 % des phosphates et 40 % du platine, sans compter le bauxite, le cuivre, le diamant, le fer, etc. ; elle a aussi une population jeune. « Cette richesse et

cette jeunesse n'ont pas encore été endiguées et valorisées vers des fins productrices et collectives », précise-t-il.

Dans un document préparé aux fins du colloque, M. Bouka se demande « si les entreprises québécoises peuvent tirer profit du type d'échanges que nous préconisons, fondé moins sur l'assistanat et beaucoup plus sur le partenariat ». Il ajoute enfin que dans une vision de coopération à long terme, le Québec pourra jouer « le rôle d'une véritable locomotive du développement économique de l'Afrique francophone, même si l'orientation à donner à ce développement incombe aux Africains eux-mêmes ».

On voudra pendant ce colloque détruire les fausses impressions de l'Afrique laissées par la famine en Éthiopie ou la révolte dans les ghettos de l'Afrique du Sud. Ces images

Voir page 11 : Québec-Afrique

LE NOUVEAU VISAGE DE L'ENTREPRENEURSHIP

■ 2. Le nationalisme du milieu des affaires

MIVILLE TREMBLAY

de la Presse Canadienne

(Le milieu des affaires québécois connaît une mutation rapide, mais ses racines, qui puisent au vieux courant nationaliste, lui confèrent une continuité que l'on risque d'oublier, comme le démontre ce deuxième volet d'une série de trois articles).

SIX ANS après le référendum, 15 mois après que le Parti québécois eut mis son option constitutionnelle sur la glace et cinq mois après l'élection des libéraux, plusieurs francophones du milieu des affaires sont enfin prêts à transgresser les tabous et à reconnaître publiquement qu'ils sont nationalistes.

Ces farouches fédéralistes n'ont pas renié leur foi dans un Canada uni, mais maintenant que le climat politique s'est décripé, ils laissent transparaitre, dans des phrases parfois contradictoires, leur esprit de clan, leur profonde identification au Québec et leur soif pour les horizons lointains.

« Oui, les gens d'affaires du Québec sont nationalistes, affirme sans ambages M. Serge Saucier, président du cabinet de vérification comptable et de consultation en gestion Raymond, Chabot, Martin, Paré. Le séparatisme n'existe plus, mais le nationalisme existera toujours, et plus il sera fort, meilleurs seront-nous collectivement. D'autres l'ont compris avant nous, comme la communauté juive, qui n'hésite pas à s'entraider. Il nous faut une mafia canadienne-française des affaires. »

Selon M. Raymond Blais, président du Mouvement Desjardins, les gens d'affaires « sont des nationalistes, et le nationalisme leur fait moins peur, maintenant qu'il est plus économique, moins émotif. Ils n'iront donc pas à l'encontre de leur planification stratégique et financière uniquement pour le nationalisme. »

Après avoir rappelé qu'il est « tout à fait contre l'indépendance », M. Roger Neron, président de Culinar, soutient être « plus nationaliste québécois qu'une foule de personnes qui ont milité dans le PQ. Je me suis battu toute ma vie dans des entreprises anglaises avant d'arriver chez Culinar. » Notre nationalisme « vient de notre état de minoritaires qui nous favorise, car il nous oblige à nous grouiller plus, à vouloir plus. Moi j'aimerais ça battre les Anglois, les Canadiens dans tous les domaines. » Somme toute, « Toronto est

plus qu'un concurrent, c'est un adversaire. »

« Ce nationalisme n'est pas du chauvinisme, croit M. Jean-Paul Gagné, rédacteur en chef du journal Les Affaires, c'est tout simplement une prise de conscience et une manifestation de la confiance que les Québécois sont en train de se donner. Les gens ont l'impression de travailler pour l'économie québécoise, de créer des emplois pour les Québécois, tout en mettant de l'argent dans leurs poches, c'est bien évident. »

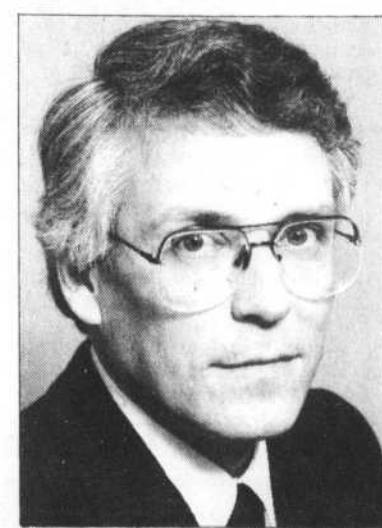
« Fondamentalement, les gens d'affaires demeurent nationalistes, affirme M. Yvon Marcoux, président de la Chambre de commerce de Montréal, et vice-président de la Banque d'Épargne. On en a eu un exemple, il y a trois ans, avec l'histoire du bill S-31 et de la Caisse de dépôt, qui a reflété un sentiment de cohésion du côté des milieux d'affaires quand on a dit que la Caisse, c'est important pour nous. »

M. Marcoux estime que « le nationalisme c'est important, mais sans nécessairement aller jusqu'à l'indépendance politique, dont on a peut-être moins besoin, maintenant qu'on se sent collectivement plus forts sur le plan économique. »

Chez certains, le sentiment d'appartenance nationale est plus complexe. Dans la dernière livraison de la revue *L'Analyste*, M. Paul Desmarais junior, vice-président de Power Corporation, et fils du célèbre Franco-Ontarien, écrivait : « Politiquement et économiquement, je ne me crois pas nationaliste. Mais je suis Canadien français et j'en éprouve une fierté immense. »

Le nationalisme économique qu'il dénonce, c'est celui de la balkanisation des marchés », ce qui ne l'empêche pas de vanter les Canadiens français et leur nouveau « sens omniprésent de leur valeur collective. »

« Les jeunes entrepreneurs québécois, souhaite-t-il, seront les premiers à briser les barrières de la discrimination économique entre les provinces, et entre le Canada et ses partenaires commerciaux, particu-



M. Serge Saucier, président de la firme de vérification comptable et de consultation en gestion Raymond, Chabot, Martin, Paré

lièrement les États-Unis. » Il n'y a pas à craindre pour la culture, car « les jeunes Québécois que je connais, qui sont sortis de la province, sont tous conscients d'avoir rapporté avec eux une appréciation plus profonde de leurs racines, quelque prolongée qu'ait été leur absence. »

M. Marcel Côté, partenaire chez les consultants Secor, déclare « abhorrer » le nationalisme, car « on a fait bien des crimes en son nom ». Ceci dit, il reconnaît être « très Québécois ». Ce qu'il constate dans le milieu des affaires, c'est le partage de réseaux de communication, de valeurs sociales, d'une culture, de racines profondes. En raison de « l'interdépendance des intérêts à travers le temps, on forme un groupe, un pacte, un clan, qui peut être remarqué de l'extérieur. »

Selon M. Claude Castonguay qui, par ailleurs, dit ressentir une « très grande fierté » d'être, comme francophone, à la tête d'une entreprise importante comme La Laurentienne, « tous les principes de l'économie vont à l'encontre du sentiment national ». En théorie, explique-t-il, l'entreprise cherche les plus grands marchés et détermine le lieu de ses investissements sans tenir compte de son appartenance à un groupe linguistique, social ou religieux.

Dans la pratique, si on en est capable et si le coût est équivalent, on a

tendance à avantager ses alliés naturels, les gens qu'on connaît. Mais sur ce plan-là, observe-t-il, on est encore moins nationaliste que les Canadiens anglais de Toronto. »

Contourner Toronto

Le nationalisme se développe souvent au contact de celui des autres et, pour les gens d'affaires du Québec, le vieux clivage est encore avec Toronto. Il n'y a pas d'hostilité, mais la rivalité est vive, tout au moins du côté québécois.

L'expérience des individus varie beaucoup, mais, selon M. Saucier, qui gère une entreprise qui a des bureaux à travers le Canada et dans trois autres pays, « on est mieux accueilli à New York, en Europe ou à Calgary, qu'à Toronto. »

Toutefois, d'après M. Gagné, les entrepreneurs québécois ne vont pas à Toronto pour le plaisir de se battre avec les Torontois. « Mais quand Marcel Dutil décide d'aller prendre le marché de la poutrelle d'acier à Toronto, il essaye d'acheter le concurrent qui est là. Si ce dernier lui dit « mon petit gars de Saint-Georges, je ne veux rien savoir de toi, je ne suis pas à vendre, alors Canam Manac va se bâtir une usine à côté et commence à produire de la poutrelle. Et quand l'autre est écrasé, il ferme tout simplement. »

Ces victoires sont plutôt rares, estime M. Arnaud Sales, professeur de sociologie à l'Université de Montréal, car « lorsque la bourgeoisie québécoise se risque à défier l'establishment canadien, elle a beaucoup plus de problèmes que si elle va s'établir à l'étranger. Desmarais s'est fait moucher lorsqu'il a tenté de prendre le contrôle d'Argus, tout comme Campeau, quand il a essayé de prendre le Trust Royal, comme la Caisse de dépôt, lorsqu'elle a commencé à demander des sièges au conseil de CP, ou encore comme Gaz Métro, quand elle a voulu acheter la raffinerie de Gulf, dans l'est de Montréal. »

Plusieurs ont compris la leçon : « On a cessé de se comparer à Toronto, on lui laisse le rôle de capitale financière du pays pour se concentrer sur la vocation de centre international », explique M. Saucier.

Le concept de « Montréal, ville internationale, est un mythe utile pour définir des orientations, concède M.

Voir page 10 : Le nationalisme

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les manufacturiers de bois de sciage mettent le gouvernement en garde

ANDRÉ BELLEMARE
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — L'Association des manufacturiers du bois de sciage du Québec a servi hier une mise en garde au gouvernement Mulroney dans les prochaines négociations sur le libre-échange avec les États-Unis.

Elle entend surveiller de près les discussions afin que les porte-parole canadiens ne s'avisent pas de négocier le dossier des exportations du bois contre celui des pluies acides ou de tout autre dossier.

L'avertissement a été lancé par la présidente sortante de l'Association, Mme Guylaine Saucier, au cours du 33e congrès de l'organisme qui se déroule depuis dimanche à Québec.

« Il faut que les Américains comprennent que la capacité actuelle de la forêt canadienne ne permet plus d'accroissement de production nulle part au Canada », a expliqué Mme Saucier dans le texte remis à la presse.

La question des exportations aux États-Unis des produits du bois a fait l'objet de pressions de la part des sénateurs américains sur le président Reagan.

« L'industrie canadienne du sciage demande au premier ministre Mulroney de demeurer ferme vis-à-vis de toute demande de compromis qui lui viendrait de la Maison-Blanche », a dit encore Mme Saucier.

Par ailleurs, la présidente a fait état de la situation interne de cette industrie.

Une perspective qui n'annoncerait rien de tellement réjouissant.

À partir de demain, en effet, l'industrie forestière (le sciage et les pa-

tes et papiers) devra réduire de 15 % le niveau de coupe qu'elle a connu en moyenne depuis cinq ans.

D'après Mme Saucier, on devra retourner à l'année difficile de 1982 parce que le ministère de l'Énergie et des Ressources veut modifier sa politique des 15 dernières années.

Mais certaines régions, comme la Côte-Nord, ne subiront pas de diminutions dans la coupe du bois en raison d'un surplus de cette matière première.

Par contre, il faudra diminuer de 30 % la coupe dans le Nord-Ouest et de 19 % dans la Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

« Dorénavant, a expliqué la présidente sortante, la forêt devra être exploitée sur une base de rendement soutenu, c'est-à-dire que la coupe permise devra égaler la croissance annuelle dans chaque région et même au niveau de chaque territoire qui sera désigné à un utilisateur sœur ou papetier. »

L'Association fait face à un autre problème majeur : celui de sa capacité financière à absorber les coûts additionnels de la nouvelle politique forestière et, plus spécifiquement, ceux de l'aménagement.

Selon une projection de l'Association, il en coûtera de trois à cinq dollars le mètre cube de bois coupé, soit une augmentation de 10 à 15 % du coût de la matière première.

L'Association a réalisé en même temps une étude de rentabilité auprès de 20 usines de sciage représentant 50 % de la production québécoise.

Depuis cinq ans, le pourcentage de profit avant impôt n'a été que de 1 %, ou encore de \$ 0.50 cents le mètre cube de bois coupé.

L'informatisation des systèmes comptables engendre de nouvelles préoccupations sur le plan de la sécurité

TECHNOLOGIE-GESTION

Les comptables sont les professionnels de l'information financière. Et aujourd'hui qui dit information, dit informatique. Qu'il œuvre dans l'industrie, le secteur public, l'enseignement ou la pratique privée, l'expert-comptable doit posséder de nouvelles compétences et savoir faire face aux changements.

L'informatisation des systèmes comptables engendre de nouvelles préoccupations au plan de la sécurité et de l'intégrité des informations, des contrôles et de la vérification informatique. Les systèmes sont de plus en plus intégrés et convergent vers le système comptable entraînant un impact direct sur les données financières. Aussi, les systèmes d'aujourd'hui s'accompagnent souvent de base de données volumineuses et intégrées, alimentées par des réseaux de télécommunication largement dispersés. Pensons également aux micro-ordinateurs. Ces machines étonnantes touchant tous les aspects de notre vie quotidienne ont envahi bureau et maison, et la comptabilité n'échappe pas à cette invasion. Le comptable professionnel doit être conscient des avantages que lui procure la technologie.

L'impact, selon les fonctions exercées par l'expert-comptable, nécessite l'acquisition de connaissances nouvelles, notamment en micro-informatique, en développement de systèmes, langages de programmation évolués et en sécurité informatique.

Impact des écoles de gestion

Au cours des années, le système éducatif ne s'est pas ajusté à la nouvelle demande technologique et aux besoins des entreprises. Les collèges et universités ont été lents à développer des cours en fonction de l'augmentation de connaissances requises dans un cadre informatique. Ce n'est que récemment qu'on a vu les universités intégrer l'informatique à la comptabilité. En voici des exemples : — en mai 1985, l'UQAM a adopté un plan d'intégration de la micro-informatique comme soutien essentiel à la pédagogie. Ce projet doit s'échelonner sur une période de trois ans ; — à la mi-février 1986, l'École des hautes études commerciales annonçait l'intégration de la dimension informatique à un cours de comptabilité de base donné à ses étudiants de première année ; — les universités McGill et Concordia enseignent aussi depuis peu l'informatique dans les programmes de gestion.

Impact sur la formation adaptée

En regard de la technologie, c'est

la formation de base qu'il faudrait réviser. Apprendre à développer un système comptable de façon manuelle n'est plus suffisant. Le futur comptable ou gestionnaire doit connaître le fonctionnement d'un micro-ordinateur et d'un logiciel comptable. Jusqu'à présent, le comptable doit poursuivre lui-même sa formation en suivant des cours de perfectionnement et de formation continue en milieu informatique.

À ce niveau, les corporations professionnelles adaptent leurs programmes de formation continue en fonction du milieu des affaires et des besoins. Les entreprises conscientes du perfectionnement nécessaire à leurs gestionnaires et experts-comptables allouent des budgets plus importants pour la formation.

Ce n'est plus normal qu'un finissant se retrouve face à un micro-ordinateur et qu'il ait des difficultés. Face à ce secteur, les corporations professionnelles ont fait un grand pas en prenant entente avec des fournisseurs pour l'achat de micro-ordinateurs effectué par leurs membres et étudiants.

Le comptable professionnel se doit de réagir de façon appropriée face aux pressions de la technologie et des besoins du marché. Il faut reconnaître les changements profonds apportés par l'informatisation des systèmes comptables. Les praticiens doivent s'adapter à une toute nouvelle forme d'expert-comptable. Faut-il songer à voir apparaître une demande pour la spécialisation au sein de la profession et la reconnaissance de spécialistes ? Les futurs diplômés qui veulent se spécialiser dans des domaines particuliers (ex. : fiscalité, insolvabilité, évaluation d'entreprise) devront donc s'y di-

riger dès le début de leur carrière. Sans être spécialisés dans le domaine, tous les comptables doivent posséder une bonne connaissance des ordinateurs. Vu le caractère dynamique de ce domaine, cela exige une formation continue en milieu informatique.

S'ils veulent continuer à bien servir leurs clients ou leurs entreprises, les comptables devront se tourner vers les systèmes d'information. Ils ne doivent pas tenter de devenir des informaticiens ; au cours des mandats de consultation, ils peuvent faire appel à des personnes spécialisées.

Le véritable défi consiste à planifier en fonction de cet avenir en prenant des mesures dès aujourd'hui.

L'une des principales responsabilités revient aux corporations professionnelles. Elles doivent reconnaître les changements profonds apportés par la technologie de l'information. La formation de base doit être restructurée en vue de permettre l'acquisition de connaissances en milieu informatique. Des domaines de spécialisation doivent se greffer à la formation de base. Le futur diplômé a le choix d'être un bon généraliste ou spécialiste.

Dès maintenant, les comptables doivent avoir une connaissance suffisante des systèmes comptables informatisés. L'utilisation courante des micro-ordinateurs leur permet d'appliquer de nouveaux procédés. Les écoles de gestion doivent mettre au point des cours qui permettent aux futurs diplômés d'acquiescer les notions nécessaires. À cet égard, les groupes de formateurs peuvent aider en offrant des cours qui répondent aux besoins des comptables professionnels.

La montée d'une élite

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse Canadienne

Le danger, lorsqu'on parle du milieu des affaires, c'est d'en faire un tout homogène, ce qui ne peut être plus éloigné de la réalité. À entendre les discours publics, on serait porté à croire que toute l'économie québécoise a été prise en main par des hommes de 35-40 ans, francophones et à la tête d'entreprises cotées à la Bourse de Montréal.

Ces individus existent, mais, rappelle M. Sales, des quelques 300 firmes de plus de 500 salariés au Québec, il n'y en a encore que 28 qui sont contrôlées par des francophones.

Même lorsqu'on inclut les PME, la dernière étude disponible, réalisée par MM. André Raynault et François Vaillancourt, indique que de 1961 à 1978, le degré de contrôle des francophones a progressé de 47 à 55 %, ce qui est « substantiel, mais pas fulgurant », juge M. Sales.

La part des multinationales étrangères est demeurée stable à 14 % et celle des anglophones, qui ont quitté la province en bon nombre au cours de la période, a régressé de 39 à 31 %.

On peut soupçonner qu'il y a eu d'autres progrès depuis 1978, mais « on a encore beaucoup de croulées à manger », observe M. Néron.

Ainsi, ajoute M. Sales, on ne peut pas dire qu'il y ait une bourgeoisie nationale au Québec, « les

francophones ne forment pas la bourgeoisie québécoise parce que la bourgeoisie du Québec est extrêmement diversifiée sur le plan ethnique, ce qui n'exclut pas que des francophones aient des intérêts en commun ou qu'ils aient des luttes de pouvoir avec les anglophones. »

Toutefois, ces luttes de pouvoir entre groupes linguistiques ont tendance à être moins prononcées et M. Castonguay dit observer à Montréal « beaucoup plus d'ouverture qu'il y a 20 ans ».

Selon M. Côté, les classes dirigeantes sont relativement jeunes au Québec et c'est ce qui explique leur dynamisme. La loi 101 a amené la francisation des entreprises et l'exode de plusieurs anglophones ce qui, en conjonction avec la croissance des firmes, a entraîné une très forte demande pour des cadres francophones. Ces derniers se sont donc vu plus rapidement confier des tâches de responsabilité que ce n'est généralement le cas.

« Il y a un nouvel *establishment* francophone qui émerge, mais il est encore très poreux et très peu structuré. Ça va être un problème dans 20 ans, parce que ces gens-là auront 55-60 ans, ils seront là depuis très longtemps et seront devenus très puissants. J'espère que dans 10 ans il y aura quelqu'un qui va brasser la soupe, car les réseaux qui sont en train de se bâtir pourraient s'ossifier », avertit M. Côté.

comme pour le REA, des avenues vont se développer. Le futur de Montréal est beaucoup plus atlantique que continentaliste. »

C'est là le nouveau rêve que porte le nationalisme des gens d'affaires francophones du Québec, devenir les Phéniciens de l'Amérique.

(Demain, le troisième et dernier article de la série aura pour thème *Le merveilleux monde des affaires*).

Hausse du prix des maisons neuves

OTTAWA (PC) — La tendance des prix des maisons neuves dans la plupart des régions du pays en mars était en hausse pour le dixième mois consécutif, a rapporté Statistique Canada lundi.

Selon la statistique officielle, les prix de vente des maisons neuves en mars 1986 étaient de 6.4 % plus élevés qu'il y a un an. Ils ont progressé à un rythme supérieur à celui de l'inflation, qui était d'environ 4 %.

La hausse la plus forte en mars, par rapport à février, a été enregistrée à Toronto : 1.6 %. Ce pourcentage reflète uniquement les variations de prix des maisons neuves et des terrains ; il n'indique aucunement la tendance du marché immobilier.

En comparant les prix des maisons neuves de mars 1986 à ceux de mars 1985, c'est le sud de l'Ontario qui enregistre les plus fortes augmentations, ce qui s'explique notamment par une forte demande, une montée des prix des matériaux de construction et une pénurie de main-d'œuvre spécialisée.

La ville de Kitchener vient en tête avec une hausse de 16.4 %. London suit avec 11.7 %, Windsor, 11.5 %, Toronto, 11.2 % et St. Catharines-Niagara, 10.8 %.

Statistique Canada signale que des hausses marquées, d'une année à l'autre, ont été constatées à Calgary

(10.6 %), Hamilton (9.4 %), Edmonton (8.4 %) et à Montréal (5.9 %).

Deux villes seulement ont enregistré une baisse de prix des maisons neuves en mars dernier, comparativement à mars 1985 : Victoria et Vancouver (4.5 % et 1.2 %, respectivement).

PanCanadian Petroleum Limited

DIVIDENDE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de quinze cents (15¢) par action sur les actions ordinaires, en circulation, de PanCanadian Petroleum Limited, a été déclaré payable le 30ème jour de juin 1986, aux actionnaires inscrits à la clôture des livres le 6ème jour de juin 1986.

Par ordre du
Conseil d'Administration
George E. Little
Secrétaire

Calgary, Alberta
21 avril 1986

NORANDA INC.

AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de Noranda Inc. a déclaré un dividende trimestriel de dix cent six dixième (0.06125 \$) l'action en devises canadiennes dans le cas des actions privilégiées en circulation, convertibles, rachetables et rachetables au gré du détenteur, à dividende cumulé, série B, à un taux fixe/taux flottant payable le 15 juillet 1986 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 30 juin 1986.

Par ordre du conseil,
Le secrétaire,
B. H. Grose.

Toronto (Ontario)
Le 25 avril 1986

NORANDA INC.

AVIS DE DIVIDENDE

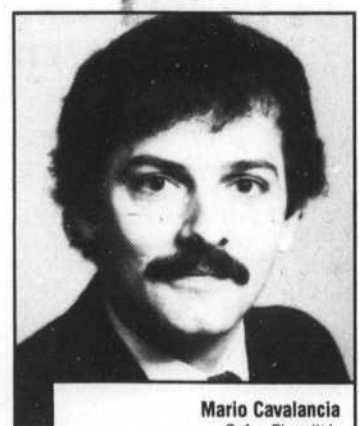
Le conseil d'administration de Noranda Inc. a déclaré un dividende trimestriel de deux dollars trente-sept cents et demi (2.375 \$) l'action en devises canadiennes dans le cas des actions privilégiées en circulation, convertibles et rachetables, à dividende cumulé, 9%, série A, payable le 12 juin 1986 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 14 mai 1986.

Par ordre du conseil,
Le secrétaire,
B. H. Grose.

Toronto (Ontario)
Le 25 avril 1986

AVIS DE NOMINATION

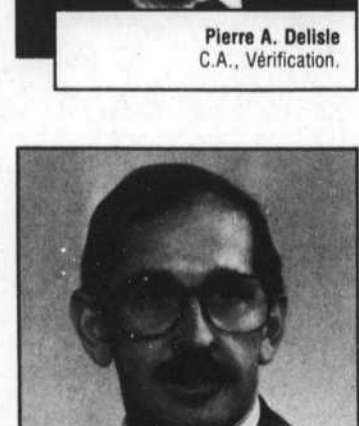
Serge Saucier, F.C.A., président et chef de la direction ainsi que les associés de Raymond, Chabot, Martin, Paré ont le plaisir d'annoncer l'admission dans la société des personnes suivantes :



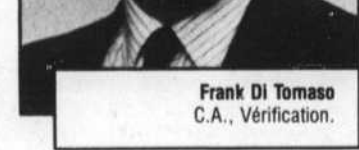
Michel Lavigne
C.A., Vérification.



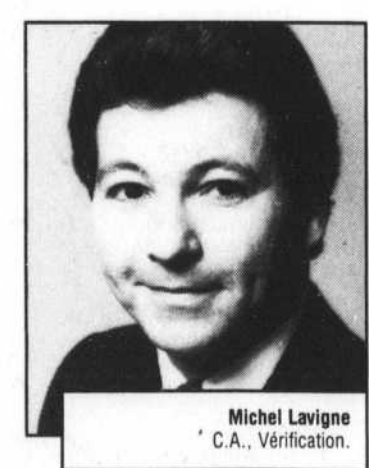
Mario Cavallancia
C.A., Fiscalité.



Pierre A. Delisle
C.A., Vérification.



Frank Di Tomaso
C.A., Vérification.



Claude Théorêt
C.A., Vérification.



Louise De Martigny
C.A., Responsable de la recherche.



Gail Hutchings Wosnitza
C.A., Fiscalité.



Pierre Monette
C.A., Fiscalité.



RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
& ASSOCIÉS

Comptables agréés

La nomination de ces professionnels à titre d'associés constitue la reconnaissance officielle de leurs efforts et de leur compétence dans des secteurs spécifiques.

Raymond, Chabot, Martin, Paré, une société réelle et pleinement intégrée et première firme comptable en importance au Québec, offre des services de vérification, de fiscalité, d'informatique, de conseils en administration, de transactions internationales.

A votre service dans 40 villes au Québec, à Ottawa et en Europe. Représentation dans les principales villes du Canada et dans plus de 60 pays.

NOMINATION



Gilles Caron, président de Caron Communication Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de Mme Marie-Lynda Lalonde au poste de présidente de Caron, Lalonde Relations publiques Inc., une filiale de Caron Communication Inc. Mme Lalonde s'est fait connaître par sa volonté constante d'intégrer tout événement de relations publiques dans le cadre de la stratégie globale de communication de l'entreprise cliente. Elle apportera à l'équipe le sens de l'organisation qui la distingue depuis qu'elle exerce ses activités de relationnisme et sa connaissance approfondie des milieux de la grande presse et de la presse spécialisée.

Les services offerts chez Caron, Lalonde Relations publiques Inc. sont : *côté stratégie globale*, les plans généraux de relations publiques, les programmes de mise en valeur d'image institutionnelle ou de communications internes, les relations de presse et la recherche de tribunes ; *côté service à la carte*, les conférences de presse, les événements spéciaux — congrès, colloques, séminaires, lancement — jusqu'au festival d'été.

Caron, Lalonde Relations publiques Inc. assurera donc désormais l'exécution des nombreux mandats de relations publiques qui ont contribué au renom de Caron Publicité et marketing Inc., une autre des filiales sous la bannière de Caron Communication Inc.

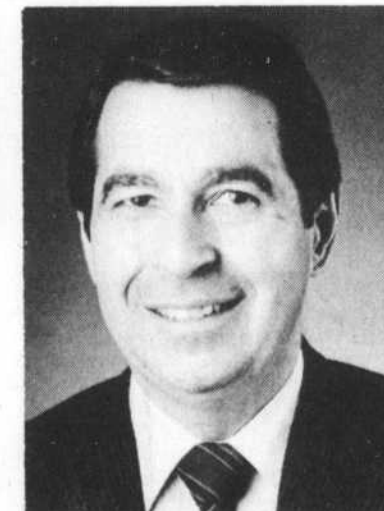


CARON
COMMUNICATION
INC.

DOMTAR INC.



Jacques A. Drouin



Jacques A. Lefebvre

Domtar Inc. annonce l'élection de MM. Jacques A. Drouin et Jacques A. Lefebvre, tous deux de Montréal, au Conseil d'administration de la Société.

M. Jacques Drouin est président du conseil et chef de la direction de La Laurentienne Générale, Compagnie d'Assurances Inc. Il est également administrateur de plusieurs sociétés, notamment le Groupe La Laurentienne, Onex Corporation, American Can Canada Inc., la Banque Hongkong du Canada et Unigesco Inc. En outre, M. Drouin est membre du conseil d'administration du Bureau d'Assurance du Canada et de l'Orchestre Symphonique de Montréal.

M. Jacques Lefebvre est vice-président exécutif, opérations, de la Société générale de financement du Québec (SGF), président du conseil d'administration de Bio-Mega Inc. et administrateur des sociétés SGF, Cegelec Industrie Inc., Marine Industrie Limitée, Dofor Inc., Pétrumont Inc. et d'un certain nombre d'autres grandes sociétés. M. Lefebvre s'occupe également de l'Orchestre des Jeunes du Québec, de la Fondation de l'UQAM et de la Société d'arthrite, division du Québec.

La société Domtar, dont le siège social est situé à Montréal, est une entreprise diversifiée qui s'emploie à la fabrication et à la commercialisation d'un vaste éventail de produits par l'entremise de quatre groupes d'exploitation : produits des pâtes et papiers, matériaux de construction, emballage et produits chimiques.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les analystes croient que la Bourse poursuivra sa marche ascendante

BRENDA DALGLISH
de la Presse Canadienne

Les marchés des valeurs mobilières d'Amérique du Nord connaissant de ce temps-ci leurs meilleures performances depuis la fin des années 60, nombreux sont les investisseurs qui se demandent jusqu'où les titres vont encore grimper avant l'inévitable dégringolade.

Les retours possibles sont pour le moins tentateurs. Un investissement de \$1 000 réalisé au début de 1985 dans un portefeuille reflétant l'indice composé de 300 titres de la Bourse de Toronto vaudrait aujourd'hui près de \$1 300.

Est-il encore temps d'en profiter ? Oui, affirment la plupart des cambistes de Bay Street et leurs homologues de Wall Street, mais seulement à la condition que vous fassiez preuve de beaucoup de prudence.

Les analystes croient que le marché poursuivra sa progression puisque les perspectives économiques sont positives. Mais ils estiment néanmoins que les prix de certains titres sont exagérément gonflés, de sorte que les investisseurs doivent faire preuve de discernement.

Certains analystes croient toutefois discerner des indices que la progression du marché des valeurs tire à sa fin et ils estiment que les investisseurs éventuels risquent de perdre leurs économies s'ils achètent alors que les prix des valeurs sont surévalués.

Généralement, les cycles du marché des valeurs reflètent les cycles d'expansion et de récession que subissent les affaires.

« Règle générale, les prix des actions ordinaires grimpent avant et durant les périodes d'expansion des affaires en raison des espoirs d'augmentations des profits, lesquels conduisent à des dividendes accrus ou à des profits plus élevés qui sont réinvestis, ou encore les deux », soutient le manuel de l'Institut canadien des valeurs mobilières destiné aux futurs courtiers.

« Similairement, les prix des actions ordinaires ont tendance à fléchir durant les périodes de récession et ils peuvent également

anticiper le point tournant au sommet du cycle, c'est-à-dire quand les conditions économiques semblent encore favorables. »

Les questions que doivent se poser les investisseurs éventuels sont les suivantes : l'économie va-t-elle continuer à se bien comporter et pendant combien de temps encore ? Et le marché a-t-il déjà anticipé cette croissance et fait grimper les prix par anticipation ?

Les économistes avaient prédit un ralentissement économique pour 1986 par rapport à 1985 et ce, tant pour le Canada que pour les États-Unis. Toutefois, deux facteurs sont venus modifier leurs opinions au cours des derniers mois.

Le premier est la chute fulgurante des prix du pétrole, ce qui devrait se traduire par une réduction de l'inflation tout en stimulant l'économie.

Le second est la tendance, à l'échelle mondiale, de la réduction des taux d'intérêt, laquelle tendance a été déclenchée par un accord intervenu entre les principaux pays industriels, à savoir les États-Unis, le Japon, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne de l'Ouest.

Morton Shulman, le médecin torontois bien connu qui a su profiter des investissements dans les matières premières au cours de la dernière période inflationniste, est quant à lui convaincu qu'il y a encore de l'argent à faire en jouant à la bourse. « Je crois que les prix vont grimper davantage parce que le taux de capitalisation des bénéfices est encore très bas », soutient le Dr Shulman.

« À moins que l'OPEP parvienne à réaliser un véritable miracle, le marché poursuivra son ascension », prédit M. Shulman. Celui-ci ne croit d'ailleurs pas qu'il soit possible aux Saoudiens de parvenir à persuader leurs partenaires de réduire leur production de façon à favoriser une remontée des prix du pétrole.

Toutefois, M. Shulman ne croit pas que les investisseurs inexpérimentés devraient s'aventurer sur le marché de la bourse sans être guidés.

Tapis Peerless signe une entente en vue de l'acquisition de Crossley Karastan Carpet

JOCELIN DUMAS

La Corporation de Tapis Peerless a annoncé hier avoir signé une entente de principe en vue d'acquiescer toutes les actions en circulation de la société Crossley Karastan Carpet Mills Ltd. ainsi que sa filiale Crossley Karastan Carpets Ltd. dont la principale place d'affaires est située à Truro en Nouvelle-Écosse.

M. David Arditi, vice-président de la direction chez Peerless, n'a toutefois pas voulu révéler le montant ni les modalités de la transaction afin de ne pas nuire aux négociations devant conduire à une entente définitive. Il nous a tout au plus indiqué que l'acquisition ne sera pas financée par un échange d'actions et qu'elle n'aura aucun impact négatif sur le bilan de la compagnie.

Notons que Peerless a complété le 27 février dernier une émission de 1,8 million d'actions à \$87¢ dont le produit devait servir « au financement de certaines dépenses en capital



ainsi qu'au programme d'expansion et d'acquisitions ».

La société Crossley a enregistré en 1985 une perte de \$292,000 sur un chiffre d'affaires de \$38,3 millions, ce qui marquait néanmoins une amélioration considérable par rapport à l'année précédente. Avec son expertise, M. Arditi croit que Peerless sera en mesure d'améliorer l'efficacité des activités de Crossley, qui profitera aussi du réseau de distribution de son nouveau propriétaire.

Crossley fabrique des tapis tuffetés et tricotés pour des utilisateurs des secteurs résidentiel et commercial. « Ces produits se situent dans une gamme plus dispendieuse que les nôtres et complètent bien celle de Peerless », nous disait M. Arditi.

Le Vérificateur général se dit ravi que le budget Lévesque modifie certaines pratiques comptables

DONALD CHARETTE
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le Vérificateur général, M. Rhéal Chatelain, est ravi du budget présenté par le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, la semaine dernière.

Le gouvernement libéral a profité de la présentation de son premier budget pour modifier certaines pratiques comptables dénoncées par M. Chatelain dans son rapport annuel rendu public en décembre dernier.

Le vérificateur avait alors émis de sérieuses restrictions sur la situation financière du Québec telle que décrite dans le dernier exercice financier. Il avait demandé au gouvernement d'inscrire tous les engagements au titre des régimes de retraite, les comptes à payer tels qu'ils apparaissent en fin d'année, les pertes encourues par les placements dans les entreprises d'État, les provisions pour créances douteuses ou irrécouvrables.

Le gouvernement lui donne raison sur trois de ces points. Sur le quatrième, la comptabilisation de tous ses engagements dans les régimes de retraite, le ministre Lévesque a annoncé la formation d'un groupe de travail qui devra recommander au gouvernement les modifications pertinentes.

« À première vue, car on ne peut analyser ça sur le coin d'un pupitre le samedi après-midi, je suis ravi ; fi-

nalement, le gouvernement modifie ses conventions comptables comme nous le recommandons depuis plusieurs années. Ils sont prêts à faire des changements sur tous les points, sauf sur les régimes de retraite qui représentent des normes considérables. On reconnaît enfin que nous avions raison... je serais prêt maintenant à cautionner les états financiers du Québec. »

M. Chatelain ajoute au cours d'une conversation téléphonique que « ça prenait un courage politique » pour oser apporter ces modifications car,

C'est la société d'État néo-écossaise Industrial Estates Ltd. qui est actuellement l'actionnaire majoritaire de Crossley avec 80 % de ses actions. Elle détient aussi une option sur le solde de 20 % des actions en circulation.

M. Arditi a expliqué que le gouvernement avait acquis la part de Crossley Karastan afin de sauvegarder sa mise, à la suite de difficultés financières survenues chez Crossley Karastan Carpets Ltd., sa division de commercialisation.

La société Peerless a réalisé des ventes de \$134 millions pour les neuf premiers mois de l'année terminée le 23 novembre 1985, lui permettant de dégager un bénéfice net de \$0,99 par action en comparaison d'une perte nette de \$0,86 par action pour la même période de l'exercice précédent. Ses résultats financiers pour l'année au complet seront dévoilés lundi prochain. Interrogé à savoir s'ils seront intéressants, M. Arditi a laconiquement répondu : « Je pense que oui. »

dorénavant, les gouvernements du Québec devront vivre avec ces nouvelles règles du jeu.

« Il y avait un risque, surtout la première année, en raison de l'impact que cela va avoir, il va falloir qu'ils surveillent en maudit », de commenter le Vérificateur.

Pour 1986-87, ce jeu d'écritures aura permis, par ce qu'il faut bien décrire comme un heureux concours de circonstances, d'épargner \$241 millions. Selon des fonctionnaires des Finances, cette opération aurait coûté \$260 millions dans le budget de

Hausse des réserves canadiennes

OTTAWA (PC) — Le dollar canadien s'est suffisamment raffermi sur les marchés des changes internationaux au cours du mois d'avril pour permettre au gouvernement canadien de rembourser une partie de l'argent qu'il avait dépensé plus tôt cette année pour soutenir une devise canadienne plutôt chancelante.

Le rapport mensuel des réserves internationales du Canada fait état de remboursements totalisant \$50 millions en crédits *stand by* à des banques américaines et d'une somme additionnelle de \$550 millions obtenue en vertu de dispositions identiques auprès des banques à charte canadiennes.

En même temps, la modification survenue dans les réserves au cours du mois d'avril comporte une augmentation de \$56,6 millions en droits de tirage spéciaux, ce qui, selon le ministère des Finances, reflète la hausse de la valeur du dollar US.

Au 30 avril, les réserves du gouvernement fédéral totalisaient \$3,466 milliards, soit une augmentation de \$186,7 millions par rapport au total de \$3,280 milliards fin mars.

Au cours du mois d'avril, les avoirs de la réserve en devises américaines ont augmenté de \$168,2 millions.

◆ Sommet de Tokyo

Sommet économique devait aborder cette question en présence du président Reagan.

La question des négociations bilatérales entre le Canada et les États-Unis ne semble déranger personne à l'étranger, semble-t-il, mais tous s'intéressent à donner une nouvelle impulsion aux discussions relatives au commerce multilatéral et à la reprise des négociations du GATT.

Le directeur des prévisions économiques nationales au Conference

Board, M. Anselm London, a pour sa part déclaré que le dollar canadien ne saurait être lié de manière ferme présentement à un niveau du dollar américain par décision du sommet.

Celui-ci doit cependant aborder le fait que les politiques fiscales sont serrées présentement en Europe, tandis que ce n'est pas le cas en Amérique du Nord. Ici, c'est plutôt la politique monétaire qui est serrée, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays européens, et le déficit gouvernemental est astronomique en raison d'une politique fiscale inadéquate.

de précieux collaborateurs et partenaires pour des entrepreneurs québécois.

Quoiqu'il en soit, le potentiel de développement de l'Afrique est absolument énorme dans une foule de domaines, telle la formation, un service que certains groupes-conseils québécois offrent déjà particulièrement en Afrique ; mais il y a, semble-t-il, place pour beaucoup plus. On pense notamment au secteur des assurances ; tout est à développer du côté de l'agro-alimentaire. Dans le domaine de la santé seulement, l'Afrique achète pour \$5 milliards de médicaments par année, mais pour le moment cette activité est à peu près entièrement contrôlée par les Européens, comme le souligne M. Serge Joyal, qui est vice-président de la Chambre africaine au Canada. On pourrait parler aussi de l'information et de bien d'autres choses encore.

Ces besoins que l'Afrique veut combler peuvent être en revanche une sorte de planche de salut pour des entrepreneurs québécois, appelés à disparaître avec l'établissement d'un certain libre-échange canado-américain. Le professeur Paul A. Fortin prend l'exemple d'un fabricant de chaussures qui, avec le libre-échange, serait obligé de fermer son usine. Cet entrepreneur pourrait toutefois retrouver toute sa vocation s'il consentait à mettre ses connaissances au service d'une nouvelle usine en Afrique. On peut penser la même chose des enseignants, dont la demande diminue ici, alors qu'elle augmente en Afrique.

Tout cela s'articule autour de trois notions précises : complémentarité, entreprise privée et création d'emplois.

◆ Québec-Afrique

de pays en crise sont réelles, mais elles ne reflètent pas ce qu'est dans son ensemble l'Afrique de 1986, explique M. Tshibabalala Kangudi, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie du Canada et chef de projet à Cosigma, une filiale de Lavalin. L'Afrique a vécu la période de l'indépendance dans les années 60. Même dans des conditions pas très favorables, une bourgeoisie africaine a commencé à apparaître en plusieurs endroits et le peuple africain trouve souvent l'argent pour acheter les appareils de radio japonais !

En fait, les nouvelles élites africaines recherchent beaucoup à établir des entreprises conjointes avec des entrepreneurs étrangers, et ceux du Québec les intéressent grandement, pour toutes sortes de raisons, dont la compétence, la langue, son passé non colonial et les rapports amicaux qui se sont tissés depuis plus de 50 ans, d'abord avec les missionnaires, puis avec des organismes gouvernementaux, aussi bien que non gouvernementaux.

Au demeurant, cet intérêt se manifeste très clairement par une tendance croissante à envoyer ici leurs jeunes pour des études universitaires et professionnelles ; cette année, ils sont près de 600 à l'Université Laval seulement ; à Montréal, ils sont certainement près de un millier. Des fils de quatre chefs d'État de ce continent poursuivent des études au Canada. Les Africains invitent les Québécois à bien « choyer » ces étudiants africains, qui recherchent l'amitié et qui deviendront demain des leaders dans leur pays et pourront être alors

TRUST GÉNÉRAL
DU CANADA
NOMINATION



Robert Fréchette,
M.Sc.Com.

Lors de la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires de Trust Général du Canada, monsieur Robert Fréchette fut élu administrateur. Monsieur Fréchette est associé de Bourget, Bourget & Fréchette ; Président de Développement Jaro Inc. ; Vice-président du Comité biens immobiliers, Commission de la Capitale Nationale ; Président de Carrefour Les Saules Inc. ; et trésorier de Immeubles Bourgeois Ltée.

l'an dernier et \$800 millions l'année précédente, chiffre corroboré par M. Chatelain.

M. Chatelain reconnaît volontiers que cette opération était assez avantageuse cette année, mais que le gouvernement « prend une chance » pour les années à venir.

« Ils ne connaissent pas d'avance la variation dans les comptes à payer non inscrits, ni les profits et pertes des sociétés d'État », de faire valoir ce dernier.

Au sujet des sociétés d'État, le vérificateur avait demandé de réduire leur valeur comptable quand elles font face à des baisses durables dans leur valeur de placement.

Le ministre des Finances a donc regroupé toutes les sociétés d'État et le résultat collectif est positif grâce aux profits d'Hydro-Québec, de Loto-Québec, de la Société des alcools qui contrebalancent les pertes de Sidbec et la Société nationale d'amiante, par exemple.

Ce solde devrait demeurer excédentaire si le gouvernement se débarrasse en cours de route de quelques canards boiteux, d'ajouter M. Chatelain.

Il est fort heureux, par ailleurs, que le gouvernement ait modifié son traitement des créances douteuses, car « leur pratique ne tenait pas debout ».

Cette annonce n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

Nouvelle émission

avril 1986

6 000 000 \$

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Billets en sous-ordre convertibles série A

Ces billets ont fait l'objet
d'un placement privé arrangé
par le soussigné.

Merrill Lynch Canada Inc.

Cette annonce n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

Refinancement

mars 1986

30 000 000 \$

Palais des congrès de Montréal

Obligations à taux variable, série D

émises pour le refinancement
des obligations à taux variable,
série A

Ces obligations ont été placées privéement par

Merrill Lynch Canada Inc.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Nominations



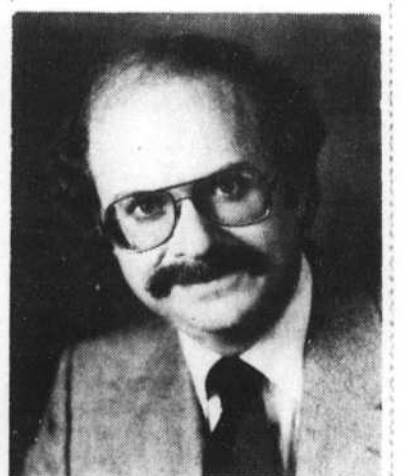
Robin J. Abercrombie



William E. Bergen



Michel Perron



Arnold Steinberg

Le président du conseil et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada, M. Michel Bélanger, annonce les nominations de cinq nouveaux membres du conseil d'administration : M. Robin J. Abercrombie, M. Sam Abramovitch, M. William E. Bergen, M. Michel Perron et M. Arnold Steinberg.

M. Robin Joseph Abercrombie est membre du conseil d'administration de Petro-Canada. Il est président de Roberts Creek Resources Ltd et de Roberts Creek Research Ltd, deux entreprises situées à Vancouver, C.B.

M. Sam Abramovitch est président du conseil de United Westburne Industries Limited.

M. William E. Bergen siège au conseil d'administration de la Cooperative Energy Development Corporation ; il était antérieurement chef de la direction de la Federated Co-operatives Limited. M. Bergen agit à titre de conseiller et de conférencier. M. Michel Perron est président du conseil et chef de la direction de Normick Perron Inc. et de la Corporation de Gestion La Vérendrye. Il est administrateur de Donohue Normick Inc. et de Télé-Capitale Inc et il est aussi vice-président du conseil d'administration de Ontario Forest Industries Association. M. Arnold Steinberg est vice-président exécutif, Finance et Développement et chef des opérations financières de Steinberg Inc., président du conseil d'administration de Ivanhoe Inc., et siège au conseil d'administration de Aberford Resources Ltd, Altamira Capital Corp. et de Prenor Group Ltd.

MONTRÉAL TRUSTCO INC.

AVIS DE DIVIDENDE

Le 28 avril 1986, le Conseil d'administration de Montréal Trustco Inc. a déclaré un dividende de \$0,165 par action ordinaire qui sera payé le 28 mai 1986 aux actionnaires inscrits le 9 mai 1986.

Au nom du Conseil
J. Claude Bachand
Secrétaire

Montréal,
le 28 avril 1986.



TEXACO CANADA INC.
PAIEMENT DE DIVIDENDE
Dividende n° 190
sur les actions ordinaires

Le Conseil d'administration de Texaco Canada Inc. a déclaré un dividende trimestriel de 30¢ par action sur les actions ordinaires en circulation, à payer le 2 juin 1986 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 12 mai 1986.

Par ordre du Conseil d'administration
Le secrétaire général, North York (Ontario)
E. J. Little Le 1 mai 1986

